



# Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

## Aquitaine 2015-2020

- ▶ **Mobilité multimodale**
- ▶ **Enseignement supérieur, recherche et innovation**
- ▶ **Transition écologique et énergétique**
- ▶ **Numérique**
- ▶ **Innovation, filières d'avenir et usine du futur**
- ▶ **Territoires**
- ▶ **Emploi**

*L'économiste Pierre Massé, l'un des concepteurs du Plan, disait de cet exercice qu'il visait « à obtenir par la concertation et l'étude une image de l'avenir suffisamment optimiste pour être souhaitable et suffisamment crédible pour déclencher les actions qui engendreraient sa propre réalisation ». Roger Guesnerie, l'Économie de marché, Flammarion, « Dominos », 1996.*

# Préambule

Le contrat de plan est un outil privilégié de coordination de l'action de l'État et de la Région. À travers lui sont reconnues les priorités partagées en matière d'aménagement et de développement des territoires.

Il a ainsi vocation à financer des projets exerçant des effets de levier pour l'investissement local, indispensable à l'élévation du niveau d'équipement et à la préparation de l'avenir.

Six volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis au niveau national : mobilité multimodale – enseignement supérieur, recherche et innovation – transition écologique et énergétique – numérique – innovation, filières d'avenir et usine du futur – territoires. À ces six volets, s'ajoute une priorité transversale : l'emploi.

Le CPER contribue également à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement (Fesi), dont il représente une part significative des contreparties. Ses objectifs sont cohérents avec ceux qui ont présidé à l'élaboration des programmes opérationnels (PO) et du programme de développement durable (PDR) des Fesi pour une croissance intelligente, inclusive et durable. Une articulation sera recherchée dans leur mise en œuvre.

En Aquitaine, la recherche d'une convergence des priorités et des stratégies de l'État, de la Région, des cinq Départements et des principales agglomérations n'est pas nouvelle. L'élaboration des PO et du PDR 2014-2020 des Fesi, dont la Région est désormais autorité de gestion, a donné lieu à de nombreuses consultations des partenaires régionaux.

La concertation et la négociation se sont effectuées en quatre phases :

*Automne 2013* : identification concertée avec les collectivités locales des projets relevant du volet mobilité. Une liste d'opérations prioritaires pour l'Aquitaine a été transmise au gouvernement en décembre 2013.

*Janvier — Février 2014* : concertation avec les collectivités locales et organismes socio-professionnels

L'État et la Région ont organisé des réunions d'échange dans chaque département pour le premier, des réunions thématiques volet par volet pour la seconde. Ces rendez-vous ont réuni élus des territoires, membres du Conseil économique, social et environnement régional (Ceser), techniciens et acteurs socio-professionnels.

*Février — Avril 2014* : élaboration d'une stratégie commune à l'État et à la Région

Un document stratégique a été rédigé sur la base d'une part des diagnostics et analyses existants et d'autre part du matériau issu de la deuxième phase. Il a été adressé au CGET au mois d'avril 2014. La stratégie ainsi proposée par l'État et la Région a été conjointement présentée aux Départements et Agglomérations partenaires par le Préfet de région et le Président du Conseil régional à la conférence des exécutifs du 5 mai 2014.

*Décembre 2014 — Mars 2015* : négociation associant autour de l'État et de la Région les Départements, la Métropole de Bordeaux et les Communautés d'agglomération.

Cette phase a été lancée suite à la transmission par le gouvernement au Préfet de région du mandat définitif de négociation le 18 novembre 2014. Ce travail a été mené en collaboration avec les opérateurs de l'État parties prenantes du CPER, porteurs de projets et financeurs potentiels que sont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ADEME, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Bpifrance, SNCF Réseau, Voies navigables de France (VNF), et le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB). Les premiers éléments ont été

présentés lors de la conférence des exécutifs du 6 janvier 2015.

Des réunions thématiques, puis des réunions départementales sur l'ensemble des volets ont été organisées. Le Préfet et le Président du Conseil régional ont fait le point sur l'avancement des négociations lors de la conférence des exécutifs du 20 février 2015.

Les discussions se sont poursuivies entre le cabinet du Premier ministre et le Président du Conseil régional pour obtenir une contractualisation de crédits d'État supplémentaires. De nouveaux moyens financiers ont ainsi été obtenus pour un montant total de 28,5 M€ répartis sur les volets mobilité multimodale (15 M€), enseignement supérieur, recherche et innovation (9,5 M€) et transition écologique et énergétique (4 M€).

Des sources de financement complémentaires aux crédits ministériels sont mobilisées à un haut niveau. L'ADEME ou l'Agence de l'eau Adour-Garonne sont parties prenantes du CPER. Une partie du Programme des investissements d'avenir (PIA) sera territorialisée et inscrite dans le contrat. L'Anru participera à l'effort de rénovation de quartiers de la politique de la ville au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

Les crédits mobilisés dans le cadre du CPER ne sont pas exclusifs des autres interventions financières de l'État et de la Région, dites de « droit commun » ou de crédits obtenus grâce au succès à des appels à projets nationaux ou régionaux.

La transition écologique appelle un renouvellement profond de la conception des politiques publiques qui accompagneront les nécessaires évolutions technologiques et les transformations sociétales. La circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014 rappelle que le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets inscrits au contrat de plan. C'est pourquoi, chaque volet thématique comportera une clause d'éco-conditionnalité visant à permettre une sélection des projets présentant les meilleures performances écologiques et énergétiques. Ces clauses sont rédigées de façon standard dans le CPER – cadre et seront ultérieurement détaillées, notamment en fixant des règles d'éligibilité, dans des conventions d'application volet par volet.

Les cofinancements attendus des collectivités territoriales mentionnés dans les maquettes financières du présent document sont mentionnés à titre indicatif. Les négociations se poursuivent et les montants peuvent encore évoluer. Des crédits européens sont susceptibles de contribuer au financement de certains projets. Ils ont fait l'objet d'une estimation globalisée par volet et leur montant peut également évoluer.

L'exécution du contrat de plan nécessitera la rédaction d'une ou plusieurs conventions d'application et/ou de financement pour chaque volet. Ce point fait l'objet d'un article du contrat.

Le projet de contrat de plan État-Région, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale ont fait l'objet d'une consultation du public du 29 mai au 28 juin 2015.

## Avant-Propos

2,8 milliards d'euros seront investis en Aquitaine entre 2015 et 2020, dont près de 1,4 milliard d'euros contractualisés par l'État (686 M€) et par la Région (701 M€). Les collectivités locales, l'Union européenne et les opérateurs de l'État compléteront le dispositif. Cet investissement massif permettra de relever les trois grands défis auxquels l'Aquitaine doit aujourd'hui faire face : sa compétitivité économique et la création d'emplois, en particulier par l'innovation et l'élévation de la valeur ajoutée de ses activités, la résorption des écarts de développement et le désenclavement de ses territoires, notamment en termes d'infrastructures numériques et de transport et la réussite de sa transition écologique et énergétique, dans la perspective d'un fort impact du changement climatique.

### **Plus de 980 M€ pour la modernisation des infrastructures ferroviaires, routières et portuaires, dont 340 M€ par l'État et 222 M€ par la Région**

Afin de faciliter les déplacements quotidiens des Aquitains, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majorité des crédits (près de 570 M€) sera dédiée à la modernisation et à la régénération du réseau ferroviaire. Il s'agit d'anticiper la poursuite de la hausse des trafics observée au cours des dernières années et qui sera amplifiée par l'arrivée de la LGV à Bordeaux en 2017. La ligne Bordeaux – Hendaye sera ainsi modernisée et ses capacités de circulation seront accrues. L'ancienneté des voies ferroviaires, caractéristique du grand sud-ouest, exige par ailleurs la régénération de lignes régionales où la circulation est souvent ralentie, voire menacée d'interruption. La ligne Libourne – Bergerac sera ainsi remise à niveau. Enfin, d'importants travaux seront réalisés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux gares et aux quais.

Près de 360 M€, dont 201 M€ par l'État et 152 M€ par les collectivités locales seront également consacrés à la réalisation de travaux routiers. La rocade de Bordeaux connaît actuellement d'importants problèmes de congestion qui nuisent au confort de ses utilisateurs et à l'activité économique de la Métropole bordelaise et des communes alentour. L'État et Bordeaux Métropole poursuivront sa mise à deux fois trois voies entre les échangeurs 4 et 16. D'autres investissements sont également prévus, afin d'améliorer l'accessibilité des territoires, la sécurité des usagers de la route et la qualité de vie des riverains. Seront ainsi réalisées les déviations d'Oloron Sainte-Marie sur la RN 134 et de Croix Blanche – Monbalen sur la RN 21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot, et la mise en sécurité de la RN 134 entre Pau et Oloron Sainte-Marie.

### **440 M€, dont 73 M€ par l'État et 236 M€ par la Région, pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.**

La politique commune de l'État et de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation est orientée vers l'amélioration de la compétitivité de l'économie régionale, avec en perspective la création d'activités et d'emplois. Au cours des quinze dernières années, la Région a massivement investi dans ce domaine, quelque 10 % de son budget chaque année, ce qui la place à ce titre au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises. Avec le concours du Fonds européen de développement régional (Feder), elle a développé des écosystèmes de l'innovation qui visent à apporter aux entreprises des filières économiques régionales les ressources scientifiques et technologiques dont elles ont besoin pour produire et commercialiser de nouveaux produits. L'État a mobilisé d'importants moyens, notamment dans le cadre du programme national des investissements d'avenir.

L'Aquitaine a ainsi changé de stature en termes de potentiel scientifique et technologique. Elle est passée, au cours de la dernière décennie, d'une spécialisation traditionnelle dans l'agriculture et le bois à une spécialisation davantage tournée vers des hautes technologies aptes à se diffuser dans l'ensemble des filières d'activité : numérique, sciences de l'ingénieur, laser, matériaux...

Les projets inscrits dans le CPER 2015-2020 s'inscrivent dans le prolongement de cette stratégie. Sont ciblés des programmes de recherche ambitieux sur des thématiques d'excellence ou à fort potentiel, notamment sur les matériaux, l'environnement et la croissance verte, et connectés aux enjeux d'innovation et de compétitivité. Le maillon essentiel de la chaîne de valeur de l'innovation que constituent la maturation et le développement technologique, assuré par les centres de développement technologique, fait en particulier l'objet d'un soutien massif.

En amont, l'État et la Région entendent développer des campus attractifs, accessibles à tous, ouverts aux technologies numériques. Les efforts déjà réalisés pour accroître des effectifs des écoles d'ingénieurs d'Aquitaine seront poursuivis. Les besoins de réhabilitation des locaux universitaires, en cohérence avec le plan Campus, seront pris en compte. C'est le cas non seulement pour les sites universitaires bordelais mais aussi pour l'université de Pau et des pays de l'Adour, qui ne bénéficie pas du plan Campus et dont le patrimoine immobilier requiert des investissements importants de mise aux normes énergétiques, de sécurité et d'accessibilité. Enfin la croissance du nombre d'étudiants impose la poursuite des investissements déjà effectués dans l'offre d'hébergement et de restauration.

**Près de 380 M€ pour la transition écologique et énergétique**, avec en particulier le concours de l'ADEME et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

L'Aquitaine est l'une des régions les plus concernées en France par le changement climatique. L'augmentation de la température, supérieure à la moyenne, fait peser une menace sur la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. L'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région mobiliseront d'importants financements pour préserver la ressource en eau. L'État et la Région contribueront par ailleurs à la préservation et à la restauration de la biodiversité, menacée par l'artificialisation croissante des sols mais dont la richesse caractérise le patrimoine écologique régional.

Enfin l'ADEME et la Région soutiendront des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique du secteur du bâtiment et des entreprises et à développer les énergies renouvelables, à partir de ressources naturelles abondantes notamment la biomasse, la géothermie et l'énergie solaire. Elles contribueront également à la réduction de la production de déchets et au développement de l'économie circulaire.

**Le volet territorial est doté de plus de 220 M€, dont 61 M€ par l'État et 66 M€ par la Région**, lesquels soutiendront des actions en faveur des territoires ruraux en déficit de services au public et les territoires les plus en difficultés, notamment ceux qui connaissent des mutations économiques qui les fragilisent. L'État soutiendra par ailleurs le développement de Bordeaux Métropole. La politique de la ville et du renouvellement urbain bénéficiera de crédits, en outre dans le cadre du volet régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain. La situation particulière de l'Aquitaine a conduit les partenaires du CPER à réserver des crédits spécifiques au traitement des problématiques de sa longue façade littorale, en particulier pour son aménagement durable et l'adaptation et la lutte contre l'érosion-submersion. Au-delà des dispositifs prévus dans les volets thématiques du CPER, le Pays basque bénéficiera de moyens spécifiques pour préserver et développer ses particularités culturelles et linguistiques.

**Le volet emploi-formation mobilise 57 M€** consacrés pour l'essentiel à des actions qui visent à faciliter le retour à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi, à sécuriser les parcours professionnels des salariés et à accroître la qualité et l'efficacité des systèmes d'orientation et de formation.

Enfin, la grande région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes participera à hauteur de **20 M€ à l'expérimentation régionale de gestion du programme des investissements d'avenir** et accompagnera les entreprises engagées dans une démarche de recherche et d'innovation.

Hors cadre contractuel, d'importants investissements (630M€) seront réalisés par l'État (187 M€), la Région (106 M€) et les collectivités locales (311 M€) dans la **construction d'infrastructures numériques de très haut débit**, dans les territoires non desservis par les opérateurs privés.

Le Contrat de plan État-Région 2015-2020 pour l'Aquitaine constitue ainsi le cadre privilégié de l'investissement public des six prochaines années. Il reflète la mobilisation de l'État et des organismes publics nationaux d'une part, de la Région d'autre part, mais aussi des autres collectivités territoriales et de l'Union européenne pour impulser, accompagner et assurer collectivement le développement de la région, au service de tous les Aquitains.



# Contrat de plan État-Région

## Aquitaine 2015-2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°83-32 en date du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'État et les collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-394 en date du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET);

Vu la circulaire n°5671/SG en date du 2 août 2013 du Premier ministre relative aux contrats de plan ;

Vu la circulaire n°5679/SG en date du 25 septembre 2013 du Premier ministre relative au « volet mobilité multimodale » des contrats de plan État-Région (CPER) 2014-2020 ;

Vu la circulaire n°5689/SG en date du 15 novembre 2013 du Premier ministre relative à la préparation des CPER 2014-2020 ;

Vu la circulaire n°5730/SG en date du 31 juillet 2014 du Premier ministre ;

Vu la circulaire n°64177 en date du 11 août 2014 du Commissaire général à l'égalité des territoires ;

Vu le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de la région Aquitaine le 18 novembre 2014 ;

Vu l'avis de l'Autorité environnementale en date du 28 mai 2015 sur le rapport environnemental portant sur le projet de contrat ;

Vu l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine sur le projet de contrat de plan État-Région en date du 25 juin 2015 ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Aquitaine en date du 6 juillet 2015 portant approbation du présent contrat ;

Vu l'avis et l'accord donné par la Commissaire générale à l'égalité des territoires pour le Premier ministre au Préfet de la région Aquitaine, le 22 juin 2015 pour procéder à la signature du contrat de plan État-Région ;

**L'État, représenté par Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine,**

**et**

**La Région Aquitaine, représentée par Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil régional d'Aquitaine**

**conviennent ce qui suit :**

#### Article 1 : objet du contrat de plan

L'État et la Région Aquitaine s'engagent pour six ans à mettre en œuvre conjointement les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Contrat de plan État-Région Aquitaine 2015-2020 ». Les signataires s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la réalisation des opérations, dont le détail est défini dans le volet financier du présent contrat.

#### Article 2 : financement du contrat de plan

Pour la mise en œuvre de ce contrat de plan, l'État et la Région engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'État : 686,314 millions d'euros,
- pour la Région : 701,202 millions d'euros

#### Article 3 : conditions d'exécution du contrat de plan

Une ou plusieurs conventions d'application pourront être élaborées par volet. Plus détaillées que la convention cadre, ces conventions de mise en œuvre opérationnelle préciseront les opérations visées, les critères de sélection des opérations dont, en particulier, les critères d'éco-conditionnalité, les cofinancements attendus, la gouvernance retenue.

#### Article 4 : suivi et évaluation du contrat de plan

Un système de suivi et de pilotage sera établi au cours de l'année 2015. Des indicateurs seront définis. Lorsque des opérations seront financées par des crédits européens, la définition des indicateurs sera cohérente avec celle des dits programmes.

#### Article 5 : révision du contrat de plan

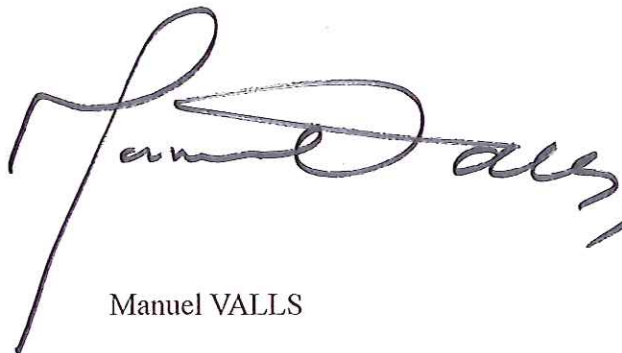
Le Préfet de région et le Président du Conseil régional d'Aquitaine s'engagent à réviser le présent contrat à l'automne 2016 afin de prendre en compte les nouveaux périmètres régionaux définis par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. L'objectif de la révision du contrat est double : d'une part, ajuster les enjeux de la région aux évolutions constatées depuis sa signature et d'autre part, consolider en un contrat unique, les contrats des trois régions concernées par la future région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

#### Article 6 :

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat, et de la poursuite de la discussion avec les partenaires territoriaux, notamment les collectivités locales, et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

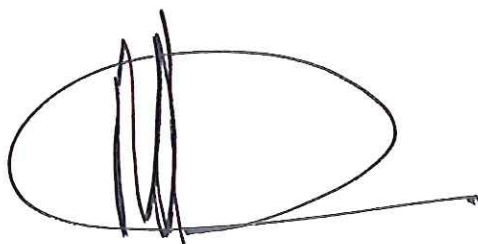
**Fait à Bordeaux, le 23 juillet 2015**

En présence de Monsieur le Premier ministre

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Manuel Valls'.

Manuel VALLS

Le Préfet de la région Aquitaine

A stylized, handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Dartout'.

Pierre DARTOUT

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine

A stylized, handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Rousset'.

Alain ROUSSET



## Table des matières

|                                                                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.Mobilité multimodale.....</b>                                                                                            | <b>29</b> |
| <u>1.1.Moderniser le réseau routier national.....</u>                                                                         | <u>29</u> |
| 1.1.1.Améliorer la sécurité du réseau routier national.....                                                                   | 30        |
| 1.1.1.1.RN134 – Mise en sécurité entre Pau et Oloron – phase 1.....                                                           | 30        |
| 1.1.1.2.RN134 – Aménagements de points singuliers (entre Bedous et la frontière). 30                                          |           |
| 1.1.1.3.RN21 – Aménagements de sécurité en Dordogne.....                                                                      | 30        |
| 1.1.1.4.RN221 – Aménagements à l’est de Périgueux.....                                                                        | 30        |
| 1.1.2.Réduire la congestion chronique du réseau routier national.....                                                         | 31        |
| 1.1.2.1.A630 – Achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 16 et 10.....                  | 31        |
| 1.1.2.2.A630 – Mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 10 et 4 et aménagement de l’échangeur 21.....   | 31        |
| 1.1.2.3. RN 21 – Contournement de Périgueux – Études préalables avant enquête publique.....                                   | 31        |
| 1.1.2.4.A660/RN250 – Amélioration de la desserte du sud du bassin d’Arcachon – Études post DUP.....                           | 31        |
| 1.1.2.5.Contribution aux études, AMO, foncier et frais annexes du barreau de Camélat à l’ouest de l’agglomération d’Agen..... | 32        |
| 1.1.2.6.A630-RN230 – Aliénor : poursuite du Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI).....                        | 32        |
| 1.1.3.Désenclaver et améliorer la desserte des territoires et des pôles économiques.....                                      | 32        |
| 1.1.3.1.RN134 – Déviation d’Oloron Sainte-Marie.....                                                                          | 32        |
| 1.1.3.2.RN21 – Déviation de Croix-Blanche – Monbalen.....                                                                     | 33        |
| 1.1.3.3.RN21 – Déviation d’Agen nord – études et maîtrise foncière.....                                                       | 33        |
| 1.1.4.Réduire les nuisances sonores le long des voies routières.....                                                          | 33        |
| 1.1.4.1.Routes Nationales en Gironde – Protections acoustiques.....                                                           | 33        |
| <u>1.2.Rénover et moderniser le réseau ferroviaire.....</u>                                                                   | <u>34</u> |
| 1.2.1.Accroître les capacités de circulation du réseau ferroviaire structurant.....                                           | 36        |
| 1.2.1.1.IPCS Bordeaux – Hendaye - Section Gazinet-Dax : études et premiers travaux.....                                       | 36        |

|                                                                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.2.1.2.Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – Aménagements Hendaye Frontière.....                    | 36 |
| 1.2.1.3.Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – Évitements de Morcenx.....                             | 36 |
| 1.2.1.4.Aménagement capacitaire Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – IFTE (station de Biganos).....                           | 37 |
| 1.2.1.5.Aménagements capacitaires ligne Bordeaux- Hendaye – Évitements Ychoux – études.....                                                    | 37 |
| 1.2.1.6.Études préparatoires au prochain CPER.....                                                                                             | 37 |
| 1.2.1.7.Mesure compensatoire de l'AFAT – Desserte routière de Tarnos par la RD85 .....                                                         | 37 |
| 1.2.1.8.Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les gares nationales et régionales.....                                      | 37 |
| 1.2.2.Accroître les capacités de circulation des nœuds ferroviaires d'importance nationale.....                                                | 38 |
| 1.2.2.1.Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (programme GPSO) – Études projet.....                                                     | 38 |
| 1.2.2.2.Restructuration de la gare de Bayonne et adaptation du plateau ferroviaire. .                                                          | 38 |
| 1.2.2.3.Nœud ferroviaire de Bordeaux – Renforcement des installations fixes de traction électrique (IFTE).....                                 | 39 |
| 1.2.2.4.Simultanéité des voies ABC en sortie Sud du nœud ferroviaire de Bordeaux                                                               | 39 |
| 1.2.3.Pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales ; développer les capacités de circulation du réseau ferroviaire régional..... | 39 |
| 1.2.3.1.Cambo-les-Bains – Saint-Jean-Pied-de-Port – Travaux de régénération.....                                                               | 39 |
| 1.2.3.2.Lamothe – Arcachon – Renouvellement de caténaires et d'ouvrages d'art....                                                              | 39 |
| 1.2.3.3.Voie ferrée de ceinture – Renouvellement de caténaires et d'ouvrages d'art.                                                            | 39 |
| 1.2.3.4. Actualisation de l'audit du réseau ferroviaire aquitain.....                                                                          | 40 |
| 1.2.3.5. Amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac.....                                                                              | 40 |
| 1.2.3.6.Études d'amélioration de la desserte de Pau.....                                                                                       | 40 |
| 1.2.3.7.Étude de faisabilité de l'amélioration de la desserte de Périgueux-Limoges via le Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.....                  | 40 |
| 1.2.3.8.Levée des ralentissements – Premiers travaux (études entièrement financées par SNCF réseau).....                                       | 41 |
| 1.2.3.9.Ligne Oloron-Bedous – Suppression du passage à niveau n° 50.....                                                                       | 41 |
| 1.2.3.10.Bordeaux – Le Verdon – Aménagements capacitaires et renouvellement des caténaires.....                                                | 41 |
| 1.2.3.11. Oloron Bedous – Reprise des circulations.....                                                                                        | 41 |
| 1.2.4.Améliorer la desserte ferroviaire du Grand port maritime de Bordeaux.....                                                                | 41 |

|                                                                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.2.4.1.Régénération de la ligne fret du Bec d'Ambès.....                                                          | 41        |
| <u>1.3.Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime de Bordeaux.....</u>             | <u>43</u> |
| 1.3.1.Augmenter la capacité d'accueil de navires.....                                                              | 43        |
| 1.3.1.1.Approfondissement du chenal.....                                                                           | 43        |
| 1.3.2.Développer les activités industrielles.....                                                                  | 44        |
| 1.3.2.1.Modernisation et extension des installations portuaires sur les sites d'Ambès, Bassens et Grattequina..... | 44        |
| 1.3.3.Développer la filière conteneurs dans le cadre du projet TCSO.....                                           | 45        |
| 1.3.3.1.Projet de terminal à conteneurs du sud-ouest.....                                                          | 45        |
| 1.3.4.Mener des études prospectives.....                                                                           | 45        |
| 1.3.4.1.Études pour programmations ultérieures.....                                                                | 45        |
| 1.3.5.Faire connaître et valoriser le port de Bordeaux.....                                                        | 46        |
| 1.3.5.1.Actions commerciales.....                                                                                  | 46        |
| <u>1.4.Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains.....</u>                 | <u>47</u> |
| 1.4.1.Augmenter la sécurité des digues et des berges et réduire les fuites d'eau du canal .....                    | 47        |
| 1.4.1.1.Canal latéral à la Garonne – Restauration des digues et berges prioritaires...47                           |           |
| 1.4.2.Augmenter la sécurité des sites éclusiers ou emblématiques et accroître leur fréquentation touristique.....  | 48        |
| 1.4.2.1.Canal latéral à la Garonne – Étude globale pour la restauration des écluses.48                             |           |
| 1.4.2.2.Canal latéral à la Garonne – Travaux de restauration et de régénération des écluses.....                   | 48        |
| 1.4.2.3.Canal latéral à la Garonne – Étanchéité du pont-canal d'Agen (phases 3 et 4) .....                         | 48        |
| 1.4.2.4.Canal latéral à la Garonne – Reprise des escaliers du pont canal d'Agen....48                              |           |
| 1.4.3.Concilier les différents usages de l'eau en optimisant la gestion des prélèvements .....                     | 48        |
| 1.4.3.1.Canal latéral à la Garonne – Instrumentation des ouvrages hydrauliques....48                               |           |
| 1.4.3.2.Canal latéral à la Garonne – Mise en place d'un dispositif d'optimisation de la gestion de l'eau.....      | 49        |

|                                                                                                                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1.4.4.Développer les croisières fluviales.....                                                                                                                               | 49        |
| 1.4.4.1.Garonne – Création de pontons d’accueil pour les paquebots fluviaux.....                                                                                             | 49        |
| <u>1.5.Développer les modes de transport doux.....</u>                                                                                                                       | <u>50</u> |
| <u>1.6.Clauses particulières du volet mobilité multimodale.....</u>                                                                                                          | <u>51</u> |
| 1.6.1.Clause d’éco-conditionnalité.....                                                                                                                                      | 51        |
| 1.6.2.Clause relative aux conventions de financement prises au titre du Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) 2009 – 2014.....                               | 51        |
| <u>1.7.Maquettes financières : résumé du volet mobilité multimodale.....</u>                                                                                                 | <u>52</u> |
| <b>2.Enseignement supérieur, recherche et innovation.....</b>                                                                                                                | <b>55</b> |
| <u>2.1.Améliorer la qualité de vie des étudiants.....</u>                                                                                                                    | <u>56</u> |
| 2.1.1.Logements : réhabiliter et construire 3500 logements.....                                                                                                              | 57        |
| 2.1.1.1.Réhabilitation : villages universitaires 2, 3 et 6. Total 1 000 logements sur le campus bordelais.....                                                               | 57        |
| 2.1.1.2.Reconstruction/Démolition : résidences universitaires à reconstruire sur le campus bordelais. Total 500 logements.....                                               | 57        |
| 2.1.1.3.Construction neuve : résidences universitaires sur le campus Talence Pessac Gradignan (campus TPG) et autres sites de Bordeaux Métropole (1 920 logements).<br>..... | 57        |
| 2.1.1.4.Construction neuve : résidences sur la côte basque (déclinaison du programme national des 40 000 logements) — 80 logements.....                                      | 57        |
| 2.1.2.Restauration et vie de campus.....                                                                                                                                     | 57        |
| 2.1.2.1.Restaurant universitaire N°1 sur le campus TPG.....                                                                                                                  | 57        |
| 2.1.2.2.Restauration universitaire sur le Campus Périgord.....                                                                                                               | 58        |
| 2.1.2.3. Accueil des étudiants : réhabilitation de la bibliothèque universitaire des Sciences de Pau.....                                                                    | 58        |
| <u>2.2.Des espaces d’enseignement rénovés.....</u>                                                                                                                           | <u>59</u> |
| 2.2.1.Locaux d’enseignement dépendant de l’Université de Bordeaux.....                                                                                                       | 59        |
| 2.2.1.1.Réhabilitation partielle de l’Institut universitaire de technologie (IUT) – Gradignan.....                                                                           | 59        |
| 2.2.1.2.Schéma directeur énergétique et réhabilitation générale chauffage, ventilation, climatisation – UB.....                                                              | 60        |

|                                                                                                                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.2.1.3. IMA – Institut de maintenance aéronautique – Nouveaux cursus d’enseignement – Recherche/transfert – Mérignac.....                                                                   | 60 |
| 2.2.1.4. Maison pour la science et la technologie d’Aquitaine (MSTA) – Talence.....                                                                                                          | 60 |
| 2.2.1.5. Réhabilitation – restructuration du Campus Périgord – Périgueux.....                                                                                                                | 60 |
| 2.2.2. Locaux d’enseignement dépendant de l’Université de Bordeaux Montaigne.....                                                                                                            | 60 |
| 2.2.2.1. Requalification des bâtiments H, L, M et amphithéâtres – Université Bordeaux Montaigne/Département patrimoine, immobilier et logistique (UBM/DPIL) – Pessac.....                    | 60 |
| 2.2.2.2. Réhabilitation/Extension du Département d’études du français langue étrangère (DEFLE) – UBM/DPIL – Pessac.....                                                                      | 61 |
| 2.2.3. Locaux d’enseignement dépendant de l’Université de Pau et des Pays de l’Adour (UPPA).....                                                                                             | 61 |
| 2.2.3.1. Création d’une bibliothèque pluridisciplinaire dans les locaux de la BU Droit Lettres – UPPA – Pau.....                                                                             | 61 |
| 2.2.3.2. Plan de mise en sécurité générale- Phase 1 – UPPA – Pau – Bayonne.....                                                                                                              | 61 |
| 2.2.3.3. Restructuration partielle de l’Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences – UPPA – Pau.....                                                                              | 61 |
| 2.2.3.4. Création d’une halle technologique – UPPA – Mont-de-Marsan.....                                                                                                                     | 61 |
| 2.2.3.5. PC Sécurité et accueil – UPPA – Pau.....                                                                                                                                            | 62 |
| 2.2.3.6. Chaufferie bois – UPPA – Pau.....                                                                                                                                                   | 62 |
| 2.2.3.7. Projet ISALAB : ISA BTP et halle Egée – UPPA – Anglet.....                                                                                                                          | 62 |
| 2.2.3.8. Institut transfrontalier – Maison internationale – UPPA – Bayonne.....                                                                                                              | 62 |
| 2.2.3.9. Bâtiment d’Alembert/ENSGTI – UPPA – Pau.....                                                                                                                                        | 62 |
| 2.2.4. Locaux d’enseignement dépendant de Bordeaux INP.....                                                                                                                                  | 62 |
| 2.2.4.1. Aquitaine terre d’eau – Démolition-reconstruction des bâtiments ABCD de l’ENSEGID et restructuration partielle de l’ENSCBP bâtiment B (learning center) – Bordeaux INP– Pessac..... | 62 |
| 2.2.5. Locaux dépendant de Bordeaux sciences agro.....                                                                                                                                       | 63 |
| 2.2.5.1. Campus agronomique d’Aquitaine.....                                                                                                                                                 | 63 |
| 2.2.6. Locaux d’enseignement dépendant de l’Estia.....                                                                                                                                       | 63 |
| 2.2.6.1. Étendre les locaux des plates-formes de l’École supérieure des technologies industrielles avancées (Estia) – Bidart.....                                                            | 63 |
| 2.2.7. Développement de l’antenne aquitaine de l’IOGS.....                                                                                                                                   | 63 |
| 2.2.7.1. Campus aquitain numérique d’enseignement, de recherche et d’innovation aux interfaces de la photonique – IOGS – Talence.....                                                        | 63 |

|                                                                                                                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <u>2.3.Des espaces de recherche rénovés.....</u>                                                                                                             | <u>65</u> |
| 2.3.1.Locaux de recherche dépendant de l'université de Bordeaux.....                                                                                         | 66        |
| 2.3.1.1.Pôle océanographique aquitain (POA) – UB – Arcachon.....                                                                                             | 66        |
| 2.3.1.2.Creatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (Creatif) – UB – Gradignan.....                                 | 66        |
| 2.3.1.3.CRCTB – IHU : Centre de recherche cardio-thoracique de Bordeaux / Institut hospitalo-universitaire (IHU) – Pessac.....                               | 66        |
| 2.3.1.4. AniMUB – Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux (AniMUB).....                                                                          | 66        |
| 2.3.1.5.NeuroAquitaine : imagerie biologique IBIO.....                                                                                                       | 66        |
| 2.3.2.Locaux de recherche dépendant de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.....                                                                    | 67        |
| 2.3.2.1.Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), UBM, UB et Institut d'études politiques (IEP) – Pessac.....                                       | 67        |
| 2.3.3.Locaux de recherche dépendant de l'UPPA.....                                                                                                           | 67        |
| 2.3.3.1.Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (Iprem) – Phase II A3E – UPPA – Pau.....                | 67        |
| 2.3.3.2.Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée (Ipra) – Ipra II Phase 1 – UPPA – Pau.....                                                        | 67        |
| 2.3.4.Locaux de recherche dépendant de l'Irstea.....                                                                                                         | 67        |
| 2.3.4.1.Gestion patrimoniale des réseaux d'eau – Irstea - Cestas.....                                                                                        | 67        |
| 2.3.5.Locaux de recherche dépendant de l'Inra.....                                                                                                           | 67        |
| 2.3.5.1.Extension des locaux de l'Institut de biologie végétale moléculaire (IBVM) – Inra – Villenave-d'Ornon.....                                           | 67        |
| 2.3.5.2.Rénovation d'un bâtiment pour accueillir l'UMR « interactions sol, plantes, atmosphère » (ISPA) – Inra – Villenave-d'Ornon.....                      | 68        |
| 2.3.5.3.Rénovation de la rivière artificielle du Lapitxuri – Inra – Saint-Pée-sur-Nivelle.....                                                               | 68        |
| <u>2.4.Des équipements scientifiques pour la recherche.....</u>                                                                                              | <u>69</u> |
| 2.4.1.Équipement de laboratoires dépendant de l'université de Bordeaux.....                                                                                  | 69        |
| 2.4.1.1.Pôle océanographique aquitain (POA) – UB – Arcachon.....                                                                                             | 69        |
| 2.4.1.2.Créatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan - CENBG)..... | 69        |
| 2.4.1.3.AniMUB : Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux.....                                                                                    | 69        |

|                                                                                                                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.4.1.4.NeuroAquitaine.....                                                                                                                                                  | 69        |
| 2.4.1.5.Développement de Lasers énergétiques en Aquitaine pour les plasmas à haute puissance moyenne (LEAP) : de la recherche à l'appui à la filière industrielle laser..... | 70        |
| 2.4.1.6.Mésocentre de calcul intensif aquitaine (MCIA) – Développement de la plateforme régionale de calcul intensif.....                                                    | 70        |
| 2.4.1.7.Campus B : Chimie en Aquitaine : matériaux, photonique, biologie.....                                                                                                | 70        |
| 2.4.1.8.PMUSCIVI- Plates-formes mutualisées en sciences du vivant.....                                                                                                       | 70        |
| 2.4.2.Équipement de laboratoires dépendant de l'université de Bordeaux-Montaigne.....                                                                                        | 71        |
| 2.4.2.1.Archéo 3D.....                                                                                                                                                       | 71        |
| 2.4.3.Équipement de laboratoires dépendant de l'UPPA.....                                                                                                                    | 71        |
| 2.4.3.1.EGéE – Centre d'expérimentation éco-construction, géomécanique, environnement.....                                                                                   | 71        |
| 2.4.4.Équipement de laboratoires – projet porté par Xylofutur.....                                                                                                           | 71        |
| 2.4.4.1.Xylocampus – Risques forestiers, matériaux innovants, extension du centre technique de la filière.....                                                               | 71        |
| 2.4.5.Soutenir le développement du numérique : projet porté par la CUEA.....                                                                                                 | 71        |
| 2.4.5.1.Développement du numérique au service de l'innovation et de la réussite de tous – Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (CUEA) – Aquitaine.....   | 71        |
| <u>2.5.Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation.....</u>                                                                                    | <u>73</u> |
| 2.5.1.Centres de développement technologique et plates-formes technologiques.....                                                                                            | 73        |
| <u>2.6.Renforcer les liens entre science et société.....</u>                                                                                                                 | <u>74</u> |
| 2.6.1.Culture scientifique, technique et industrielle.....                                                                                                                   | 74        |
| <u>2.7.Clauses particulières du volet enseignement supérieur recherche et innovation.....</u>                                                                                | <u>75</u> |
| 2.7.1.Clause d'éco-conditionnalité.....                                                                                                                                      | 75        |
| <u>2.8.Maquettes financières : résumé du volet ESRI.....</u>                                                                                                                 | <u>76</u> |
| <b>3.Transition écologique et énergétique.....</b>                                                                                                                           | <b>79</b> |
| <u>3.1.Efficacité énergétique des bâtiments.....</u>                                                                                                                         | <u>80</u> |
| 3.1.1.Former, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets de rénovations                                                                                             |           |

|                                                                                                                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| énergétiques.....                                                                                                                                                         | 81        |
| 3.1.2.Structurer les filières professionnelles.....                                                                                                                       | 81        |
| 3.1.3.Soutenir les initiatives relatives à l'ingénierie technique et financière.....                                                                                      | 81        |
| 3.1.4.Soutenir des opérations innovantes de construction durable et de rénovation énergétique des bâtiments.....                                                          | 82        |
| <u>3.2.Compétitivité énergétique des entreprises, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique sur les territoires.....</u> | <u>82</u> |
| 3.2.1.Soutenir des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises .....                                                                            | 83        |
| 3.2.2.Soutenir la production d'énergies renouvelables.....                                                                                                                | 83        |
| 3.2.3.Soutenir le développement des réseaux de chaleur.....                                                                                                               | 84        |
| 3.2.4.Soutenir le développement des techniques de stockage et de distribution d'EnR..                                                                                     | 84        |
| 3.2.5.Soutenir les démarches territoriales de maîtrise de l'énergie et d'adaptation au changement climatique.....                                                         | 84        |
| 3.2.6.Observation des territoires pour la mise en œuvre et le suivi du SRCAE.....                                                                                         | 85        |
| <u>3.3.Économie circulaire et économie des ressources.....</u>                                                                                                            | <u>85</u> |
| 3.3.1.Accompagner des programmes locaux de prévention des déchets et de planification.....                                                                                | 86        |
| 3.3.2.Soutenir l'animation locale des démarches d'écologie industrielle territoriale.....                                                                                 | 86        |
| 3.3.3.Soutenir la mise en place de filière de recyclage et de gestion des biodéchets.....                                                                                 | 86        |
| 3.3.4.Soutenir l'innovation par des achats durables, l'écoconception de biens ou services et l'économie de fonctionnalité.....                                            | 86        |
| 3.3.5.Soutenir les réseaux locaux de réparation et de réutilisation de produits, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.....                          | 87        |
| <u>3.4.Prévention des risques naturels.....</u>                                                                                                                           | <u>87</u> |
| 3.4.1.Élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de prévention des risques d'inondation.....                                                                     | 88        |

|                                                                                                                                                                                                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 3.4.2.Prévenir les risques sismiques et les autres risques naturels (hors érosion).....                                                                                                            | 89         |
| <u>3.5.Reconquête de la biodiversité et protection des ressources naturelles.....</u>                                                                                                              | <u>90</u>  |
| 3.5.1.Développer la gouvernance locale dans les domaines de l’eau, de la biodiversité et des ressources minérales.....                                                                             | 90         |
| 3.5.2.Améliorer la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité régionale et de leurs enjeux.....                                                                                       | 91         |
| 3.5.3.Préserver, gérer et remettre en bon état les milieux terrestres, aquatiques, littoraux et marins ainsi que leurs fonctions écologiques ; préserver et restaurer la trame verte et bleue..... | 92         |
| 3.5.4.Préserver et restaurer les espèces animales et végétales.....                                                                                                                                | 92         |
| 3.5.5.Promouvoir une utilisation économe des ressources naturelles et améliorer la gestion qualitative et quantitative de l’eau.....                                                               | 93         |
| <u>3.6.Projets territoriaux de développement durable.....</u>                                                                                                                                      | <u>94</u>  |
| 3.6.1.Accompagner les démarches d’Agenda 21.....                                                                                                                                                   | 94         |
| 3.6.2.Accompagner les Parcs naturels régionaux.....                                                                                                                                                | 94         |
| <u>3.7.Éducation à l’environnement et au développement durable.....</u>                                                                                                                            | <u>95</u>  |
| 3.7.1.Diffuser la connaissance et sensibiliser en matière d’environnement et de développement durable.....                                                                                         | 96         |
| <u>3.8.Conditions d’attribution des financements de l’ADEME.....</u>                                                                                                                               | <u>96</u>  |
| <u>3.9.Conditions d’attribution des financements de l’Agence de l’eau Adour-Garonne.....</u>                                                                                                       | <u>96</u>  |
| <u>3.10.Clauses particulières du volet transition écologique et énergétique.....</u>                                                                                                               | <u>97</u>  |
| 3.10.1.Clause d’éco-conditionnalité.....                                                                                                                                                           | 97         |
| <u>3.11.Maquettes financières : du volet transition écologique et énergétique.....</u>                                                                                                             | <u>98</u>  |
| <b>4.Numérique.....</b>                                                                                                                                                                            | <b>101</b> |
| <u>4.1.Soutenir les réseaux d’initiative publique (hors CPER).....</u>                                                                                                                             | <u>101</u> |
| <u>4.2.Mettre à jour la Stratégie de cohérence régionale pour l’aménagement numérique</u>                                                                                                          |            |

|                                                                                                                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| (Scoran) sur la région Aquitaine.....                                                                                                                                | 102        |
| 4.3.Soutenir le déploiement de la Plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine.....                                                                | 103        |
| 4.4.Résorber les zones blanches de téléphonie mobile.....                                                                                                            | 103        |
| 4.5.Aquitaine cultures connectées.....                                                                                                                               | 104        |
| 4.6.Clauses particulières du volet numérique.....                                                                                                                    | 105        |
| 4.6.1.Clause d'éco-conditionnalité.....                                                                                                                              | 105        |
| 4.7.Maquette financière : résumé du volet numérique.....                                                                                                             | 106        |
| <b>5.Innovation, filières d'avenir et usine du futur.....</b>                                                                                                        | <b>109</b> |
| 5.1.Plan national « industrie du futur » (« crédits valorisés »).....                                                                                                | 110        |
| 5.2.Programme des investissements d'avenir (PIA) « Partenariat régional d'innovation » (« autres crédits contractualisés »).....                                     | 110        |
| 5.3.Clauses particulières du volet usine du futur.....                                                                                                               | 110        |
| 5.3.1.Clause d'éco-conditionnalité.....                                                                                                                              | 110        |
| <b>6.Volets territoriaux.....</b>                                                                                                                                    | <b>113</b> |
| 6.1.Réduire les inégalités territoriales.....                                                                                                                        | 113        |
| 6.1.1.Un meilleur accès du public aux services dans les territoires ruraux et les territoires péri-urbains éloignés.....                                             | 114        |
| 6.1.2.Développement économique des territoires fragiles.....                                                                                                         | 115        |
| 6.2.Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux.....                                                                                                    | 117        |
| 6.2.1.Favoriser le rayonnement métropolitain national et international de Bordeaux Métropole.....                                                                    | 118        |
| 6.2.1.1.Soutenir le fonctionnement et le programme d'actions de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique (EPA de Bordeaux-Euratlantique) ..... | 118        |
| 6.2.2.Améliorer l'accessibilité métropolitaine : meilleurs accès terrestre et aérien.....                                                                            | 118        |

|                                                                                                      |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 6.2.2.1.Études sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire.....                       | 118        |
| 6.2.3.Garantir une métropole attractive en termes d'emplois et d'économie.....                       | 119        |
| 6.2.3.1.Soutien au développement des activités industrielles navales du GPMB.....                    | 119        |
| 6.2.3.2.Soutien au développement de la filière croisières maritimes.....                             | 119        |
| <u>6.3.Déployer une gestion intégrée du littoral aquitain.....</u>                                   | <u>121</u> |
| 6.3.1.Améliorer le niveau de connaissance sur l'évolution du littoral.....                           | 122        |
| 6.3.2.Faciliter la gouvernance de la stratégie de développement durable du littoral.....             | 122        |
| 6.3.3.Accompagner les stratégies d'adaptation et de lutte contre le risque d'érosion-submersion..... | 122        |
| 6.3.4.Contribuer à l'aménagement durable du littoral.....                                            | 122        |
| <u>6.4.Conforter le Pays basque.....</u>                                                             | <u>125</u> |
| 6.4.1.Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue basque.....                          | 126        |
| 6.4.2.Soutien au fonctionnement de l'Institut Culturel Basque.....                                   | 126        |
| 6.4.3.Soutien au fonctionnement des instances de gouvernance.....                                    | 126        |
| <u>6.5.Politique de la ville et renouvellement urbain.....</u>                                       | <u>129</u> |
| 6.5.1.Les projets régionaux : conditions d'intervention.....                                         | 130        |
| 6.5.2.Le choix des projets régionaux.....                                                            | 131        |
| 6.5.2.1.Les deux quartiers de Bordeaux Métropole signalés par l'Anru :.....                          | 131        |
| 6.5.2.2.Le solde de la dotation de l'Anru sera réservée prioritairement aux projets suivants.....    | 131        |
| 6.5.2.3.Autres projets à soutenir.....                                                               | 131        |
| <u>6.6.Soutien à des projets culturels spécifiques.....</u>                                          | <u>135</u> |
| 6.6.1.Développer une offre de formation supérieure musique et danse de qualité.....                  | 135        |
| 6.6.2.Favoriser la diffusion et le développement des musiques actuelles.....                         | 136        |
| 6.6.3.Promouvoir une filière livre régionale indépendante et de qualité.....                         | 137        |

|                                                                                                                                                                               |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <u>6.7.Expérimentation « Territoires catalyseurs d'innovation ».....</u>                                                                                                      | <u>139</u> |
| 6.7.1.Projet port du futur – « Peepos start-up » porté par le Grand port maritime de Bordeaux.....                                                                            | 139        |
| 6.7.2.Projet visant à « catalyser l'innovation pour relever le défi de la transition urbaine des territoires ruraux » porté par le Département des Pyrénées- Atlantiques..... | 139        |
| <u>6.8.Les conventions territoriales spécifiques.....</u>                                                                                                                     | <u>141</u> |
| 6.8.1.Convention portant sur le volet métropolitain État/Région/Bordeaux Métropole .....                                                                                      | 141        |
| 6.8.2.Convention portant sur le contrat territorial du Pays basque État/Région/Collectivités locales.....                                                                     | 141        |
| 6.8.3.12 contrats de ville concernant les 43 quartiers aquitains de la nouvelle géographie de la politique de la ville.....                                                   | 141        |
| 6.8.4.2 Conventions portant sur les territoires retenus au titre de l'expérimentation « territoire catalyseur d'innovation.....                                               | 142        |
| 6.8.5.3 Conventions portant sur les territoires lauréats à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « Revitalisation des centres-bourgs » :.....              | 142        |
| <u>6.9.Clauses particulières du volet territorial.....</u>                                                                                                                    | <u>143</u> |
| 6.9.1.Clause d'éco-conditionnalité.....                                                                                                                                       | 143        |
| <u>6.10.Maquettes financières : résumé des volets territoriaux.....</u>                                                                                                       | <u>144</u> |
| <b>7.Emploi.....</b>                                                                                                                                                          | <b>147</b> |
| <u>7.1.Développement du Service public régional de l'orientation (SPRO).....</u>                                                                                              | <u>149</u> |
| <u>7.2.Connaissance des besoins des filières, des entreprises et des territoires et évaluation des politiques d'orientation, de formation et d'emploi.....</u>                | <u>150</u> |
| <u>7.3.Appui aux filières structurantes et d'avenir et aux territoires en mutation.....</u>                                                                                   | <u>151</u> |
| <u>7.4.Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises.....</u>                                                                            | <u>152</u> |
| <u>7.5.Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi .....</u>                                                                            | <u>152</u> |

|                                                              |            |
|--------------------------------------------------------------|------------|
| <u>7.6.Clauses particulières du volet emploi.....</u>        | <u>153</u> |
| 7.6.1.Clause d'éco-conditionnalité.....                      | 153        |
| <u>7.7.Maquette financière : résumé du volet emploi.....</u> | <u>154</u> |
| <b>8.Résumé des maquettes financières.....</b>               | <b>155</b> |
| <b>9.Index lexical.....</b>                                  | <b>159</b> |



# Mobilité multimodale



# 1. Mobilité multimodale

## Contexte général

L'Aquitaine, troisième région française par sa superficie (41 308 km<sup>2</sup>), est un vaste territoire situé sur un corridor de transit européen parmi les plus chargés en termes de circulation de marchandises.

La région est attractive et sa démographie est dynamique. Avec une population de 3,33 millions d'habitants, elle se place en 2014 au 6<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines les plus peuplées. Pour autant, avec une densité de population de 80 hab/km<sup>2</sup>, elle demeure une des régions les moins densément peuplées (13<sup>e</sup> rang).

L'armature urbaine de la région caractérisée par un éloignement des principales aires urbaines, sa faible densité de population et l'amplification du phénomène de l'étalement urbain ont des incidences importantes sur les besoins de mobilité.

Malgré la forte croissance observée du trafic des trains express régionaux (Ter) depuis plusieurs années (569 millions de voyageurs/km en 2011, contre 376 millions en 2002), et le transport de marchandises, les déplacements sont aujourd'hui majoritairement satisfaits par le mode routier. La part des émissions de gaz à effet de serre due aux transports est en conséquence supérieure en Aquitaine à la moyenne nationale (38 % contre 33 % en 2011).

## 1.1. Moderniser le réseau routier national

### Enjeux

L'État doit adapter de manière continue son réseau routier pour améliorer la sécurité et réduire les nuisances vis-à-vis des riverains et de l'environnement, au droit du corridor Sud-Europe Atlantique (A10/RN10 – A630/RN230 – A63) mais également sur le reste du réseau structurant de l'État (A660/RN250, RN21 et RN134).

Les opérations routières inscrites au CPER doivent répondre aux enjeux de sécurité des déplacements, de réduction de la congestion chronique, de désenclavement et d'amélioration de la desserte des territoires et des grands pôles économiques et enfin d'amélioration de la qualité de vie.

L'achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade est une opération considérée comme essentielle à l'amélioration du fonctionnement, de la compétitivité économique et de l'attractivité de la métropole de Bordeaux, et à la facilitation de ses échanges avec l'ensemble de la région Aquitaine et au-delà.

La RN134 entre Pau et le tunnel du Somport constitue un itinéraire transfrontalier à fort enjeu pour la région et il est nécessaire de sécuriser et de moderniser cet itinéraire notamment avec la réalisation de la déviation d'Oloron Sainte-Marie.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Améliorer la sécurité du réseau routier national ;**
- (ii) Réduire la congestion chronique du réseau routier national ;**
- (iii) Désenclaver et améliorer la desserte des territoires et pôles économiques**

#### **(iv) Réduire les nuisances sonores le long de voies routières**

##### **Programme d'actions**

###### **1.1.1. Améliorer la sécurité du réseau routier national**

###### **1.1.1.1. RN134 – Mise en sécurité entre Pau et Oloron – phase 1**

Les aménagements de modernisation de la RN134 au sud de Pau constituent la première phase de mise en sécurité entre Pau et Oloron Sainte-Marie. Ils consistent en l'élargissement de la chaussée sur 10 km et en l'aménagement des carrefours.

L'État s'engage à financer le coût total des travaux estimé à 11 M€.

Par ailleurs, hors CPER, il est prévu de supprimer en 2016 le passage à niveau à Herrère, pour un montant de 8,1 M€ dans le cadre d'un financement à 50% par l'État, 25% par la Région et 25% par SNCF Réseau.

###### **1.1.1.2. RN134 – Aménagements de points singuliers (entre Bedous et la frontière)**

L'opération consiste à traiter les points singuliers (virages et traversées de village) qui présentent des enjeux sur les plans de la sécurité routière, de la protection de l'environnement et du cadre de vie. Les études correspondantes sont en cours.

L'État s'engage à financer le coût total des travaux estimé à 7 M€.

###### **1.1.1.3. RN21 – Aménagements de sécurité en Dordogne**

Les aménagements de sécurité prioritaires sur la RN21 en Dordogne ont été arrêtés avec le Conseil départemental et les communes traversées.

Ces aménagements ponctuels de carrefours au droit des communes de Trélissac, Antonne et Trigonant, Sorges, Négrondes, Eyzerac, Thiviers et Nantheuil sont inscrits pour un montant de 4 M€ dont 2,4 M€ financés par l'État et 1,6 M€ par le Département de la Dordogne.

###### **1.1.1.4. RN221 – Aménagements à l'est de Périgueux**

Cette opération est la deuxième phase des aménagements de sécurité à l'est de Périgueux. Elle consiste à réaménager, sur environ 4,2 km, la section de la RN221 comprise entre le carrefour giratoire dit « du mémorial de Boulazac » et le carrefour d'accès à l'autoroute A89 sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-sur-Manoire, et à créer une portion de piste cyclable. Elle a fait l'objet d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) le 17 juin 2007, prorogée le 6 avril 2012.

Ces aménagements sont inscrits pour un montant de 7 M€ dont 4,2 M€ financés par l'État et 2,8 M€ par le Département de la Dordogne.

### 1.1.2. Réduire la congestion chronique du réseau routier national

#### 1.1.2.1. A630 – Achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 16 et 10

La rocade de Bordeaux est un nœud important du réseau routier national, interconnectant quatre autoroutes (A10, A62, A63 et A89). En outre elle occupe une place centrale dans le système de déplacements de l'agglomération bordelaise et du département de la Gironde. Les aménagements de la rocade de Bordeaux visent à une mise à 2x3 voies complète de l'infrastructure accompagnée par la mise en place du dispositif aquitain de régulation dynamique des voies rapides urbaines, Aliénor (cf. 1.1.2.4.).

Les travaux de la mise à 2x3 voies ont démarré en 2009 par l'aménagement de l'échangeur 12 de la rocade. Ces travaux se sont achevés en 2011. Les travaux entre les échangeurs 15 et 12, soit une section de 7 km de rocade, sont en cours. La section entre les échangeurs 15 et 13 devrait être mise en service à 2x3 voies en avril-mai 2015 et celle entre les échangeurs 13 et 12 à la mi 2015. Le démarrage des travaux de la dernière section de cette partie de la rocade, entre les échangeurs 12 et 10 (3 km), est prévu au printemps 2015 dans la continuité des sections précédentes.

L'opération consiste en l'achèvement de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 16 et 10 pour un coût de 49 M€ financés à 75 % par l'État (36,75 M€) et 25 % par Bordeaux Métropole (12,25 M€).

#### 1.1.2.2. A630 – Mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 10 et 4 et aménagement de l'échangeur 21

La première opération consiste à réaliser la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 4 et 10, soit une section de 13 km. Elle a fait l'objet d'une concertation publique en juin puis en décembre 2014 avant l'enquête publique prévue à l'automne 2015.

La seconde opération consiste en l'aménagement de l'échangeur 21 au sud de la rocade, dont la configuration génère une forte congestion quotidienne qui remonte souvent au-delà de l'échangeur 18.

Le coût global de ces deux opérations s'élève à 137,3 M€. L'État et Bordeaux Métropole s'engagent sur un financement partagé à hauteur de 50 % du montant, soit 68,65 M€ chacun.

#### 1.1.2.3. RN 21 – Contournement de Périgueux – Études préalables avant enquête publique

Suite à la concertation auprès des collectivités concernées, les études préliminaires du contournement de Périgueux pourront être poursuivies par la réalisation des études préalables jusqu'à enquête publique.

Le montant de ces études est estimé à 1,5 M€ financés à 50 % par l'État et 50 % par les collectivités territoriales concernées.

#### 1.1.2.4. A660/RN250 – Amélioration de la desserte du sud du bassin d'Arcachon – Études post DUP

Une convention de pilotage et de financement pour les études préliminaires d'amélioration de la desserte du Sud du Bassin d'Arcachon par l'axe A660 – RN250 a été signée le 24 octobre

2014 entre l'État et la Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon sud (Cobas). Ces études préliminaires, financées en totalité par la Cobas, ont pour objet d'identifier les différents aménagements d'infrastructures envisageables ainsi qu'une étude d'avant-projet de dénivellation des giratoires de Cesarée et La Hume.

Dans un deuxième temps, en fonction des projets retenus et de leur maîtrise d'ouvrage, une ou plusieurs études d'impact et des dossiers d'enquête publique devront être réalisés et financés entièrement par la Cobas.

Dans un troisième temps, les études de détail post DUP des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'État devront être réalisées et financées par la présente ligne du CPER

Le montant de ces dernières études est estimé à 1,5M€ financés à 50 % par l'État et 50 % par la Cobas.

#### 1.1.2.5. Contribution aux études, AMO, foncier et frais annexes du barreau de Camélat à l'ouest de l'agglomération d'Agen

L'opération consiste à créer, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération d'Agen, un barreau routier à l'ouest de l'agglomération entre la RN21 et la RD119 comprenant la réalisation d'un pont sur la Garonne.

L'ensemble des études préalables à la réalisation des travaux, conduites également sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération d'Agen, est évalué à 6M€.

Ces études, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), foncier et frais annexes font l'objet d'une contribution financière de l'État de 2 M€.

#### 1.1.2.6. A630-RN230 – Aliénor : poursuite du Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

Le dispositif Aliénor, système d'information et de gestion du trafic sur les voies rapides urbaines de l'agglomération bordelaise (rocade, autoroutes et route nationale connectées à la rocade), vise à favoriser la gestion dynamique du trafic et des conditions d'accès pour une meilleure sécurité des usagers et, plus largement, pour optimiser l'écoulement du trafic et la qualité de service sur la rocade.

Le déploiement de la phase 2, intégrant les réseaux routiers départementaux et communautaires à des fins d'optimisation des usages de la route et d'encouragement à l'utilisation des transports en commun et du covoiturage, a fait l'objet d'une convention de financement en août 2013.

L'opération consiste à poursuivre les investissements engagés pour un montant total de 9,40 M€, répartis entre l'État (3,76 M€ sur le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) hors mandat CPER), Bordeaux Métropole (3,76 M€) et le Conseil départemental de Gironde (1,88 M€).

### 1.1.3. Désenclaver et améliorer la desserte des territoires et des pôles économiques

#### 1.1.3.1. RN134 – Déviation d'Oloron Sainte-Marie

La déviation d'Oloron Sainte-Marie a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 14 mars 2008. Ce dernier a été prorogé par arrêté du 14 février 2013

jusqu'en 2018.

Le montant des études résiduelles, des acquisitions foncières, y compris l'aménagement foncier, et des travaux est estimé à 77 M€. L'État et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques s'engagent à parité à hauteur de 38,50 M€ chacun.

#### 1.1.3.2. RN21 – Déviation de Croix-Blanche – Monbalen

L'État poursuit le projet de modernisation de l'itinéraire entre Agen et Villeneuve-sur-Lot par sa mise à 2x2 voies en artère interurbaine avec carrefours giratoires et suppression des accès directs. Cet aménagement doit permettre d'améliorer la sécurité des usagers et la fluidité des échanges entre deux pôles majeurs du Lot-et-Garonne.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) de la déviation devrait être signé au premier semestre 2015, avant la poursuite de la procédure et le démarrage des études détaillées.

L'opération consiste à financer les études de projet et les travaux pour un montant total de 36 M€. Le financement est réparti entre l'État à hauteur de 21,6 M€ et les collectivités locales concernées (Département de Lot-et-Garonne, Communauté d'agglomération d'Agen et Communauté d'agglomération du Grand Villeneuve) à hauteur de 14,4 M€.

Cet aménagement sera précédé de la mise à 2x2 voies de la RN21 au sud de Villeneuve-sur-Lot à hauteur d'environ 10 M€ (41,2 % État ; 38,7 % Région ; 20,1 % Conseil départemental de Lot-et-Garonne) déjà prévue au contrat de plan 2000-2006.

#### 1.1.3.3. RN21 – Déviation d'Agen nord – études et maîtrise foncière

Le projet de déviation d'Agen nord participe à l'achèvement de la modernisation de la liaison Agen/Villeneuve-sur-Lot. Il porte sur la réalisation d'une déviation à 2x2 voies sur une longueur de 7 km.

L'opération consiste à financer les études et l'aménagement foncier pour un montant total de 4 M€. L'État s'engage à les financer pour 2,4 M€ et les collectivités locales concernées pour 1,6 M€.

### 1.1.4. Réduire les nuisances sonores le long des voies routières

#### 1.1.4.1. Routes Nationales en Gironde – Protections acoustiques

Les zones concernées par des points noirs bruit sont situées très majoritairement le long de la RN89, de l'A62 et de la RN524.

Des aménagements ponctuels d'écrans acoustiques seront réalisés sur les communes d'Artigues (RN89), de Cadaujac (A62) et de Beychac-et-Caillau (RN89) pour un montant total de 6 M€ financés par l'État (4,5 M€) et par les collectivités locales (1,5 M€).

Des protections individuelles (isolation des habitations) sont par ailleurs proposées aux riverains de la RN524 là où des protections collectives ne peuvent pas être réalisées. Elles sont financées par l'ADEME hors CPER.

| 1.            | Mobilité multimodale<br>(en M€)                                                                                  | Crédits contractualisés |        | Autres financeurs |                         | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|-------------------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|               |                                                                                                                  | État                    | Région | Organismes        | Collectivités locales * |                        |                     |
|               |                                                                                                                  | <b>BOP 203</b>          |        |                   |                         |                        |                     |
| <b>1.1</b>    | <b>Moderniser le réseau routier national</b>                                                                     | <b>200,500</b>          |        |                   | <b>152,440</b>          | <b>3,760</b>           | <b>0,000</b>        |
| <b>1.1.1.</b> | <b>Améliorer la sécurité du réseau routier national</b>                                                          | <b>24,600</b>           |        |                   | <b>4,400</b>            |                        |                     |
| 1.1.1.1.      | RN134 – Mise en sécurité entre Pau et Oloron – phase 1                                                           | 11,000                  |        |                   |                         |                        |                     |
| 1.1.1.2.      | RN134 – Aménagements de points singuliers (entre Bedous et la frontière)                                         | 7,000                   |        |                   |                         |                        |                     |
| 1.1.1.3.      | RN21 – Aménagements de sécurité en Dordogne                                                                      | 2,400                   |        |                   | 1,600                   |                        |                     |
| 1.1.1.4.      | RN221 – Aménagements à l'est de Périgueux                                                                        | 4,200                   |        |                   | 2,800                   |                        |                     |
| <b>1.1.2.</b> | <b>Réduire la congestion chronique du réseau routier national</b>                                                | <b>108,900</b>          |        |                   | <b>92,040</b>           | <b>3,760</b>           | <b>0,000</b>        |
| 1.1.2.1.      | A630 – Achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 16 et 10                  | 36,750                  |        |                   | 12,250                  |                        |                     |
| 1.1.2.2.      | A630 – Mise à 2x3 voies de la rocade de Bordeaux entre les échangeurs 10 et 4 et aménagement de l'échangeur 21   | 68,650                  |        |                   | 68,650                  |                        |                     |
| 1.1.2.3.      | RN 21 – Contournement de Périgueux - Etudes préalables avant enquête publique                                    | 0,750                   |        |                   | 0,750                   |                        |                     |
| 1.1.2.4.      | A660/RN250 – Amélioration de la desserte du sud du bassin d'Arcachon – Etudes post DUP                           | 0,750                   |        |                   | 0,750                   |                        |                     |
| 1.1.2.5.      | Contribution aux études, AMO, foncier et frais annexes du barreau de Camélat à l'ouest de l'agglomération d'Agen | 2,000                   |        |                   | 4,000                   |                        |                     |
| 1.1.2.6.      | A630-RN230 – Aliénor (poursuite du PDMI)                                                                         |                         |        |                   | 5,640                   | 3,760                  |                     |
| <b>1.1.3.</b> | <b>Désenclaver et améliorer la desserte des territoires et des pôles économiques</b>                             | <b>62,500</b>           |        |                   | <b>54,500</b>           |                        |                     |
| 1.1.3.1.      | RN134 – Déviation d'Oloron-Sainte-Marie                                                                          | 38,500                  |        |                   | 38,500                  |                        |                     |
| 1.1.3.2.      | RN21 – Déviation de Croix-Blanche – Monbalen                                                                     | 21,600                  |        |                   | 14,400                  |                        |                     |
| 1.1.3.3.      | RN21 – Déviation d'Agen nord – études et maîtrise foncière                                                       | 2,400                   |        |                   | 1,600                   |                        |                     |
| <b>1.1.4.</b> | <b>Améliorer la qualité de vie des riverains de voies routières</b>                                              | <b>4,500</b>            |        |                   | <b>1,500</b>            |                        |                     |
| 1.1.4.1.      | RN en Gironde - Protections acoustiques                                                                          | 4,500                   |        |                   | 1,500                   |                        |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

BOP : Budget opérationnel de programme

## 1.2. Rénover et moderniser le réseau ferroviaire

### Enjeux

En matière d'infrastructures ferroviaires, l'Aquitaine doit faire face à un double handicap : d'abord des installations électriques que l'on ne trouve que dans le midi de la France, dite de type « midi » dont certaines datent du début du XX<sup>e</sup> siècle, ensuite un maillage du réseau ne permettant pas d'itinéraires alternatifs. Certaines lignes secondaires subissent aujourd'hui d'importants ralentissements, voire sont menacées de fermeture. L'enjeu est donc double : mettre à niveau le réseau et permettre l'augmentation prévue du trafic.

La région Aquitaine est en effet située à la confluence de plusieurs projets ferroviaires structurants d'intérêt européen, national et régional : mises en service de l'autoroute ferroviaire Atlantique à l'horizon 2016, de la LGV Tours-Bordeaux à l'été 2017, du « Y basque » à l'horizon 2020, et perspective de réalisation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest vers Toulouse et l'Espagne entre 2024 et 2032. Dans ces multiples perspectives, il importe de moderniser le réseau ferroviaire structurant de la région Aquitaine et d'adapter les

nœuds ferroviaires stratégiques que constituent Bordeaux, Bayonne et Hendaye.

Dans la continuité des aménagements réalisés dans le cadre du CPER 2007-2013, les aménagements capacitaires sur l'axe Bordeaux-Hendaye doivent permettre d'écouler le trafic ferroviaire prévu sur cet axe à l'horizon des mises en service de ces grands projets et de répondre aux évolutions de trafic.

L'arrivée de la ligne nouvelle à grande vitesse Tours-Bordeaux et le développement des dessertes régionales de voyageurs nécessite une intervention sur le nœud ferroviaire de Bordeaux. Dans le précédent CPER 2007-2013, les travaux ont permis de supprimer le bouchon ferroviaire nord de Bordeaux. Désormais, il s'agira d'améliorer la situation à la sortie sud de Bordeaux considérée comme un nœud ferroviaire d'importance nationale dans le Grand programme de modernisation du réseau ferroviaire (GPMR).

De plus, afin d'accueillir l'augmentation de voyageurs également liée à la mise en service des lignes à grande vitesse, la gare de Bayonne devra être restructurée et le plateau ferroviaire adapté.

Enfin, l'aménagement du complexe ferroviaire d'Hendaye permettra de réduire significativement « l'effet frontière » dû à la différence de normes entre la France et l'Espagne notamment en matière d'écartement de voie afin de bénéficier de la mise en service du Y Basque.

Au-delà des projets à enjeux nationaux, les liaisons régionales nécessitent une intervention, pour éviter la dégradation du service sur certaines lignes (ralentissements, etc.), pour permettre une amélioration capacitaire et pour optimiser l'exploitation. L'objectif est ici de continuer à assurer une desserte fine du territoire.

Ainsi, la reprise des circulations entre Oloron et Bedous est une priorité du Conseil régional car elle doit permettre de dynamiser les territoires de la vallée d'Aspe et de renforcer l'accessibilité de l'agglomération oloronaise.

Par ailleurs, le programme de mise en accessibilité des gares d'intérêts national et régional en faveur des personnes handicapées et à mobilité réduite devra être poursuivi en raison de la nécessité fonctionnelle et du respect des obligations légales.

Enfin, la régénération de la desserte ferroviaire de la zone industrialo-portuaire du Bec d'Ambès est une opération majeure pour le grand Sud-Ouest qui conditionne le maintien et le développement de plusieurs entreprises de la filière pétro-chimique implantée à la confluence entre la Garonne et la Dordogne.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Accroître les capacités de circulation du réseau ferroviaire structurant, des nœuds ferroviaires d'importance nationale et du réseau ferroviaire régional ;**
- (ii) Pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales ;**
- (iii) Permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux services de transport ferroviaire ;**
- (iv) Améliorer la desserte ferroviaire du Grand port maritime de Bordeaux.**

### **Programme d'actions**

## 1.2.1. Accroître les capacités de circulation du réseau ferroviaire structurant

### 1.2.1.1. IPCS Bordeaux – Hendaye - Section Gazinet-Dax : études et premiers travaux

L'opération globale sur la section Gazinet-Dax consiste en la création de neuf parties et huit pas d'installations permanentes de contre-sens (IPCS) avec :

- l'implantation de points de changement de voie franchissables en entrée et en sortie à 60 km/h à Marcheprime, Facture, Lamothe, Lugos, Ychoux, Labouheyre, Morcenx et Luluque ;
- un équipement de signalisation à contre-sens par bloc permissif pour une circulation à contre-sens à la même vitesse qu'en sens normal à 160 km/h ;
- de nouveaux postes de signalisation pour la commande des installations et la mise en œuvre d'une télécommande depuis Bordeaux, Lamothe et Morcenx ;
- les travaux de déploiement des installations de télécommunications et les remaniements de caténaires nécessaires entre Gazinet et Dax.

Au titre du présent CPER, sont financés les études et les premiers travaux, pour un montant total de 54 M€. L'État et la Région s'engagent à financer l'opération à la même hauteur, 12,5 % du coût total, soit 6,75 M€ chacun. Il est prévu que SNCF Réseau finance à hauteur de 50 % (soit 27 M€). Le plan de financement devra être complété par un financement européen au titre des appels à projets Réseau trans-européen de transport (RTE-T) (13,50 M€).

### 1.2.1.2. Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – Aménagements Hendaye Frontière

Les aménagements pour la section Hendaye-frontière, initialement prévus au CPER 2007-2013, consistent en :

- la modification du plan de voies en gare d'Hendaye permettant de créer 2 voies passantes et 2 voies à quai à écartement Union internationale des chemins de fer (UIC), avec suppression d'une voie en cul de sac ;
- la création d'une voie principale à écartement mixte (3<sup>e</sup> rail) entre les gares d'Hendaye et d'Irun avec caténaire commutable 1500V CC / 3000V CC ;
- la suppression du régime d'arrêt général de la gare d'Hendaye ;
- la mise en place d'un système de suivi des trains entre les gares de Biarritz et d'Irun.

Le coût des opérations est de 51,70 M€. L'État et la Région s'engagent à hauteur de 11,63 M€ chacun, il est prévu un financement de SNCF Réseau à hauteur de 7,76 M€. Le plan de financement devra être complété par un financement européen au titre des appels à projets RTE-T à hauteur de 20,68 M€.

### 1.2.1.3. Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – Évitements de Morcenx

L'opération, initialement prévue au CPER 2007-2013, consiste en la réalisation d'une voie d'évitement de 1 050 m au sud de la gare de Morcenx, côté pair.

Son coût est de 13,34 M€. L'État et la Région s'engagent à hauteur de 1,67 M€ chacun, il est attendu de la part de SNCF Réseau un financement de 6,67 M€. Le plan de financement devra

être complété par un financement européen au titre des appels à projets RTE-T à hauteur de 3,34 M€.

#### 1.2.1.4. Aménagement capacitaire Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – IFTE (station de Biganos)

La croissance des circulations ferroviaires sur l'axe Bordeaux-Hendaye et la mise en service des nouvelles générations de matériel roulant Ter imposent d'augmenter la capacité de la station de Biganos.

Des travaux sur les Installations fixes de traction électrique (IFTE) sont donc inscrits au CPER pour un montant de 8,72 M€. L'État et la Région s'engagent à hauteur de 2,62 M€ chacun. Il est attendu de la part de SNCF Réseau un financement de 1,31 M€. Le plan de financement devra être complété par un financement européen au titre des appels à projets RTE-T à hauteur de 2,18 M€.

#### 1.2.1.5. Aménagements capacitaires ligne Bordeaux- Hendaye – Évitements Ychoux – études

Les études sur les travaux d'évitements à réaliser à Ychoux sont inscrits pour 1 M€ avec un engagement à parts égales entre l'État, la Région et SNCF Réseau (prévision de participation de 0,33 M€ chacun).

#### 1.2.1.6. Études préparatoires au prochain CPER

Le financement des études préparatoires au prochain contrat est inscrit dans le présent CPER pour un montant de 4,5 M€ avec un financement tripartite entre l'État, la Région et SNCF Réseau, soit 1,5 M€ chacun.

#### 1.2.1.7. Mesure compensatoire de l'AFAT – Desserte routière de Tarnos par la RD85

Le service d'Autoroute ferroviaire atlantique (AFAT) sera mis en place entre les deux terminaux de transbordement implantés à Dourges (Pas-de-Calais) et Tarnos (Landes), à l'horizon 2016.

Au droit de Tarnos, un projet d'une voie routière de contournement du port de Tarnos (RD85) visant à séparer les trafics strictement liés à l'activité portuaire de ceux des accès à la plage est porté par le Conseil départemental des Landes.

Ce projet est estimé à 8 M€. Il sera financé par la Région à hauteur de 2 M€ et par les collectivités locales concernées à hauteur de 4 M€. L'État participera pour 2 M€ à titre de mesure compensatoire de l'AFAT afin de financer l'amélioration de la desserte de la plateforme et les travaux visant à séparer les flux routiers.

#### 1.2.1.8. Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les gares nationales et régionales

L'État et la Région se mobilisent pour la mise en accessibilité des gares prioritaires inscrites aux schémas directeurs nationaux et régionaux d'accessibilité. L'État contribuera à ces opérations pour un montant de 13 M€ et la Région pour un montant au moins équivalent.

SNCF Réseau et les collectivités locales seront appelées pour compléter ce financement et permettre qu'un programme global de 58 M€ puisse être engagé.

La liste des gares concernées sera précisée dans la convention d'application après mise au point des plans de financement de chaque opération.

### **1.2.2. Accroître les capacités de circulation des nœuds ferroviaires d'importance nationale**

#### **1.2.2.1. Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (programme GPSO) – Études projet**

Les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux portent sur 12 km de la ligne existante Bordeaux-Sète et consistent essentiellement en :

- la réalisation d'une troisième voie principale entre la gare de triage surcadence et Saint-Médard-d'Eyrans ;
- la réalisation d'une quatrième voie au droit des points d'arrêt ;
- une réorganisation des circulations et un réaménagement des voies, sans création de voie supplémentaire sur la ville de Bègles jusqu'à la gare de triage d'Hourcade ;
- un réaménagement en pôles d'échanges multimodaux de la gare existante de Bègles et des haltes existantes de Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans ;
- la suppression des 6 passages à niveau situés sur Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans ;
- une base travaux permettant d'assurer la construction du projet et la pose des équipements ferroviaires prévue sur une partie de la gare de triage d'Hourcade au Sud de Bordeaux (communes de Bègles et de Villenave-d'Ornon).

Seules les études de niveau projet sont inscrites pour un montant de 26 M€ avec un financement à parts égales entre l'État, la Région, SNCF Réseau et les collectivités locales, soit 6,5 M€ chacun.

#### **1.2.2.2. Restructuration de la gare de Bayonne et adaptation du plateau ferroviaire**

La mise en service de la LGV Tours-Bordeaux renforcera, dès 2017, le rôle de la gare de Bayonne dans l'organisation des transports à l'échelle du territoire du Pays basque et du sud des Landes. Elle devra se traduire par le renforcement de l'offre de trains aptes à la grande vitesse (TAGV) et des offres Ter, et la mise en œuvre ultérieure de services périurbains à l'échelle de l'Eurocité basque. En effet, l'augmentation des offres et de la fréquentation voyageurs évoluera de façon conséquente pour atteindre près de 2 millions d'ici 2017-2020 après la mise en service de la LGV Tours Bordeaux.

Or, les quais actuels de la gare ne disposent pas d'une capacité suffisante pour supporter l'augmentation de la fréquentation attendue. Ils nécessitent des travaux d'aménagements qui engendrent eux-mêmes une adaptation du plateau ferroviaire.

Le coût des opérations de restructuration de la gare de Bayonne et d'adaptation du plateau ferroviaire s'élève à 45 M€. L'État et la Région s'engagent à parité à hauteur de 10 M€ chacun pour le financement de l'adaptation du plateau ferroviaire. Afin de compléter le plan de financement, des demandes de subventions seront déposées au titre du Fonds européen de développement économique et régional (Feder) (3 M€) et des appels à projets RTE-T (6 M€).

SNCF Réseau, SNCF mobilité et Gares et connexions ainsi que les autres collectivités locales concernées devront apporter le complément du financement soit 16 M€.

#### 1.2.2.3. Nœud ferroviaire de Bordeaux – Renforcement des installations fixes de traction électrique (IFTE)

La croissance des circulations ferroviaires sur l'axe Bordeaux-Hendaye et la mise en service des nouvelles générations de matériel roulant Ter imposent d'augmenter la capacité des stations La Médoquine, Croix d'Hins et Lamothe.

Le montant des travaux de renforcement des IFTE inscrits dans le CPER s'élève à 8,3 M€. L'État et la Région s'engagent à parité à hauteur de 2,49 M€ chacun. Il est attendu de la part de SNCF Réseau un financement de 1,25 M€. Un financement européen est également attendu à hauteur de 2,08 M€ au titre des appels à projets RTE-T.

#### 1.2.2.4. Simultanéité des voies ABC en sortie Sud du nœud ferroviaire de Bordeaux

Les entrées et sorties des voies A, B et C de la gare Bordeaux Saint-Jean sont gérées par un tronçon commun dont il est prévu la saturation à moyen terme. Les études inscrites au CPER doivent contribuer à trouver des solutions pour permettre les entrées et sorties simultanées pour ces voies.

Leur montant est estimé à 0,6 M€ répartis entre l'État et la Région (0,255 M€ chacun) et SNCF Réseau (0,09 M€ attendu).

### 1.2.3. Pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales ; développer les capacités de circulation du réseau ferroviaire régional

#### 1.2.3.1. Cambo-les-Bains – Saint-Jean-Pied-de-Port – Travaux de régénération

La ligne entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port, d'une longueur de 52 km, fait l'objet d'un renouvellement total des installations sur l'ensemble de la section.

Lors du précédent CPER, une première phase de modernisation de la ligne entre Bayonne et Saint-Jean-Pied-de-Port a été engagée sur le tronçon le plus proche de l'agglomération mayonnaise entre Bayonne et Cambo-les-Bains. Cette section a été modernisée en 2010.

Dans le cadre du présent CPER, l'opération consiste à poursuivre les travaux de régénération de la ligne sur la section entre Cambo-les-Bains et Saint-Jean-Pied-de-Port, ainsi que la mise en accessibilité des quais des gares de Cambo-les-Bains et Saint-Jean-Pied-de-Port. Le montant de l'opération est estimé à 44 M€ avec un financement à parts égales entre l'État, la Région et SNCF Réseau, à hauteur de 14,667 M€ chacun.

#### 1.2.3.2. Lamothe – Arcachon – Renouvellement de caténaires et d'ouvrages d'art

La section Lamothe – Arcachon doit bénéficier de travaux de renouvellement des caténaires et des ouvrages d'arts pour un montant de 21,25 M€ avec un plan de financement prévisionnel à parts égales entre l'État, la Région et SNCF Réseau, soit 7,08 M€ chacun.

#### 1.2.3.3. Voie ferrée de ceinture – Renouvellement de caténaires et d'ouvrages d'art

Au droit de Bordeaux, les travaux de renouvellement des caténaires et des ouvrages d'art sur

la voie ferrée de ceinture sont inscrits pour 16,30 M€ avec un plan de financement prévisionnel à parts égales entre l'État, la Région et SNCF Réseau, soit 5,43 M€ chacun.

#### 1.2.3.4. Actualisation de l'audit du réseau ferroviaire aquitain

Dans le cadre du CPER 2007-2013, SNCF Réseau, en partenariat avec le Conseil régional Aquitaine et l'État, a mené un audit du réseau ferroviaire, établissant un diagnostic de l'état du réseau, son évolution aux horizons 2010, 2015 et 2020 ainsi qu'une analyse des coûts de maintenance des lignes. L'audit propose également des scénarios d'investissements liés à l'état du réseau, au développement de l'offre et aux coûts de fonctionnement.

Ses conclusions soulignent la nécessité d'agir pour sauvegarder l'ensemble des lignes du réseau secondaire et de permettre aux lignes à fort trafic de supporter l'augmentation des circulations envisagées à court et moyen terme en lien avec l'arrivée de la LGV Tours – Bordeaux en 2017.

Afin de définir les futures priorités d'intervention, une actualisation de l'audit est inscrite au CPER pour un montant de 0,30 M€ avec un plan de financement prévisionnel à parts égales entre l'État, la Région et SNCF Réseau, soit 0,10 M€ chacun.

#### 1.2.3.5. Amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac

L'état des voies et la nécessité de raccorder au mieux Bergerac au réseau LGV via Libourne et Bordeaux implique de réaliser des travaux de régénération, destinés à assurer leur pérennité et éviter la mise en place de ralentissements.

Ces travaux de régénération sont évalués à un montant total de 45 M€, l'État et la Région y contribuant à hauteur de 15,75 M€ chacun. SNCF Réseau et les autres collectivités sont sollicités pour un montant de 6,75 M€ chacun.

#### 1.2.3.6. Études d'amélioration de la desserte de Pau

Suite aux recommandations de la commission Mobilité 21 et des orientations gouvernementales qui ont suivi, le lancement d'un débat public sur le projet de desserte Béarn-Bigorre, dont les perspectives de réalisation ne sont pas fixées, n'est pas envisageable dans l'immédiat. Dans l'attente, une étude est nécessaire pour approfondir les modalités d'amélioration alternative de la desserte de Pau via la ligne existante Dax – Pau.

Le montant de l'étude est estimé à 1 M€ avec un plan de financement prévisionnel à parts égales entre l'État, la Région, SNCF Réseau et les autres collectivités concernées soit 0,25 M€ chacun.

#### 1.2.3.7. Étude de faisabilité de l'amélioration de la desserte de Périgueux-Limoges via le Paris-Orléans-Limoges-Toulouse

La réalisation d'une étude de faisabilité pour l'amélioration de la desserte de Périgueux via la ligne ferroviaire historique Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) permettra d'identifier et de quantifier le besoin pour les liaisons Paris – Périgueux via Limoges sans correspondance susceptible d'intéresser des transporteurs ferroviaires. Il s'agit, par ailleurs, d'évaluer les conditions auxquelles un opérateur ferroviaire pourrait mettre en place un tel service, en supposant réglées les questions relatives à l'infrastructure.

Le coût de cette étude est estimé à 0,40 M€ avec un plan de financement prévisionnel de

0,1M€ pour l'État, 0,1 M€ pour la Région et le solde (0,2 M€) pour les collectivités concernées.

#### 1.2.3.8. Levée des ralentissements – Premiers travaux (études entièrement financées par SNCF réseau)

En cas de détérioration de l'infrastructure ferroviaire, le gestionnaire met en place des ralentissements au titre de mesures conservatoires. Il s'agit de constituer une provision pour travaux dans la perspective de lever des ralentissements qui s'avèreraient critiques.

Les travaux de levée des ralentissements sont inscrits pour un montant de 2 M€. L'État et la Région s'engagent à parité (0,667 M€ chacun) sur leur réalisation. Un même montant est attendu de SNCF Réseau.

Il est prévu que SNCF Réseau finance entièrement les études préalables à ces travaux.

#### 1.2.3.9. Ligne Oloron-Bedous – Suppression du passage à niveau n° 50

La reprise des circulations sur la section Oloron – Bedous est une priorité pour le Conseil Régional. La ligne ferroviaire coupe la RN 134 en plusieurs endroits. L'État participera financièrement à la suppression du passage à niveau n°50, sur la commune d'Escot, à hauteur de 1,50 M€. Le financement de cette opération, évaluée à 6 M€, sera complété par la Région qui s'engage sur un montant de 4,5 M€.

#### 1.2.3.10. Bordeaux – Le Verdon – Aménagements capacitaires et renouvellement des caténaires

L'opération vise à augmenter la capacité de la ligne afin de faire face aux besoins du transport de marchandises entre Le Verdon et Bruges mais également à la densification de l'offre Ter. La caténaire fera l'objet d'une intervention en fonction de son niveau de dégradation.

Les études et les travaux de modernisation seront financés pour un montant total estimé à 40 M€.

L'État et la Région s'engagent à hauteur de 17 M€ chacun et une participation financière de SNCF Réseau est attendue pour 6 M€.

#### 1.2.3.11. Oloron Bedous – Reprise des circulations

La reprise des circulations de la section Oloron – Bedous en vue d'une reprise des circulations ferroviaires entre Pau et Bedous d'ici 2016 est une priorité pour le Conseil régional et les territoires concernés.

Les études et travaux inscrits au CPER, pour un montant de 96 M€, seront financés en totalité par la Région, les collectivités partenaires et l'Europe (demande de financement au titre du RTE-T pour un montant de 19,2 M€).

### 1.2.4. Améliorer la desserte ferroviaire du Grand port maritime de Bordeaux

#### 1.2.4.1. Régénération de la ligne fret du Bec d'Ambès

L'opération consiste à régénérer la ligne spécialisée Fret du Bec d'Ambès, qui assure la

desserte d'une zone pétrochimique représentant plus de 450 emplois directs.

Le projet, d'un montant de 24,56 M€, a fait l'objet d'un financement de l'État de 6 M€ en 2014. Le financement de la Région sera également de 6 M€ et celui de Bordeaux Métropole de 2 M€. Le complément de financement sera recherché auprès de SNCF Réseau, des entreprises bénéficiant d'embranchements, des autres collectivités territoriales et de l'Europe (RTE-T).

| 1.            | Mobilité multimodale<br>(en M€)                                                                                                            | Crédits contractualisés |                | Autres financeurs              |                         | Crédits valorisés État | Crédits européens *       |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|
|               |                                                                                                                                            | État                    | Région         | Organismes                     | Collectivités locales * |                        |                           |
|               |                                                                                                                                            | <b>BOP 203</b>          |                | <b>SNCF Réseau</b>             |                         |                        |                           |
| <b>1.2</b>    | <b>Rénover et moderniser le réseau ferroviaire</b>                                                                                         | <b>121,295</b>          | <b>205,295</b> | <b>126,601</b>                 | <b>36,250</b>           | <b>6,000</b>           | <b>69,970</b>             |
| <b>1.2.1.</b> | <b>Accroître les capacités de circulation du réseau ferroviaire structurant</b>                                                            | <b>39,500</b>           | <b>41,500</b>  | <b>66,816</b>                  | <b>11,750</b>           |                        | <b>39,695</b>             |
| 1.2.1.1.      | IPCS Bordeaux – Hendaye - Section Gazinet-Dax : études et premiers travaux                                                                 | 6,750                   | 6,750          | 27,000                         |                         |                        | 13,500                    |
| 1.2.1.2.      | Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque - Aménagements Hendaye Frontière                             | 11,633                  | 11,633         | 7,755                          |                         |                        | 20,680                    |
| 1.2.1.3.      | Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – Évitements de Morcenx                                      | 1,668                   | 1,667          | 6,670                          |                         |                        | 3,335                     |
| 1.2.1.4.      | Aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye en lien avec l'arrivée du Y basque – IFTE (station de Biganos)                                  | 2,616                   | 2,616          | 1,308                          |                         |                        | 2,180                     |
| 1.2.1.5.      | Aménagements capacitaires ligne Bordeaux- Hendaye – Évitements Ychoux – études                                                             | 0,333                   | 0,333          | 0,333                          |                         |                        |                           |
| 1.2.1.6.      | Études préparatoires au prochain CPER                                                                                                      | 1,500                   | 1,500          | 1,500                          |                         |                        |                           |
| 1.2.1.7.      | Mesure compensatoire de l'AFAT – Desserte routière de Tarnos par la RD85                                                                   | 2,000                   | 2,000          |                                | 4,000                   |                        |                           |
| 1.2.1.8.      | Accessibilité PMR dans les gares nationales et régionales                                                                                  | 13,000                  | 15,000         | 22,250                         | 7,750                   |                        |                           |
| <b>1.2.2.</b> | <b>Accroître les capacités de circulation des nœuds ferroviaires d'importance nationale</b>                                                | <b>19,245</b>           | <b>19,245</b>  | <b>18,835</b>                  | <b>11,500</b>           |                        | <b>11,075</b>             |
| 1.2.2.1.      | Aménagements ferroviaires en sortie de Bordeaux (programme GPSO) – Études PRO                                                              | 6,500                   | 6,500          | 6,500                          | 6,500                   |                        |                           |
| 1.2.2.2.      | Restructuration de la gare de Bayonne et adaptation du plateau ferroviaire                                                                 | 10,000                  | 10,000         | 11,000                         | 5,000                   |                        | 9,000                     |
| 1.2.2.3.      | Nœud ferroviaire de Bordeaux – Renforcement des installations de traction électriques (IFTE)                                               | 2,490                   | 2,490          | 1,245                          |                         |                        | 2,075                     |
| 1.2.2.4.      | Simultanéité des voies ABC en sortie Sud du nœud ferroviaire de Bordeaux                                                                   | 0,255                   | 0,255          | 0,090                          |                         |                        |                           |
| <b>1.2.3.</b> | <b>Pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales ; développer les capacités de circulation du réseau ferroviaire régional</b> | <b>62,550</b>           | <b>138,550</b> | <b>40,950</b>                  | <b>11,000</b>           |                        | <b>19,200</b>             |
| 1.2.3.1.      | Cambo St Jean Pied de Port – Travaux de régénération                                                                                       | 14,667                  | 14,667         | 14,667                         |                         |                        |                           |
| 1.2.3.2.      | Lamothe-Arcachon - Renouvellement caténaires + OA                                                                                          | 7,083                   | 7,083          | 7,083                          |                         |                        |                           |
| 1.2.3.3.      | Voie ferrée de ceinture - Renouvellement caténaires + OA                                                                                   | 5,433                   | 5,433          | 5,433                          |                         |                        |                           |
| 1.2.3.4.      | Actualisation de l'audit du réseau aquitain                                                                                                | 0,100                   | 0,100          | 0,100                          |                         |                        |                           |
| 1.2.3.5.      | Amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac                                                                                        | 15,750                  | 15,750         | 6,750                          | 6,750                   |                        |                           |
| 1.2.3.6.      | Études d'amélioration de la desserte de Pau                                                                                                | 0,250                   | 0,250          | 0,250                          | 0,250                   |                        |                           |
| 1.2.3.7.      | Périgueux-Limoges - Étude de faisabilité de l'amélioration de la desserte de Périgueux-Limoges via le POLT                                 | 0,100                   | 0,100          |                                | 0,200                   |                        |                           |
| 1.2.3.8.      | Levée des ralentissements - Premiers travaux (études entièrement financées par SNCF réseau)                                                | 0,667                   | 0,667          | 0,667                          |                         |                        |                           |
| 1.2.3.9.      | Oloron Bedous – Suppression du passage à niveau n° 50                                                                                      | 1,500                   | 4,500          |                                |                         |                        |                           |
| 1.2.3.10.     | Bordeaux-Le Verdon – Aménagements capacitaires et renouvellement des caténaires                                                            | 17,000                  | 17,000         | 6,000                          |                         |                        |                           |
| 1.2.3.11.     | Oloron Bedous – Reprise des circulations                                                                                                   |                         | 73,000         |                                | 3,800                   |                        | 19,200                    |
| <b>1.2.4.</b> | <b>Améliorer la desserte ferroviaire des grands ports maritimes</b>                                                                        |                         | <b>6,000</b>   | <i>en cours de Négociation</i> | <b>2,000</b>            | <b>6,000</b>           |                           |
| 1.2.4.1       | Accessibilité ferroviaire du Grand Port de Bordeaux : restructuration de la voie ferroviaire du Bec d'Ambès                                |                         | 6,000          | <i>en cours de Négociation</i> | 2,000                   | 6,000                  | <i>en attente Réponse</i> |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 1.3. Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime de Bordeaux

### Enjeux

Situé sur le plus vaste estuaire d'Europe, le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) dispose de sept terminaux portuaires spécialisés. En 2013, le trafic global de marchandises, essentiellement composées d'hydrocarbures (47 %) et de céréales (18 %), s'est élevé à près de 9,1 millions de tonnes contre 8,2 millions de tonnes en 2012, soit une hausse de +10,5 %. Les importations, principalement en provenance des pays de la zone euro, représentaient 71 % des échanges en volume.

Dans le cadre de la stratégie nationale de relance portuaire adoptée en mai 2013, le projet stratégique du GPMB a identifié en partenariat avec les acteurs liés à l'activité du port, huit objectifs opérationnels de développement, dont six font l'objet d'actions inscrites au volet mobilité du contrat de plan, et deux au volet territorial métropolitain du contrat de plan.

### **Objectif poursuivi :**

### **Développer l'activité et le trafic du GPMB**

### Programme d'action

#### **1.3.1. Augmenter la capacité d'accueil de navires**

##### **1.3.1.1. Approfondissement du chenal**

L'opération a pour objectif d'améliorer les accès maritimes du GPMB afin de s'adapter à l'évolution de la flotte mondiale et accueillir sur ses terminaux des navires de plus grande dimension.

Elle concerne l'ensemble du chenal de navigation entre le Verdon-sur-Mer et Bassens, qui s'étend sur une longueur de 100 kilomètres, et qui permet l'accès aux sept terminaux portuaires du port de Bordeaux. Le transit s'élève à 1 600 navires par an pour un trafic d'environ 8,5 millions de tonnes.

Les travaux consistent à draguer environ 8,3 millions de m<sup>3</sup> de matériaux meubles, vase et sable, sur environ 69 kilomètres. Ils sont essentiellement concentrés sur les zones qui font d'ores et déjà l'objet des dragages d'entretien réguliers. Ces sédiments seront déposés dans les zones d'immersion autorisées. Une partie des sables pourra être réutilisée pour des opérations de mise hors d'eau de terrain sur les terminaux de Grattequina et Bassens.

Ces travaux sont couverts par une autorisation de dragage du chenal de navigation délivrée en 2006 pour une durée de 10 ans. Un dossier de renouvellement de cette autorisation est en cours de préparation.

Par ailleurs, l'opération comprend des actions visant à améliorer les conditions de sécurité et de navigation sur l'estuaire pour les navires ayant les tirants d'eau les plus importants : amélioration du réseau marégraphique, acquisition d'un progiciel adapté aux montée et descente des navires, amélioration des relevés bathymétriques, modélisation

hydrodynamique....

Le coût global de l'opération est de 12 M€ financé par l'État pour 8,42 M€ et le GPMB pour 3,58 M€.

### 1.3.2. Développer les activités industrielles

#### 1.3.2.1. Modernisation et extension des installations portuaires sur les sites d'Ambès, Bassens et Grattequina

Le GPMB assure la gestion de sept terminaux portuaires répartis sur environ 100 kilomètres le long de l'estuaire de la Gironde, et notamment :

- le terminal de Bassens qui centralise plus d'un tiers du trafic portuaire (trafics de recyclage, céréales, graines oléagineuses, cracs industriels, conteneurs, produits forestiers, colis lourds) et constitue un pôle logistique majeur autour d'une vaste zone industrialo-portuaire ;
- Le terminal d'Ambès qui rassemble plusieurs entreprises pétrochimiques dont la région Aquitaine forme l'hinterland ;
- Le terminal de Grattequina en cours d'aménagement qui accueillera dès 2015 des bateaux multivrac ainsi que le transport de colis lourds et de grande longueur de type éolienne.

Ces trois sites situés au sein de l'agglomération bordelaise exigent de façon permanente des adaptations aux attentes des industriels et des manutentionnaires travaillant ou voulant s'implanter sur le port.

L'une des opérations ainsi prévue consistera à renforcer progressivement les voies ferroviaires portuaires du terminal de Bassens, propriété du port de Bordeaux depuis 2008, en les rendant aptes à supporter la charge D à l'instar de la voie desservant le site du Verdon. Elle permettra ainsi d'élargir les perspectives de développement des trafics actuels du port et la recherche de nouveaux trafics au sein de l'hinterland du port.

Une seconde opération consistera à réaliser des travaux de modernisation des quais, d'extension des terre-pleins, ou d'adaptation des hangars sur les trois sites considérés : création de nouveaux pontons pour accueillir de nouvelles activités ou sécuriser cet accueil, adaptation des terre-pleins existants aux nouvelles pratiques de manutention du fait du développement de nouveaux trafics, adaptation du hangar H45 sur le site de Bassens....

Une troisième opération visera à valoriser de nouveaux terrains situés dans les sites portuaires afin de permettre au port de Bordeaux d'être en capacité d'accompagner le développement de nouvelles activités industrielles : mise hors d'eau environ 18 ha sur le secteur de Sabarèges pour permettre la poursuite du développement de la zone industrialo-portuaire de Bassens aujourd'hui en difficulté, et mise hors d'eau d'environ 16 ha sur le site de Grattequina au-delà de la surface en cours de valorisation, pour développer les trafics maritimes et fluviaux du site le plus proche du cœur de l'agglomération bordelaise, et réduire les impacts de la circulation routière.

Les travaux seront réalisés progressivement sur la durée du CPER. Le coût global des opérations de modernisation et d'extension des installations portuaires sur les sites d'Ambès, Bassens et Grattequina est de 15,60 M€ financé par l'État (2,9 M€), la Région (4,35 M€) et le GPMB (6,8 M€). Les collectivités sont sollicitées pour 1,55 M€.

### 1.3.3. Développer la filière conteneurs dans le cadre du projet TCSO

#### 1.3.3.1. Projet de terminal à conteneurs du sud-ouest

Le GPMB a identifié la filière conteneur comme un axe stratégique de son développement. Avec le projet de terminal à conteneurs du sud-ouest (TCSO), il a un double objectif. D'une part il s'agit de massifier les trafics conteneurs sur un site unique afin de s'exonérer des difficultés d'exploitation et d'amortissement des investissements, liées à une activité éclatée sur deux sites. D'autre part il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires au développement de cette activité : marchés, capacités nautiques, stockage, manutention, pré et post-acheminement.

Le projet de TCSO défini fin 2014 comporte un terminal maritime au Verdon et une navette ferroviaire à haute fréquence reliant le terminal maritime à un terminal terrestre au sein de l'agglomération bordelaise, au plus proche des clients.

Le transfert des activités conteneurs, actuellement réalisées à Bassens, vers le site du Verdon va conduire à une libération conséquente d'espace sur le terminal de Bassens largement saturé. Cette libération offre une véritable opportunité de développement d'activités, orienté vers les vrac industriels qui constituent le cœur et la spécialité de ce terminal.

Port avancé de Bordeaux, le terminal du Verdon peut également prendre en charge, en synergie avec les autres sites portuaires dont les capacités nautiques sont plus limitées, de nouvelles activités : déchargement de navires en double escale, préparation de navires à leur démantèlement sur le site de Bassens.... En complément, les réserves foncières du site du Verdon permettent d'envisager le développement d'activités logistiques et industrielles directement sur le site.

L'opération comprend trois actions majeures :

- le développement des activités logistiques sur le terminal du Verdon (modernisation de hangars....), et l'aménagement du terminal terrestre situé dans l'agglomération bordelaise ;
- l'amélioration des quais, terre-pleins, et hangars du terminal du Verdon ;
- la préparation de terrains sur le terminal du Verdon.

Le coût global de l'opération (15 M€) est financé par l'État (2,6 M€), la Région (3,45 M€) et le GPMB (3,8 M€). Les collectivités sont sollicitées pour 3,85 M€. Un financement de l'Union européenne sera en outre demandé dans le cadre du programme RTE-T (1,3 M€).

### 1.3.4. Mener des études prospectives

#### 1.3.4.1. Études pour programmations ultérieures

La nouvelle politique européenne des transports a défini neufs corridors multimodaux trans-européens stratégiques (Réseau Trans Européen – Transport, RTE-T) sur lesquels doivent se concentrer les investissements de l'Union européenne et des États membres jusqu'en 2030, date à laquelle les corridors devront être totalement opérationnels.

Dans ce cadre, Bordeaux constitue un nœud multimodal et notamment maritime du corridor atlantique, et le développement de son port exige la réalisation d'études prospectives qui

auront pour but d'intégrer le port de Bordeaux dans cette vision européenne ambitieuse et à long terme tout en l'ancrant dans son territoire.

Ces études pourront couvrir les thèmes suivants : assistance à l'intégration du port de Bordeaux dans le corridor atlantique européen, développement de nouvelles chaînes logistiques innovantes, développement de la multimodalité (logistique urbaine et fluviale, autoroutes de la mer...), réduction de l'empreinte carbone et des gaz toxiques dans la zone industrialo-portuaire, développement et application d'innovations technologiques et organisationnelles visant à améliorer la performance du port comme : production d'énergies renouvelables, captage de CO<sub>2</sub>, mise en œuvre d'une stratégie d'écologie industrielle....

Le coût global de l'opération (2,5 M€) est financé par l'État (0,1 M€), la Région (0,5 M€) et le GPMB (1,15 M€). Les collectivités sont sollicitées pour 0,5 M€. Un financement de l'Union européenne sera demandé dans le cadre du programme RTE-T (0,25 M€).

### 1.3.5. Faire connaître et valoriser le port de Bordeaux

#### 1.3.5.1. Actions commerciales

Le développement du port de Bordeaux à l'international impose une politique commerciale active à mener en partenariat avec les collectivités locales, les opérateurs ferroviaires, les professionnels des filières concernées, le réseau des ports.

Cette politique commerciale comporte plusieurs volets : promotion, prospection de nouveaux marchés, représentation en continu sur certains grands marchés porteurs (Chine, Brésil, États-Unis pour la filière croisières), soutien de filières par des aménagements tarifaires adaptés, développement de la multimodalité grâce à des rapprochements avec les opérateurs ferroviaires et fluviaux.

Le coût global de l'opération est de 3,5 M€, réparti régulièrement sur la durée du CPER et financé par la Région (0,7 M€) et le GPMB (2,8 M€).

| 1.            | Mobilité multimodale<br>(en M€)                                                                                                                                                                                                                                                             | Crédits contractualisés |              | Autres financeurs |                         | Crédits valorisés<br>État | Crédits européens * |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------|
|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | État                    | Région       | Organismes        | Collectivités locales * |                           |                     |
| <b>1.3</b>    | <b>Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux</b>                                                                                                                                                                                               | <b>BOP 203</b>          |              | <b>GPMB</b>       |                         |                           |                     |
|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>14,020</b>           | <b>9,000</b> | <b>18,130</b>     | <b>5,900</b>            |                           | <b>1,550</b>        |
| <b>1.3.1.</b> | <b>Augmenter la capacité d'accueil de navires</b>                                                                                                                                                                                                                                           | <b>8,420</b>            |              | <b>3,580</b>      |                         |                           |                     |
| 1.3.1.1       | Approfondissement du chenal                                                                                                                                                                                                                                                                 | 8,420                   |              | 3,580             |                         |                           |                     |
| <b>1.3.2.</b> | <b>Développer les activités industrielles</b>                                                                                                                                                                                                                                               | <b>2,900</b>            | <b>4,350</b> | <b>6,800</b>      | <b>1,550</b>            |                           |                     |
| 1.3.2.1.      | Modernisation et extension des installations portuaires sur les sites d'Ambès, Bassens et Grattequina (augmentation de capacité des voies ferrées portuaires de Bassens, modernisation des quais, extension des terre-pleins, adaptation de hangars, valorisation de nouvelles surfaces...) | 2,900                   | 4,350        | 6,800             | 1,550                   |                           |                     |
| <b>1.3.3.</b> | <b>Développer la filière conteneurs</b>                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>2,600</b>            | <b>3,450</b> | <b>3,800</b>      | <b>3,850</b>            |                           | <b>1,300</b>        |
| 1.3.3.1.      | Projet de terminal à conteneurs du sud-ouest (modification de quais au Verdon, viabilisation de terrains au Verdon, adaptation de hangars au Verdon)                                                                                                                                        | 2,600                   | 3,450        | 3,800             | 3,850                   |                           | 1,300               |
| <b>1.3.4.</b> | <b>Mener des études prospectives</b>                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>0,100</b>            | <b>0,500</b> | <b>1,150</b>      | <b>0,500</b>            |                           | <b>0,250</b>        |
| 1.3.4.1.      | Études pour programmation ultérieures                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,100                   | 0,500        | 1,150             | 0,500                   |                           | 0,250               |
| <b>1.3.5.</b> | <b>Faire connaître et valoriser le port de Bordeaux</b>                                                                                                                                                                                                                                     |                         | <b>0,700</b> | <b>2,800</b>      |                         |                           |                     |
| 1.3.5.1.      | Actions commerciales                                                                                                                                                                                                                                                                        |                         | 0,700        | 2,800             |                         |                           |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## **1.4. Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains**

### Enjeux

Les opérations contractualisées répondent aux quatre priorités suivantes de l'établissement public Voies navigables de France (VNF) :

- Mettre le réseau en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains ;
- Développer l'offre de service maximale sur le réseau à grand gabarit ;
- Moderniser les méthodes d'exploitation pour optimiser l'offre de service sur le reste du réseau en priorisant notamment la poursuite de l'automatisation des ouvrages ;
- Assurer la remise en état des autres ouvrages du petit gabarit.

Concernant le réseau fluvial Sud-Ouest, au droit de la région Aquitaine, ces priorités se déclinent selon quatre axes :

- axe n°1 : la restauration des digues et des berges ;
- axe n°2 : la restauration des sites éclusiers ou emblématiques ;
- axe n°3 : la gestion de l'eau ;
- axe n°4 : l'amélioration de l'offre de service sur la Garonne.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Augmenter la sécurité des digues et des berges et réduire les fuites d'eau du canal**
- (ii) Augmenter la sécurité des sites éclusiers ou emblématiques et accroître leur fréquentation touristique**
- (iii) Concilier les différents usages de l'eau en optimisant la gestion des prélèvements**
- (iv) Développer les croisières fluviales**

### Programme d'actions

#### **1.4.1. Augmenter la sécurité des digues et des berges et réduire les fuites d'eau du canal**

##### **1.4.1.1. Canal latéral à la Garonne – Restauration des digues et berges prioritaires**

Les opérations de diagnostic et de confortement des digues et des berges prioritaires ont pour objectif l'augmentation du niveau de sécurité des populations riveraines et le maintien fonctionnel de l'ouvrage. Elles concourent également aux économies d'eau en limitant les fuites du canal.

D'un montant estimé à 2,4 M€, ces opérations, prioritaires pour VNF, sont financées par VNF (1,56 M€) et la Région (0,84 M€).

#### **1.4.2. Augmenter la sécurité des sites éclusiers ou emblématiques et accroître leur fréquentation touristique**

##### **1.4.2.1. Canal latéral à la Garonne – Étude globale pour la restauration des écluses**

La restauration des sites éclusiers répond à des enjeux de sécurité, patrimoniaux et de fréquentation touristique. Elle intègre la reprise de plates-formes, des maçonneries et des équipements.

VNF et la Région s'engagent à parité, à hauteur de 0,03 M€ chacune, pour financer une étude de diagnostic.

##### **1.4.2.2. Canal latéral à la Garonne – Travaux de restauration et de régénération des écluses**

Le programme d'intervention sera établi sur la base du diagnostic précité. Les interventions pourront porter sur la restauration des ouvrages techniques sur les terres-pleins ainsi que sur la modernisation des équipements.

Les opérations intégreront un volet patrimonial et paysager dans un objectif de requalification et de mise en valeur des sites éclusiers et de leurs abords (plates-formes et maçonneries).

À cette fin, il est inscrit une enveloppe de 1,35 M€, financée à parité par VNF et la Région.

##### **1.4.2.3. Canal latéral à la Garonne – Étanchéité du pont-canal d'Agen (phases 3 et 4)**

Depuis janvier 2013, VNF, avec le cofinancement de la Région, a entrepris l'important chantier de restauration de la cuvette du pont-canal d'Agen et notamment une opération globale d'étanchement visant à maintenir et améliorer les conditions de navigation, la sécurité des biens, des usagers et du personnel.

Une première phase de travaux de réfection de l'étanchéité du pont-canal d'Agen a été mise en œuvre. La poursuite de cette opération consiste en la réalisation de l'étanchéité (phase 3) et la restauration des banquettes de l'ouvrage (phase 4).

D'un coût global de 2,3 M€, elle est cofinancée à parts égales par VNF et la Région (1,15 M€ chacune).

##### **1.4.2.4. Canal latéral à la Garonne – Reprise des escaliers du pont canal d'Agen**

En complément de l'opération d'étanchement, la réfection des escaliers du pont-canal d'Agen est programmée avec pour objectif de permettre, au vu des enjeux de valorisation touristique de ce site, l'accès à l'ouvrage depuis les berges de la Garonne.

Le coût de cette opération est estimé à 0,35 M€. VNF et la Région s'engagent à parité à hauteur de 0,07 M€ chacun, et la Communauté d'agglomération d'Agen financera à hauteur de 0,21 M€.

#### **1.4.3. Concilier les différents usages de l'eau en optimisant la gestion des prélèvements**

##### **1.4.3.1. Canal latéral à la Garonne – Instrumentation des ouvrages hydrauliques**

Les prélèvements d'eau pour l'alimentation du Canal des Deux Mers sont principalement

destinés à l'alimentation des territoires riverains (irrigation, eau potable, industrie), la navigation ne nécessitant que des volumes limités. L'enjeu est de préserver la ressource en eau du canal, tout en respectant les débits réservés, et donc de répartir la ressource de manière cohérente et adaptée entre les usagers.

L'opération d'instrumentation des ouvrages hydrauliques doit permettre la mise en place d'un système centralisé des flux d'eau, et d'un système de gestion centralisée pour la régulation des débits et de niveaux de biefs ainsi que et la surveillance des digues et des ouvrages.

Cette opération, estimée à 0,29 M€, sera financée par VNF (0,058 M€), par la Région (0,058 M€) et l'Agence de l'eau Adour Garonne (0,174 M€).

#### 1.4.3.2. Canal latéral à la Garonne – Mise en place d'un dispositif d'optimisation de la gestion de l'eau

En complément de l'opération relative à l'instrumentation des ouvrages hydrauliques, un dispositif d'optimisation de la gestion de l'eau sera mis en place à des fins d'économie d'eau.

Cette opération, estimée à 0,72 M€, sera financée par VNF (0,18 M€), la Région (0,18 M€) et l'Agence de l'eau Adour Garonne (0,36 M€).

### 1.4.4. Développer les croisières fluviales

#### 1.4.4.1. Garonne – Création de pontons d'accueil pour les paquebots fluviaux

Le développement récent des croisières fluviales, avec l'arrivée de paquebots de grande longueur, conduit à adapter et à développer les infrastructures d'accueil permettant l'embarquement et le débarquement des passagers en toute sécurité. Cela concerne prioritairement le site de Cadillac, mais d'autres aménagements pourraient s'avérer rapidement nécessaires.

La création de pontons d'accueil pour les paquebots fluviaux sera financée par VNF (0,748 M€) et par la Région (0,403 M€).

| 1.            | Mobilité multimodale<br>(en M€)                                                                               | Crédits contractualisés |              | Autres financeurs |                         | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|               |                                                                                                               | État                    | Région       | Organismes        | Collectivités locales * |                        |                     |
|               |                                                                                                               | <b>VNF</b>              |              | <b>AEAG</b>       |                         |                        |                     |
| <b>1.4</b>    | <b>Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains</b>                     | <b>4,471</b>            | <b>3,406</b> | <b>0,534</b>      | <b>0,210</b>            |                        |                     |
| <b>1.4.1.</b> | <b>Augmenter la sécurité des digues et des berges et réduire les fuites d'eau du canal</b>                    | <b>1,560</b>            | <b>0,840</b> |                   |                         |                        |                     |
| 1.4.1.1.      | Canal latéral à la Garonne - Restauration des digues et berges prioritaires                                   | 1,560                   | 0,840        |                   |                         |                        |                     |
| <b>1.4.2.</b> | <b>Augmenter la sécurité des sites éclusiers ou emblématiques et accroître leur fréquentation touristique</b> | <b>1,925</b>            | <b>1,925</b> |                   | <b>0,210</b>            |                        |                     |
| 1.4.2.1.      | Canal latéral à la Garonne - Restauration des écluses (étude globale)                                         | 0,030                   | 0,030        |                   |                         |                        |                     |
| 1.4.2.2.      | Canal latéral à la Garonne - Projet de restauration et de régénération des écluses (Travaux)                  | 0,675                   | 0,675        |                   |                         |                        |                     |
| 1.4.2.3.      | Canal latéral à la Garonne - Étanchéité du pont canal d'Agen (phases 3 et 4)                                  | 1,150                   | 1,150        |                   |                         |                        |                     |
| 1.4.2.4.      | Canal latéral à la Garonne - Reprise des escaliers du pont canal d'Agen                                       | 0,070                   | 0,070        |                   | 0,210                   |                        |                     |
| <b>1.4.3.</b> | <b>Concilier les différents usages de l'eau en optimisant la gestion des prélèvements</b>                     | <b>0,238</b>            | <b>0,238</b> | <b>0,534</b>      |                         |                        |                     |
| 1.4.3.1.      | Canal latéral à la Garonne - Instrumentation des ouvrages hydrauliques                                        | 0,058                   | 0,058        | 0,174             |                         |                        |                     |
| 1.4.3.2.      | Canal latéral à la Garonne - Mise en place d'un dispositif d'optimisation de la gestion de l'eau              | 0,180                   | 0,180        | 0,360             |                         |                        |                     |
| <b>1.4.4.</b> | <b>Développer les croisières fluviales</b>                                                                    | <b>0,748</b>            | <b>0,403</b> |                   |                         |                        |                     |
| 1.4.4.1.      | Garonne – Création de pontons d'accueil pour les paquebots fluviaux                                           | 0,748                   | 0,403        |                   |                         |                        |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 1.5. Développer les modes de transport doux

### Enjeux

Le vélo, dont l'usage est non polluant et génère peu de nuisances, constitue un des principaux modes de transport doux.

Le « Schéma régional des véloroutes et voies vertes » adopté en 2003 par le Conseil régional a permis de développer un réseau de voies vertes et véloroutes de 1 226 km répartis sur l'ensemble du territoire. La fréquentation globale annuelle des différents itinéraires de ce réseau est estimée à environ 2,8 millions de sorties annuelles dont 60 % effectuées par une clientèle locale, 29 % par des touristes séjournant dans la région et 11 % par des touristes itinérants.

Le schéma régional a été actualisé en juillet 2014, appliquant en cela les recommandations nationales et intégrant les nouveaux itinéraires définis dans le cadre du schéma national de 2010. Il définit les réseaux prioritaires qui devront être développés sur la période 2014-2024, identifiés selon trois niveaux d'enjeu : européen (Velodyssée et Véloroute des pèlerins), national, et départemental d'intérêt régional. Au-delà de l'infrastructure même, qui représentera un maillage complémentaire de 1 423 km, le schéma prévoit le développement de services touristiques (hébergements, restaurations,...) le long de ces itinéraires afin de favoriser les retombées économiques liées à leur fréquentation.

### Programme d'actions

La Région accompagnera dans le cadre d'un budget de 4,11 M€ la réalisation des itinéraires inscrits au schéma national et régional des véloroutes et voies vertes 2014-2024 ainsi que les actions en faveur de l'observation des flux et du développement de l'intermodalité (services

en gare).

Pour ce qui concerne l'État, « seules les études générales intermodales et celles relatives aux circulations vélos pourront faire l'objet d'une participation de l'État. Concernant les travaux d'aménagement d'itinéraires pour les vélos, cette participation ne pourra être que très modeste et limitée aux seules opérations techniquement prêtes à être engagées en travaux à court terme et fortement portées par les collectivités maîtres d'ouvrages. » (Mandat de négociation).

Cette participation de l'État a vocation à être mobilisée dans le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). L'État portera une attention particulière à la mobilisation effective de crédits afin de contribuer à la réalisation de ces itinéraires inscrits au schéma national et régional des véloroutes et voies vertes 2014-2024.

## **1.6. Clauses particulières du volet mobilité multimodale**

### **1.6.1. Clause d'éco-conditionnalité**

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État pour les opérations routières, de SNCF Réseau pour les opérations ferroviaires, du Grand port maritime de Bordeaux pour les opérations portuaires et des Voies navigables de France pour les opérations fluviales.

Des clauses environnementales (gestion des déchets, recyclage des matériaux...) ainsi que des clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociale seront intégrées dans les marchés de travaux par les différents maîtres d'ouvrages.

### **1.6.2. Clause relative aux conventions de financement prises au titre du Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) 2009 – 2014**

Pour les opérations routières qui étaient inscrites au PDMI 2009-2014 de l'Aquitaine, et qui doivent se poursuivre dorénavant dans le cadre du CPER, les conventions de financement prises au titre du PDMI continueront à s'appliquer dans le cadre du CPER sans qu'il y ait besoin de les reprendre.

## 1.7. Maquettes financières : résumé du volet mobilité multimodale

| 1.     | Mobilité multimodale<br>(en M€)                                                                                                     | Crédits contractualisés |         | Autres financeurs       |                         | Crédits valorisés<br>État | Crédits européens * |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------|
|        |                                                                                                                                     | État                    | Région  | Organismes              | Collectivités locales * |                           |                     |
| 1.1    | Moderniser le réseau routier national                                                                                               | 200,500                 |         |                         | 152,440                 | 3,760                     | 0,000               |
| 1.1.1. | Améliorer la sécurité du réseau routier national                                                                                    | 24,600                  |         |                         | 4,400                   |                           |                     |
| 1.1.2. | Réduire la congestion chronique du réseau routier national                                                                          | 108,900                 |         |                         | 92,040                  | 3,760                     | 0,000               |
| 1.1.3. | Désenclaver et améliorer la desserte des territoires et des pôles économiques                                                       | 62,500                  |         |                         | 54,500                  |                           |                     |
| 1.1.4. | Améliorer la qualité de vie des riverains de voies routières                                                                        | 4,500                   |         |                         | 1,500                   |                           |                     |
| 1.2    | Rénover et moderniser le réseau ferroviaire                                                                                         | 121,295                 | 205,295 | 126,601                 | 36,250                  | 6,000                     | 69,970              |
| 1.2.1. | Accroître les capacités de circulation du réseau ferroviaire structurant                                                            | 39,500                  | 41,500  | 66,816                  | 11,750                  |                           | 39,695              |
| 1.2.2. | Accroître les capacités de circulation des nœuds ferroviaires d'importance nationale                                                | 19,245                  | 19,245  | 18,835                  | 11,500                  |                           | 11,075              |
| 1.2.3. | Pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales ; développer les capacités de circulation du réseau ferroviaire régional | 62,550                  | 138,550 | 40,950                  | 11,000                  |                           | 19,200              |
| 1.2.4. | Améliorer la desserte ferroviaire des grands ports maritimes                                                                        |                         | 6,000   | en cours de Négociation | 2,000                   | 6,000                     |                     |
| 1.3    | Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux                                              | 14,020                  | 9,000   | 18,130                  | 5,900                   |                           | 1,550               |
| 1.3.1. | Augmenter la capacité d'accueil de navires                                                                                          | 8,420                   |         | 3,580                   |                         |                           |                     |
| 1.3.2. | Développer les activités industrielles                                                                                              | 2,900                   | 4,350   | 6,800                   | 1,550                   |                           |                     |
| 1.3.3. | Développer la filière conteneurs                                                                                                    | 2,600                   | 3,450   | 3,800                   | 3,850                   |                           | 1,300               |
| 1.3.4. | Mener des études prospectives                                                                                                       | 0,100                   | 0,500   | 1,150                   | 0,500                   |                           | 0,250               |
| 1.3.5. | Faire connaître et valoriser le port de Bordeaux                                                                                    |                         | 0,700   | 2,800                   |                         |                           |                     |
| 1.4    | Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains                                                  | 4,471                   | 3,406   | 0,534                   | 0,210                   |                           |                     |
| 1.4.1. | Augmenter la sécurité des digues et des berges et réduire les fuites d'eau du canal                                                 | 1,560                   | 0,840   |                         |                         |                           |                     |
| 1.4.2. | Augmenter la sécurité des sites éclusiers ou emblématiques et accroître leur fréquentation touristique                              | 1,925                   | 1,925   |                         | 0,210                   |                           |                     |
| 1.4.3. | Concilier les différents usages de l'eau en optimisant la gestion des prélèvements                                                  | 0,238                   | 0,238   | 0,534                   |                         |                           |                     |
| 1.4.4. | Développer les croisières fluviales                                                                                                 | 0,748                   | 0,403   |                         |                         |                           |                     |
| 1.5    | Développer les "modes doux" de transport                                                                                            |                         | 4,110   |                         |                         |                           |                     |
| 1.     | Total                                                                                                                               | 340,286                 | 221,811 | 145,265                 | 194,800                 | 9,760                     | 71,520              |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

# Enseignement supérieur, recherche et innovation



## 2. Enseignement supérieur, recherche et innovation

### Contexte général

L'Aquitaine dispose de compétences et de moyens d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation de haut niveau.

Riche d'universités développées et attractives et d'un ensemble d'écoles supérieures, classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs des lycées..., l'académie de Bordeaux compte 114 000 étudiants de l'enseignement supérieur en 2013, ce qui la place au 8e rang national. Leur nombre a augmenté de 13,6 % au cours des 10 dernières années, soit la 2e plus forte hausse parmi les régions françaises. Parmi eux 59 000 sont inscrits dans les universités bordelaises et 11 000 à l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), au sud de la région. Si l'université de Bordeaux bénéficie du plan Campus, ce n'est pas le cas de l'UPPA, dont l'état des locaux pose des problèmes de sécurité, d'accessibilité et d'attractivité. Or l'UPPA joue un rôle déterminant dans le maintien et le développement de l'écosystème industriel du sud de l'Aquitaine, organisé autour de la chimie sur le bassin de Lacq et de l'aéronautique.

Le nombre d'élèves ingénieurs a beaucoup augmenté au cours des dernières années : ils étaient moins de 2 500 en 2001, ils sont près de 4 300 en 2013, soit une progression de 72 % parmi les plus importantes du pays. Mais cela ne représente encore que 3 % des effectifs nationaux, ce qui place l'Aquitaine au 11<sup>e</sup> rang des régions françaises. De part leurs liens étroits avec les entreprises, elles sont un vecteur du transfert de technologie. Les efforts réalisés doivent donc être poursuivis.

L'Aquitaine compte 3 600 enseignants-chercheurs et 961 chercheurs des Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Elle accueille de grands centres de recherche nationaux : Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), Institut national de recherche en sciences et technologie pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Des collaborations de recherche fortes ont été nouées avec les entreprises : deux Unités mixtes de recherche (UMR) ont ainsi été créées avec l'industrie (Solvay, Herakles – Safran), ainsi que de nombreux laboratoires communs (Total, STMicroelectronics, PSA, etc.) et des centres de R&D qui collaborent fortement avec les laboratoires académiques.

La recherche scientifique régionale est reconnue pour sa qualité, sa diversité et son attractivité. En témoignent par exemple les succès obtenus dans le cadre du Programme des investissements d'avenir : une cinquantaine de projets a été retenue, notamment dans les domaines des matériaux, de la santé, de l'imagerie, de l'environnement, des sciences humaines, etc. L'Aquitaine a en effet changé de stature. De région à potentiel scientifique et technologique moyen en 2000, spécialisée dans des domaines traditionnels tels que l'agriculture et le bois, elle se rapproche désormais des régions les plus dynamiques : ses domaines de spécialisation ont évolué vers des sciences et des technologies diffusantes (numérique, instrumentation, sciences de l'ingénieur...). Les publications scientifiques ont ainsi progressé de 25 % contre 21 % au niveau national entre 2000 et 2012 et les dépôts de brevets de 75 % contre 30 % entre 2000 et

2010.

L'Aquitaine a construit un réseau de centres de développement technologique, dont certains sont labellisés Centre de ressources technologiques (CRT), qui accompagnent les entreprises dans leurs projets d'innovation. Le passage du résultat scientifique au développement technologique expérimental et à la mise sur le marché de produits et procédés innovants est en effet une phase longue, coûteuse et risquée, le plus souvent mal maîtrisée par les entreprises. Les centres de développement technologique jouent un rôle central en termes de maturation technologique et de mise au point de produits innovants ; ils allient la capacité de se ressourcer auprès des centres de recherche scientifique à la connaissance des contraintes industrielles et de marché.

C'est donc un véritable écosystème de l'innovation qui a été organisé sur l'ensemble du territoire Aquitain, à partir du développement de chaînes de valeur, de la création de pôles scientifiques d'excellence, de la construction d'un réseau technologique et d'une politique active de coopération entre la recherche-technologie et l'industrie. Cette stratégie est énoncée par le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), adopté en décembre 2012 par le Conseil régional et élaboré de manière partenariale.

Les opérations programmées dans le CPER 2015-2020 en découlent et concourent à l'atteinte des objectifs suivants :

- L'amélioration de la qualité de vie des étudiants ;
- La rénovation des espaces d'enseignement ;
- La rénovation des espaces de recherche ;
- L'investissement dans des équipements scientifiques mutualisés ;
- Des écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation ;
- Le renforcement des liens entre science et société.

## **2.1. Améliorer la qualité de vie des étudiants**

### Enjeux :

La hausse soutenue du nombre d'étudiants au cours des dernières années et sa probable poursuite à venir, en raison du dynamisme démographique de la région et de la hausse tendancielle du taux d'accès aux études supérieures, imposent d'adapter les conditions de leur accueil.

L'attractivité des campus et la réussite des étudiants impliquent la mise à disposition d'un environnement de qualité et d'une offre de services appropriés, qui répondent à la diversité de leurs besoins, notamment en termes de logement et de restauration.

2 313 logements étudiants, 2 797 places en cité universitaire et 1 245 places en résidences pour jeunes ont été construits ou rénovés entre 2007 et 2014. Cet effort sera poursuivi sur la période 2015-2020, l'État et la Région portant le projet de construire ou réhabiliter quelque 3 500 logements supplémentaires, de rénover des espaces de restauration et de réaménager des espaces de vie étudiante.

La stratégie développée dans le cadre de ce CPER vise ainsi à construire des campus attractifs, innovants, connectés et transfrontaliers, offrant des conditions de vie et de réussite pour tous.

## **Objectifs poursuivis :**

- (i) Offrir des conditions d'hébergement adaptées et accessibles aux étudiants ;**
  - (ii) Faciliter l'accès aux études supérieures pour les jeunes de tous les territoires ;**
  - (iii) Accroître l'attractivité des sites universitaires aquitains.**
- programme d'actions**

### **2.1.1. Logements : réhabiliter et construire 3500 logements**

2.1.1.1. Réhabilitation : villages universitaires 2, 3 et 6. Total 1 000 logements sur le campus bordelais.

Le projet vise l'achèvement du programme de requalification des résidences du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) construites dans les années soixante. Pour ces 1 000 logements, l'état des bâtiments et leur adaptabilité rend possible une réhabilitation de haute qualité en conservant les structures existantes.

2.1.1.2. Reconstruction/Démolition : résidences universitaires à reconstruire sur le campus bordelais. Total 500 logements.

Le projet vise l'achèvement du programme de requalification des résidences du Crous construites dans les années soixante. Pour ces 500 logements, l'état des bâtiments rend pertinente leur reconstruction complète permettant ainsi de relocaliser l'offre de logements pour une meilleure intégration urbaine.

2.1.1.3. Construction neuve : résidences universitaires sur le campus Talence Pessac Gradignan (campus TPG) et autres sites de Bordeaux Métropole (1 920 logements).

Le projet vise le développement d'une offre de logement à caractère social afin d'une part de mieux accueillir les étudiants sur l'aire métropolitaine, dans un contexte de marché du logement tendu, et d'autre part de faire face à l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants dans les années à venir. L'objectif de 2 000 logements (dont 1 920 sur la métropole bordelaise) correspond à la déclinaison pour l'Aquitaine du programme national des 40 000 logements neufs.

2.1.1.4. Construction neuve : résidences sur la côte basque (déclinaison du programme national des 40 000 logements) — 80 logements

Le projet vise le développement d'une offre à caractère social afin d'une part de mieux accueillir les étudiants des sites d'enseignement supérieur de la Côte basque, dans un contexte de marché du logement tendu, et d'autre part de faire face à l'augmentation prévisible du nombre d'étudiants dans les années à venir.

### **2.1.2. Restauration et vie de campus**

2.1.2.1. Restaurant universitaire N°1 sur le campus TPG

Cette opération consiste à reconstruire le restaurant universitaire N°1 sur le campus TPG, très vétuste et ne répondant plus aux normes sanitaires. Sa démolition doit permettre de faire

place à un établissement moderne et adapté aux besoins actuels des étudiants (diversité d'offres, snacking, présence de services à l'étudiant). Cette réalisation pourrait être couplée avec la construction d'une résidence de 200 logements. Ce projet contribuera de façon significative à la reconfiguration du secteur « arts et métiers » qui a vocation à devenir une centralité urbaine de première importance du campus TPG.

#### 2.1.2.2. Restauration universitaire sur le Campus Périgord

L'opération consiste à requalifier les espaces de production du restaurant « l'Entracte » et de la cafétéria « l'Accro'pôle ». Cette dernière sera modernisée en cohérence avec le projet plus global d'adaptation des locaux existants d'enseignement des départements périgourdins de l'Université de Bordeaux (UB). Les locaux de restauration seront recalibrés et mis en synergie. La mise en conformité par rapport à la réglementation sanitaire et la modernisation des matériels de production sont les deux axes du programme.

#### 2.1.2.3. Accueil des étudiants : réhabilitation de la bibliothèque universitaire des Sciences de Pau

Il s'agit d'une opération de réhabilitation par le regroupement des services de vie étudiante et d'insertion professionnelle en un point du campus de Pau, dans les anciens locaux de la bibliothèque universitaire (BU) des sciences. Des lieux de convivialité seront installés pour dynamiser la vie associative.

| 2.            | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                                                           | Coût total     | BOP | État         | Région        | Opérateurs    | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----|--------------|---------------|---------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| <b>2.1.</b>   | <b>Vie étudiante</b>                                                                                                    | <b>182,038</b> |     | <b>8,450</b> | <b>20,840</b> | <b>31,780</b> | <b>3,300</b>               | <b>7,140</b>                 |                          |
| <b>2.1.1</b>  | <b>Logements</b>                                                                                                        | <b>167,638</b> | 231 | <b>4,950</b> | <b>17,040</b> | <b>27,980</b> |                            | <b>7,140</b>                 |                          |
| 2.1.1.1.      | Réhabilitation : villages universitaires 2, 3 et 6 (1000 logements)                                                     | 33,000         |     | 4,950        | 3,580         | 14,520        |                            |                              |                          |
| 2.1.1.2.      | Reconstruction/Démolition : résidences universitaires à reconstruire sur le site du campus bordelais (500 logements)    | 26,930         |     |              | 2,690         | 2,690         |                            | 1,430                        |                          |
| 2.1.1.3.      | Construction neuve : résidences universitaires sur le campus TPG et autres sites de Bordeaux Métropole (1920 logements) | 103,140        |     |              | 10,340        | 10,340        |                            | 5,480                        |                          |
| 2.1.1.4.      | Construction neuve : résidences sur Côte basque (80 logements)                                                          | 4,568          |     |              | 0,430         | 0,430         |                            | 0,230                        |                          |
| <b>2.1.2.</b> | <b>Restauration et vie de campus</b>                                                                                    | <b>14,400</b>  | 150 | <b>3,500</b> | <b>3,800</b>  | <b>3,800</b>  | <b>3,300</b>               |                              |                          |
| 2.1.2.1.      | Restaurant universitaire N°1                                                                                            | 10,000         |     | 2,500        | 2,500         | 2,700         | 2,300                      |                              |                          |
| 2.1.2.2.      | Campus Périgord : restaurant l'Entracte et cafétéria l'Accro'pôle                                                       | 1,400          |     |              | 0,300         | 1,100         |                            |                              |                          |
| 2.1.2.3.      | Accueil des étudiants dans les anciens locaux de la BU Sciences (UPPA)                                                  | 3,000          |     | 1,000        | 1,000         |               | 1,000                      |                              |                          |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 2.2. Des espaces d'enseignement rénovés

### Enjeux

Malgré leur prise en compte dans les précédents CPER, les besoins de requalification, d'adaptation et de mise aux normes des bâtiments universitaires existants demeurent importants sur l'ensemble des sites aquitains. L'opération Campus, lancée en 2009 sur le site de la métropole bordelaise, qui s'appuie sur un partenariat financier État-Région-Métropole, comporte un volet immobilier important qui permet d'accélérer le rythme des mises à niveau. Cependant, l'importance du parc existant (près de 800 000 m<sup>2</sup> pour les établissements publics aquitains d'enseignement supérieur) et le fait que les établissements du sud aquitain n'aient pas pu bénéficier de cette impulsion rendent nécessaires d'importants investissements en termes de réhabilitation, de rénovation énergétique, de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de rationalisation des coûts de maintenance.

Le développement des formations d'ingénieurs implique par ailleurs l'adaptation des capacités d'accueil et des équipements pédagogiques des écoles, l'amélioration de leur fonctionnalité et le renforcement de l'adéquation des enseignements dispensés avec les besoins du tissu économique régional.

Il s'agit enfin de relever le défi de l'intégration des technologies numériques dans l'enseignement supérieur et d'exploiter les nouvelles opportunités pédagogiques qu'elles génèrent, au bénéfice du plus grand nombre d'étudiants.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Accroître l'attractivité des sites universitaires et écoles aquitains ;**
- (ii) Adapter les locaux à l'évolution des besoins ;**
- (iii) Augmenter le nombre d'ingénieurs formés en Aquitaine ;**
- (iv) Assurer la sécurité des usagers ;**
- (v) Améliorer la performance et la sobriété énergétiques ;**
- (vi) Assurer une gestion immobilière économiquement soutenable sur le long terme ;**
- (vii) Développer l'usage du numérique dans l'enseignement supérieur.**

### Programme d'actions

#### **2.2.1. Locaux d'enseignement dépendant de l'Université de Bordeaux**

##### **2.2.1.1. Réhabilitation partielle de l'Institut universitaire de technologie (IUT) – Gradignan**

Il s'agit d'une opération de réhabilitation/restructuration d'un bâtiment destinée à permettre le développement de l'offre de formation : augmentation des effectifs des niveaux Diplôme universitaire de technologie (DUT) et Licence professionnelle (Lpro). Le projet prévoit de regrouper tous les services à l'étudiant du site dans un lieu unique et comprend également l'aménagement d'une cafétéria de proximité, gérée par le Crous, en synergie avec l'offre existante dans le secteur.

#### 2.2.1.2. Schéma directeur énergétique et réhabilitation générale chauffage, ventilation, climatisation – UB

Un schéma directeur énergétique sera élaboré à l'échelle de l'université de Bordeaux pour fixer les orientations en matière de réduction des consommations et de production d'énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles.

A l'issue de l'élaboration du schéma, les travaux suivants seront réalisés :

- réhabilitation et amélioration des performances des chaufferies (Carreire, Victoire) ;
- remplacement des centrales de traitement d'air des amphithéâtres (Pessac, Victoire et Carreire) ;
- remplacement d'équipements vétustes pour certains laboratoires (Carreire).

#### 2.2.1.3. IMA – Institut de maintenance aéronautique – Nouveaux cursus d'enseignement – Recherche/transfert – Mérignac

Le projet vise la création et le développement de nouveaux cursus en maintenance aéronautique ; il implique également une nécessaire requalification des bâtiments anciens (plus de 20 ans, classe C), ainsi qu'une extension des locaux d'enseignement (amphithéâtres) en articulation avec des projets de la filière aéronautique.

#### 2.2.1.4. Maison pour la science et la technologie d'Aquitaine (MSTA) – Talence

Il s'agit d'une opération de réhabilitation des locaux, de mise en conformité avec les normes d'accessibilité aux handicapés et d'isolation thermique et phonique avec amélioration des performances énergétiques. L'objectif est d'accueillir sur le domaine sciences et technologies du Campus TPG la Maison pour la science et la technologie d'Aquitaine (bâtiment A 32).

#### 2.2.1.5. Réhabilitation – restructuration du Campus Périgord – Périgueux

Ce projet prévoit principalement la restructuration et la requalification de certains locaux existants du Campus Périgord sur le site de La Grenadière. Il repose sur une mutualisation des locaux des établissements du site et comprend la création, par extension, d'un learning center, de lieux de vie étudiante, de salles d'enseignement, d'espaces administratifs et de locaux d'archivage. Il permettra notamment d'accueillir l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'Institut de formation d'aide-soignant (IFAS) sur le site utilisé par l'Université de Bordeaux (Département d'études juridiques et économiques de Périgueux (DEJEP), l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), Institut universitaire de technologie).

Surface réhabilitée : 5 278 m<sup>2</sup> ; Surface d'extension : 985 m<sup>2</sup> (learning center). L'extension de la cafétéria (l'Accro'pôle) est par ailleurs prévue (cf.2.1.2.2. restauration et vie de campus).

### 2.2.2. Locaux d'enseignement dépendant de l'Université de Bordeaux Montaigne

#### 2.2.2.1. Requalification des bâtiments H, L, M et amphithéâtres – Université Bordeaux Montaigne/Département patrimoine, immobilier et logistique (UBM/DPIL) – Pessac

Il s'agit d'une opération de restructuration et de mise aux normes des bâtiments HLM de

l'Université Bordeaux Montaigne (UBM). L'opération s'articule avec l'opération Campus, laquelle concernera l'autre partie des bâtiments.

#### 2.2.2.2. Réhabilitation/Extension du Département d'études du français langue étrangère (DEFLE) – UBM/DPIL – Pessac

Cette opération vise l'amélioration de l'accueil des ressortissants étrangers – étudiants, chercheurs et acteurs économiques – par une restructuration et une extension du bâtiment existant ainsi qu'une réhabilitation des équipements (Département d'enseignement du français langue étrangère). Elle contribuera à offrir des ressources et dispositifs innovants et performants pour l'enseignement des langues. La réhabilitation concerne 1 250 m<sup>2</sup> tandis que le besoin en extension est de 800m<sup>2</sup>.

### 2.2.3. Locaux d'enseignement dépendant de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

#### 2.2.3.1. Création d'une bibliothèque pluridisciplinaire dans les locaux de la BU Droit Lettres – UPPA – Pau

Le projet vise la création d'une bibliothèque pluridisciplinaire par la mutualisation des espaces et le regroupement des collections. Il prévoit exclusivement des travaux de réorganisation spatiale des 5 617 m<sup>2</sup> de locaux. Ce projet est porté par l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA)

#### 2.2.3.2. Plan de mise en sécurité générale- Phase 1 – UPPA – Pau – Bayonne

L'opération porte sur la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments de l'UPPA ainsi que sur des travaux d'économies d'énergie sur la base d'un schéma directeur immobilier.

La phase 1 de cette opération consiste à intervenir d'une part sur le site de Pau : la BU Droit Lettres ; l'IUT des Pays de l'Adour, le département Génie thermique et énergie (GTE), la halle technologique et le département Statistique et informatique décisionnelle (STID) ; l'UFR lettres, langues et sciences humaines ; l'Institut Claude Laugénie ; l'UFR droit ; les halles des sports de Pau ; et d'autre part sur le site de Bayonne : Château Neuf ; le bâtiment B1 UFR pluridisciplinaire ; la halle des sports de la Floride.

#### 2.2.3.3. Restructuration partielle de l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences – UPPA – Pau

Il s'agit d'une opération de mise en sécurité et de mise aux normes du bâtiment A de l'UFR Sciences et de travaux de réorganisation spatiale des locaux (4 500 m<sup>2</sup> concernés).

#### 2.2.3.4. Création d'une halle technologique – UPPA – Mont-de-Marsan

Ce projet porte sur la construction d'une halle technologique « très haut débit » à l'IUT de Mont-de-Marsan. Il s'inscrit dans la stratégie du département « réseaux et télécommunications » qui vise un positionnement de l'IUT sur le très haut débit alors qu'une licence professionnelle est en cours d'habilitation. La construction de 360 m<sup>2</sup> de locaux est prévue.

#### 2.2.3.5. PC Sécurité et accueil – UPPA – Pau

Ce projet porte sur la création d'un poste centralisé de sécurité, dans le cadre du schéma de sécurité de l'établissement, ceci pour répondre aux prescriptions de la commission de sécurité. Seront ainsi regroupés toutes les alarmes SSI (Sécurité des systèmes d'information) du campus palois (SSI autres campus, électricité, ascenseurs...), la surveillance vidéo et le centre de gestion des ouvertures/fermetures des accès au campus (barrières, portails...) avec installation d'une vidéo-surveillance.

#### 2.2.3.6. Chaufferie bois – UPPA – Pau

Il s'agit de remplacement des chaufferies vétustes, de développer l'usage d'énergies renouvelables et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 50 % à l'horizon 2020. L'UPPA porte le projet en collaboration avec le Crous.

L'ADEME soutiendra ce projet (cf. 3.1.4.).

#### 2.2.3.7. Projet ISALAB : ISA BTP et halle EgéE – UPPA – Anglet

Le projet ISALAB associe l'Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA BTP) et la halle Éco-construction-Géomécanique-Environnement (EgéE). Il vise la construction d'un bâtiment sur le site scientifique et technologique de Montaury et des landes de Juzan. Il est lié au développement de l'école d'ingénieurs ISABTP et à des laboratoires associés.

Ce projet sera complété par un volet équipement scientifique (cf. 2.4.3.1.).

#### 2.2.3.8. Institut transfrontalier – Maison internationale – UPPA – Bayonne

Il s'agit de créer un lieu de ressources spécifiques (hébergement, résidence d'accueil, salles de cours et de conférences...) dans un bâtiment existant. Le projet est porté par l'Agglomération Côte basque Adour (Acba).

#### 2.2.3.9. Bâtiment d'Alembert/ENSGTI – UPPA – Pau

Cette opération consiste en la rénovation du bâtiment d'Alembert qui accueille l'École nationale supérieure en génie des technologies industrielles (ENSGTI) à Pau (école d'ingénieurs interne à l'UPPA en génie des procédés et énergétique) afin notamment d'aménager des laboratoires et de les mettre aux normes environnementales et de sécurité.

### 2.2.4. Locaux d'enseignement dépendant de Bordeaux INP

#### 2.2.4.1. Aquitaine terre d'eau – Démolition-reconstruction des bâtiments ABCD de l'ENSEGID et restructuration partielle de l'ENSCBP bâtiment B (learning center) – Bordeaux INP– Pessac

L'opération qui concerne l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie développement durable (ENSEGID) prévoit la démolition/reconstruction des locaux actuels pour répondre non seulement aux besoins fonctionnels mais aussi à ceux de croissance forte des effectifs de l'école. Elle se double d'un projet de réalisation d'un démonstrateur géo-

thermique réversible (doublet de forages géothermiques) et d'une restructuration partielle de l'ENSCBP bâtiment B (learning center). L'opération est portée par l'Institut national polytechnique de Bordeaux. Une mutualisation maximale des surfaces avec les locaux des autres composantes de l'INP (ENSCBP, bâtiment B) est recherchée afin de limiter au minimum les surfaces à construire.

## **2.2.5. Locaux dépendant de Bordeaux sciences agro**

### **2.2.5.1. Campus agronomique d'Aquitaine**

Bordeaux sciences agro (BSA), école nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux, a le projet de faire de son site actuel de Gradignan un espace de rencontre pour l'ensemble des acteurs professionnels des filières agricole, agroalimentaire et forestière. À cet effet, elle prévoit la requalification des bâtiments historiques du site, dont une requalification importante du bâtiment « Sauternes », la création d'une salle de conférences, l'aménagement d'un espace multimodal au rez-de-chaussée (dans le bâtiment « Edgar Pisani»). Le projet porte aussi sur l'amélioration des accès et de l'accessibilité au site.

## **2.2.6. Locaux d'enseignement dépendant de l'Estia**

### **2.2.6.1. Étendre les locaux des plates-formes de l'École supérieure des technologies industrielles avancées (Estia) – Bidart**

Le projet porte sur l'extension des locaux de l'Estia et vise à augmenter significativement sa capacité d'accueil qui passerait de 500 à 800 étudiants. Il prévoit par ailleurs le développement de l'ouverture de ses plates-formes techniques à des tiers (entreprises, acteurs de la formation, créateurs d'entreprises).

## **2.2.7. Développement de l'antenne aquitaine de l'IOGS**

### **2.2.7.1. Campus aquitain numérique d'enseignement, de recherche et d'innovation aux interfaces de la photonique – IOGS – Talence**

Ce projet est un élément essentiel du développement de l'antenne Aquitaine de Institut d'optique graduate school (IOGS) au sein de l'Institut d'optique d'Aquitaine à Talence. Il permettra le développement en région d'une capacité d'enseignement multisite et/ou à distance ainsi qu'une recherche partenariale à la pointe dans un domaine majeur de développement technologique à impact sociétal : l'hybridation entre la photonique et les technologies numériques.

| 2.            | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                                                                                           | Coût total     | BOP | État          | Région        | Opérateurs   | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----|---------------|---------------|--------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| <b>2.2.</b>   | <b>Immobilier enseignement</b>                                                                                                                          | <b>102,785</b> |     | <b>32,370</b> | <b>36,355</b> | <b>3,210</b> | <b>13,630</b>              |                              |                          |
| <b>2.2.1.</b> | <b>Université de Bordeaux</b>                                                                                                                           | <b>23,000</b>  | 150 | <b>6,330</b>  | <b>5,467</b>  | <b>1,050</b> | <b>6,130</b>               | <b>PIA</b>                   |                          |
| 2.2.1.1.      | Réhabilitation partielle IUT – Gradignan                                                                                                                | 6,900          |     | 2,300         | 2,300         |              | 2,300                      |                              |                          |
| 2.2.1.2.      | Schéma directeur énergétique et réhabilitation générale chauffage, ventilation, climatisation                                                           | 4,100          |     | 1,350         | 0,000         | 1,050        |                            |                              |                          |
| 2.2.1.3.      | IMA - Institut de maintenance aéronautique                                                                                                              | 4,000          |     |               | 1,000         |              | 1,000                      | PIA                          |                          |
| 2.2.1.4.      | Maison pour la science et la technologie d'Aquitaine                                                                                                    | 1,500          |     | 1,180         |               |              |                            |                              |                          |
| 2.2.1.5.      | Réhabilitation - restructuration Campus Périgord                                                                                                        | 6,500          |     | 1,500         | 2,167         |              | 2,830                      |                              |                          |
| <b>2.2.2.</b> | <b>Université de Bordeaux Montaigne</b>                                                                                                                 | <b>9,250</b>   | 150 | <b>4,750</b>  | <b>4,500</b>  |              |                            |                              |                          |
| 2.2.2.1.      | Requalification des bâtiments H, L, M et amphithéâtres                                                                                                  | 4,750          |     | 4,750         | 0,000         |              |                            |                              |                          |
| 2.2.2.2.      | Réhabilitation/Extension du DEFLE                                                                                                                       | 4,500          |     |               | 4,500         |              |                            |                              |                          |
| <b>2.2.3.</b> | <b>Université de Pau et des Pays de l'Adour</b>                                                                                                         | <b>43,800</b>  | 150 | <b>17,890</b> | <b>14,613</b> |              | <b>4,500</b>               |                              |                          |
| 2.2.3.1.      | Création d'une bibliothèque pluridisciplinaire dans les locaux de la BU droit-lettre                                                                    | 1,200          |     | 0,840         | 0,363         |              |                            |                              |                          |
| 2.2.3.2.      | Plan de mise en sécurité générale – phase 1                                                                                                             | 5,450          |     | 4,200         | 1,250         |              |                            |                              |                          |
| 2.2.3.3.      | Restructuration partielle de l' UFR des Sciences Bat A et B                                                                                             | 8,800          |     | 5,500         | 3,300         |              |                            |                              |                          |
| 2.2.3.4.      | Création d'une halle technologique THD – Mont-de-Marsan                                                                                                 | 1,300          |     | 0,400         | 0,400         |              | 0,500                      |                              |                          |
| 2.2.3.5.      | PC Sécurité et accueil                                                                                                                                  | 0,900          |     | 0,450         | 0,450         |              |                            |                              |                          |
| 2.2.3.6.      | Chaufferie Bois                                                                                                                                         | 3,300          |     |               | 1,800         | 1,5 *        |                            |                              |                          |
| 2.2.3.7.      | ISALAB : ISA BTP et halle Egée                                                                                                                          | 12,000         |     | 3,000         | 4,000         |              | 2,000                      |                              |                          |
| 2.2.3.8.      | Institut Transfrontalier Maison internationale – Bayonne                                                                                                | 4,000          |     |               | 0,500         |              | 2,000                      |                              |                          |
| 2.2.3.9.      | Bâtiment d' Alembert/ENSGTI                                                                                                                             | 6,850          |     | 3,500         | 2,550         |              |                            |                              |                          |
| <b>2.2.4.</b> | <b>Institut national polytechnique</b>                                                                                                                  | <b>10,260</b>  | 150 | <b>1,000</b>  | <b>3,000</b>  | <b>1,260</b> | <b>3,000</b>               |                              |                          |
| 2.2.4.1.      | Aquitaine terre d'eau – Démolition-reconstruction des bâtiments ABCD de l'ENSEGID et restructuration partielle de l'ENSCBP bâtiment B (learning center) | 10,260         |     | 1,000         | 3,000         | 1,260        | 3,000                      |                              |                          |
| <b>2.2.5.</b> | <b>BSA</b>                                                                                                                                              | <b>5,700</b>   | 142 | <b>2,400</b>  | <b>2,000</b>  | <b>0,900</b> |                            |                              |                          |
| 2.2.5.1.      | Campus agronomique d'Aquitaine                                                                                                                          | 5,700          |     | 2,400         | 2,000         | 0,900        |                            |                              |                          |
| <b>2.2.6.</b> | <b>Estia</b>                                                                                                                                            | <b>9,000</b>   |     |               | <b>5,000</b>  |              |                            |                              |                          |
| 2.2.6.1.      | Extension des locaux des plates-formes d'Estia                                                                                                          | 9,000          |     |               | 5,000         |              |                            |                              |                          |
| <b>2.2.7.</b> | <b>IOGS</b>                                                                                                                                             | <b>1,775</b>   |     |               | <b>1,775</b>  |              |                            |                              |                          |
| 2.2.7.1.      | Campus aquitain numérique d'enseignement, de recherche et d'innovation aux interfaces de la photonique (IOGS)                                           | 1,775          |     |               | 1,775         |              |                            |                              |                          |

1,5\* financement ADEME compté dans le volet transition écologique et énergétique

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 2.3. Des espaces de recherche rénovés

*Le chapitre « 2.3. Des espaces de recherche rénovés » recense les opérations immobilières programmées, en cohérence avec la nomenclature de la loi de finances (BOP 142 et BOP 150). Quatre d'entre elles sont couplées avec des investissements en équipements scientifiques recensées dans le chapitre « 2.4. Des équipements scientifiques pour la recherche », en cohérence avec la nomenclature (BOP 172).*

### Enjeux

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation porte une stratégie concertée en matière de recherche qui vise l'excellence et le développement de ses liens avec le tissu économique régional. Sont en particulier ciblés les domaines porteurs d'enjeux sociétaux majeurs (neurosciences, environnement, énergies renouvelables...), les technologies diffusantes (numérique, laser, matériaux...), les secteurs émergents à fort potentiel.

Les efforts fournis au cours des dernières années par l'État et la Région, avec le concours des fonds européens, ont contribué à l'émergence ou à la consolidation de véritables pôles scientifiques d'excellence, sur des champs disciplinaires décloisonnés, en relation avec les entreprises.

L'État et la Région, en partenariat avec les établissements et organismes de recherche (universités, écoles d'ingénieurs, CNRS, Inra, Inria, Inserm, CEA, Irstea), poursuivent ainsi l'objectif de conforter les résultats déjà obtenus en attirant les meilleurs chercheurs dans un environnement scientifique propice au démarrage rapide de travaux de recherche ambitieux, sur les thématiques scientifiques régionales d'excellence ou à fort potentiel, connectés aux enjeux territoriaux d'innovation, d'enseignement supérieur et de diffusion des sciences et techniques.

Les opérations programmées portent sur la restructuration du patrimoine immobilier, dans un objectif de rénovation et/ou d'extension, de rationalisation et d'amélioration de la performance énergétique (2.3.), et sur l'acquisition d'équipements scientifiques (2.4.).

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Accroître l'attractivité des laboratoires et des infrastructures de recherche ;**
- (ii) Augmenter les capacités de recherche en Aquitaine ;**
- (iii) Développer un socle scientifique structuré en appui notamment aux filières industrielles régionales ;**
- (iv) Favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pluridisciplinaires ;**
- (v) Assurer la sécurité des locaux de recherche ;**
- (vi) Améliorer la performance et la sobriété énergétique des bâtiments ;**
- (vii) Assurer une gestion immobilière économiquement soutenable sur le long terme.**

### Programme d'actions

Les actions soutenues le seront en complément des dispositifs classiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

### 2.3.1. Locaux de recherche dépendant de l'université de Bordeaux

#### 2.3.1.1. Pôle océanographique aquitain (POA) – UB – Arcachon

Le projet vise la création d'un pôle scientifique pluridisciplinaire et le développement de filières de formation associées, dans les domaines de l'océanographie côtière, de la chimie environnementale et de l'écotoxicologie. La dimension « diffusion de la culture scientifique » est par ailleurs intégrée au projet, au travers de la relocalisation dans le projet du Musée-Aquarium et de la Société scientifique d'Arcachon. La vente du site historique de la place Peynaud, actuellement en cours, constitue la base principale du plan de financement (45 %).

Cette opération est couplée avec des investissements en équipement scientifique (cf. 2.4.1.1).

#### 2.3.1.2. Creatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (Creatif) – UB – Gradignan

Ce projet immobilier vise la restructuration du site du Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) par une opération de démolition/reconstruction et de valorisation partielle. Il prévoit le développement des plates-formes technologiques existantes, un volet de transfert industriel et un volet formation initiale et continue reposant sur les compétences du laboratoire (les rayonnements et leurs interactions, le nucléaire). Il vise également la mise en place d'un centre de ressources sur l'utilisation et la métrologie des rayonnements ionisants appliqués aux domaines de la santé et de la métrologie pour l'environnement.

Cette opération est couplée avec des investissements en équipement scientifique (cf. 2.4.1.2).

#### 2.3.1.3. CRCTB – IHU : Centre de recherche cardio-thoracique de Bordeaux / Institut hospitalo-universitaire (IHU) – Pessac

Cette opération vise à regrouper les équipes de recherche cardiothoracique sur le site de Xavier Arnoz et à mettre en œuvre un accueil d'entreprises par l'installation du Centre de recherche cardio-thoracique de Bordeaux (CRCTB – INSERM U 1045) à proximité de l'IHU.

#### 2.3.1.4. AniMUB – Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux (AniMUB)

Ce projet vise le développement, la mutualisation, la mise en cohérence et l'optimisation de l'offre de service des animaleries de l'université de Bordeaux, CNRS, INSERM et INRA (16 animaleries prises en compte sur le campus de Carreire, Talence et Haut-Lévêque).

Cette opération est couplée avec des investissements en équipement scientifique (cf. 2.4.1.3).

#### 2.3.1.5. NeuroAquitaine : imagerie biologique IBIO

Il s'agit d'une opération d'aménagement de locaux en vue du renforcement du potentiel de recherche-innovation et de développement des neurosciences en Aquitaine : de la molécule à l'homme sain et malade, bio-imagerie, biologie, chimie, physiologie et comportement.

Cette opération est couplée avec des investissements en équipement scientifique (cf. 2.4.1.4).

### **2.3.2. Locaux de recherche dépendant de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine**

2.3.2.1. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), UBM, UB et Institut d'études politiques (IEP) – Pessac

Dans la perspective du renforcement de l'intégration dans le paysage universitaire de la MSHA, cette opération consiste en la réhabilitation partielle, l'amélioration de l'accessibilité, l'aménagement de locaux et l'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments.

### **2.3.3. Locaux de recherche dépendant de l'UPPA**

2.3.3.1. Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (Iprem) – Phase II A3E – UPPA – Pau

L'Iprem est un centre de recherche de tout premier plan aux niveaux national et international dans les domaines des sciences analytiques et de la réactivité physico-chimique appliquée aux matériaux et à l'environnement. Il s'agit d'aménager des locaux pour installer les équipements acquis dans le cadre de l'Equipex Marss<sup>1</sup>.

2.3.3.2. Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée (Ipra) – Ipra II Phase 1 – UPPA – Pau

L'opération porte sur la construction d'un lieu de recherche et d'expérimentation à proximité de l'actuel bâtiment Ipra 1 (mathématiques, géosciences et sciences de l'ingénieur), en s'appuyant sur l'institut Carnot Isifor, pour faire face à de nouveaux défis scientifiques facteurs d'innovation dans le domaine des énergies carbonées et décarbonées, mais aussi de l'aérodynamique.

### **2.3.4. Locaux de recherche dépendant de l'Irstea**

2.3.4.1. Gestion patrimoniale des réseaux d'eau – Irstea - Cestas

Ce projet porte sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments qui accueillent les partenaires des projets de recherche en matière de gestion patrimoniale des réseaux d'eau.

### **2.3.5. Locaux de recherche dépendant de l'Inra**

2.3.5.1. Extension des locaux de l'Institut de biologie végétale moléculaire (IBVM) – Inra – Villenave-d'Ornon

Cette opération a trois objectifs : permettre le développement de la plate-forme de Métabolomique-Fluxomique (projets du Programme d'investissement d'avenir MétaboHub et Phénome), accueillir l'équipe de recherche occupant les locaux « ex UREF » et redonner une capacité d'accueil à l'UMR biologie du fruit et pathologie (BFP).

<sup>1</sup> Mass spectrometry for reactivity and speciation sciences (Marss) – UPPA– Iprem .

### 2.3.5.2. Rénovation d'un bâtiment pour accueillir l'UMR « interactions sol, plantes, atmosphère » (ISPA) – Inra – Villenave-d'Ornon

Cette opération porte sur la rénovation du bâtiment « ex UREF » en vue d'accueillir l'UMR IPSA, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans la dynamique de la création de cette unité à l'étude des flux et cycles de matière et d'énergie dans le continuum sol – plante – atmosphère, le projet prévoit la réhabilitation de bâtiments existants pour permettre l'installation de toutes les équipes dans une même structure.

### 2.3.5.3. Rénovation de la rivière artificielle du Lapitxuri – Inra – Saint-Pée-sur-Nivelle

L'opération d'infrastructure vise à remettre à niveau ce ruisseau expérimental de 130 m de longueur et de 3 m de largeur équipé de deux chambres subaquatiques. Le projet s'inscrit dans le cadre du thème général « écologie fonctionnelle, évolutive et agro-écologie des écosystèmes continentaux » (forêt, cultures pérennes, ressources biologiques aquatiques).

| 2.            | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                                | Coût total    | BOP  | État         | Région        | Opérateurs   | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------|--------------|---------------|--------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| <b>2.3.</b>   | <b>Immobilier recherche</b>                                                                  | <b>68,350</b> |      | <b>8,550</b> | <b>22,850</b> | <b>2,400</b> | <b>6,000</b>               | <b>16,700</b>                |                          |
| <b>2.3.1.</b> | <b>Université de Bordeaux</b>                                                                | <b>38,400</b> | 150  | <b>5,550</b> | <b>9,350</b>  | <b>2,000</b> | <b>2,000</b>               | <b>16,700</b>                |                          |
| 2.3.1.1.      | POA – Pôle océanographique aquitain                                                          | 31,300        |      | 2,600        | 8,000         | 2,000        | 2,000                      | 16,700                       |                          |
| 2.3.1.2.      | Creatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (CENBG) | 4,800         |      | 2,000        | 0,000         |              |                            |                              |                          |
| 2.3.1.3.      | Centre de recherche cardio-thoracique de Bordeaux                                            | 0,600         |      | 0,600        | 0,000         |              |                            |                              |                          |
| 2.3.1.4.      | AniMUB : Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux                                 | 0,700         |      | 0,350        | 0,350         |              |                            |                              |                          |
| 2.3.1.5.      | NeuroAquitaine: imagerie biologique IBIO                                                     | 1,000         |      | 0,000        | 1,000         |              |                            |                              |                          |
| <b>2.3.2.</b> | <b>Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine</b>                                            | <b>0,450</b>  | 150  | <b>0,100</b> | <b>0,350</b>  | <b>0,000</b> |                            |                              |                          |
| 2.3.2.1.      | Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA)                                            | 0,450         |      | 0,100        | 0,350         |              |                            |                              |                          |
| <b>2.3.3.</b> | <b>UPPA</b>                                                                                  | <b>16,000</b> |      |              | <b>8,000</b>  | <b>0,000</b> | <b>4,000</b>               |                              |                          |
| 2.3.3.1.      | Ipem II A3E                                                                                  | 4,000         |      |              | 3,000         |              | 1,000                      |                              |                          |
| 2.3.3.2.      | Ipra II Phase 1                                                                              | 12,000        |      |              | 5,000         |              | 3,000                      |                              |                          |
| <b>2.3.4.</b> | <b>Irstea</b>                                                                                | <b>3,000</b>  |      |              | <b>2,000</b>  | <b>0,400</b> |                            |                              |                          |
| 2.3.4.1.      | Gestion patrimoniale des réseaux d'eau                                                       | 3,000         |      |              | 2,000         | 0,400        |                            |                              |                          |
| <b>2.3.5.</b> | <b>Inra</b>                                                                                  | <b>10,500</b> | Inra | <b>2,900</b> | <b>3,150</b>  |              |                            |                              |                          |
| 2.3.5.1.      | Extension des locaux de l'IBVM                                                               | 3,600         |      | 1,000        | 1,000         |              |                            |                              |                          |
| 2.3.5.2.      | Rénovation d'un bâtiment pour accueillir l'unité ISPA                                        | 6,600         |      | 1,800        | 2,000         |              |                            |                              |                          |
| 2.3.5.3.      | Rénovation de la rivière artificielle du Lapitxuri                                           | 0,300         |      | 0,100        | 0,150         |              |                            |                              |                          |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 2.4. Des équipements scientifiques pour la recherche

*Les enjeux et les objectifs poursuivis sont les mêmes qu'en matière de rénovation des espaces de recherche (cf 2.3.).*

### Programme d'actions

Les actions soutenues le seront en complément des dispositifs classiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche et en synergie avec le programme des investissements d'avenir.

#### 2.4.1. Équipement de laboratoires dépendant de l'université de Bordeaux

##### 2.4.1.1. Pôle océanographique aquitain (POA) – UB – Arcachon

Ce programme a pour objet la construction du Pôle océanique aquitain (POA) et vise à créer une nouvelle station marine, nouvel espace dédié à la fois à la recherche, à l'enseignement et à la médiation scientifique. Le pôle scientifique pluridisciplinaire ainsi créé a pour vocation de devenir une station d'envergure similaire aux plus grandes stations marines françaises et européennes.

Cette opération est couplée avec des investissements immobiliers (cf. 2.3.1.1).

##### 2.4.1.2. Créatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan - CENBG)

Dans le cadre de la restructuration/requalification et de la valorisation du site du CENBG, un centre de ressources sur l'utilisation et la métrologie des rayonnements ionisants appliqués aux domaines de la santé et de la métrologie pour l'environnement sera mis en place.

Cette opération est couplée avec des investissements immobiliers (cf. 2.3.1.2).

##### 2.4.1.3. AniMUB : Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux.

Les animaleries de l'université de Bordeaux sont aujourd'hui sous-dimensionnées et trop dispersées. Ce projet a pour objectif de mutualiser des structures, de réduire le nombre de sites et de mettre en place une véritable politique concertée de gestion des ressources humaines en conformité avec la législation.

Cette opération est couplée avec des investissements immobiliers (cf. 2.3.1.4).

##### 2.4.1.4. NeuroAquitaine

Les neurosciences du site bordelais ont atteint une masse critique et un savoir-faire qui leur permettent d'ambitionner un positionnement international de tout premier plan.

L'ambition de ce projet est de poursuivre le développement d'un campus ouvert dédié à l'étude et à la compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements du cerveau humain depuis « la molécule jusqu'au malade », en investiguant quatre dimensions : (i) moléculaire et cellulaire ; (ii) intégrative et cognitive ; (iii) les pathologies neuro dégénératives ; (iv) les pathologies neurologiques.

Cette opération est couplée avec des investissements immobiliers (cf. 2.3.1.5).

#### 2.4.1.5. Développement de Lasers énergétiques en Aquitaine pour les plasmas à haute puissance moyenne (LEAP) : de la recherche à l'appui à la filière industrielle laser.

Grâce à la volonté de tous les acteurs aquitains, un écosystème performant a été construit dans le sillage des projets Laser mégajoule (LMJ) et Petawatt Aquitaine laser (Petal), allant des centres de recherches jusqu'aux incubateurs d'entreprises et l'accompagnement des PME à forte croissance. Le Centre d'études scientifiques et technique d'Aquitaine du CEA (CEA-Cesta), le Centre lasers intenses et applications (Celia) et le Centre technologique optique et lasers ALPhANOV ont été des acteurs majeurs de cette réussite.

Les plates-formes développées dans ce projet seront mises à disposition des formations et du monde industriel, notamment dans le domaine de la santé.

#### 2.4.1.6. Mésocentre de calcul intensif aquitaine (MCIA) – Développement de la plate-forme régionale de calcul intensif

Ce projet a pour objectif le développement de l'environnement du calcul intensif. L'objectif est d'accompagner, dans une approche globale à l'échelle du territoire, la demande croissante de simulations numériques, de stockage et de traitement de données massives nécessaires aux projets scientifiques académiques et industriels développés en Aquitaine.

Ce projet viendra en complément des plates-formes de calcul intensif existantes – MesoCentre de calcul Aquitain, Plate-forme fédérative pour la recherche en informatique et mathématique (Plafrim), LSD (« Labs in the sky with data »), ... Son ouverture aux entreprises, quelle que soit leur taille (Petites et moyennes entreprises (PME), Entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou grands groupes) est un élément important pour le développement de l'innovation en Aquitaine.

#### 2.4.1.7. Campus B : Chimie en Aquitaine : matériaux, photonique, biologie.

Les recherches développées dans le cadre de ce projet sont centrées sur les matériaux. Des applications à l'interface du domaine des matériaux et de ceux de la photonique, de la chimie bio-sourcée et de la biologie de synthèse sont recherchées.

Une dimension importante du projet est son inscription sur toute la chaîne de l'innovation technologique, depuis la recherche fondamentale jusqu'aux spécifications dans un environnement de production industrielle. Les compétences et connaissances acquises permettent d'envisager des collaborations industrielles dans des niveaux de maturation technologique supérieurs (Technology readiness level, TRL).

#### 2.4.1.8. PMUSCIVI- Plates-formes mutualisées en sciences du vivant.

Les plates-formes du Centre de génomique fonctionnelle de Bordeaux (CGFB) mutualisent les équipements lourds, les savoir-faire et les services indispensables à la compréhension des sciences du vivant en Aquitaine. Leur portée est internationale. Elles permettent d'accompagner les communautés scientifiques pour relever des défis majeurs : sûreté et sécurité alimentaires, contribution à l'indépendance énergétique vis-à-vis des sources fossiles (biocarburants et précurseurs pour la chimie), compétitivité de l'agriculture et agriculture durable.

## **2.4.2. Équipement de laboratoires dépendant de l'université de Bordeaux-Montaigne**

### **2.4.2.1. Archéo 3D**

L'Unité mixte de service (UMS) a été récemment créée à l'interface entre les innovations technologiques 3D et la pertinence de leurs usages pour les chercheurs en Sciences humaines et sociales (SHS). Son projet vise à augmenter son potentiel de calcul de rendus 3D et de compléter et réactualiser les équipements d'acquisition 3D.

## **2.4.3. Équipement de laboratoires dépendant de l'UPPA**

### **2.4.3.1. EGéE – Centre d'expérimentation éco-construction, géomécanique, environnement**

Les équipements programmés viennent compléter les équipements existants pour parvenir à des conditions d'utilisation plus conformes avec les règles d'hygiène et de sécurité actuelles et développer un centre d'expérimentation dédié aux matériaux et systèmes formant les bâtiments et les ouvrages, intégré à l'école d'ingénieurs ISA BTP.

Cette opération est couplée avec des investissements immobiliers (cf. 2.2.3.7).

## **2.4.4. Équipement de laboratoires – projet porté par Xylofutur**

### **2.4.4.1. Xylocampus – Risques forestiers, matériaux innovants, extension du centre technique de la filière**

Xylocampus a pour ambition de structurer et conforter les infrastructures et les interactions entre recherche, formation, valorisation et innovation pour soutenir la compétitivité des industries du bois et l'attractivité des territoires forestiers. La formation, la recherche et le transfert de technologie constituent le pivot central du projet Xylocampus à travers un ensemble d'opérations complémentaires et de plates-formes de R&D, en cohérence avec les investissements d'avenir.

De plus, un projet de rénovation de serres et de chambres climatiques (Serre Nématodes de l'Inra à Villenave-d'Ornon) est prévu. Il s'agit d'orienter la recherche sur plusieurs problèmes sanitaires importants en Aquitaine : nématode du pin et mise au point de variétés résistantes, maladie de la flavescence dorée qui commence à toucher le vignoble bordelais.

## **2.4.5. Soutenir le développement du numérique : projet porté par la CUEA**

### **2.4.5.1. Développement du numérique au service de l'innovation et de la réussite de tous – Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (CUEA) – Aquitaine**

Les établissements souhaitent mettre en œuvre une stratégie de structuration d'un écosystème numérique de l'enseignement supérieur aquitain. Favoriser la réussite des étudiants aux études supérieures à l'ère numérique suppose de développer une approche globale qui, au-delà des dispositifs techniques (plate-forme, environnement numérique de travail), reconfigure les modalités pédagogiques, en tenant compte :

- de la culture et les pratiques numériques des étudiants ;

- de l'évolution du contexte d'apprentissage des étudiants ;
- du changement de paradigme pédagogique passant d'un modèle de la transmission un modèle de la participation, avec une contribution active des étudiants à leurs apprentissages.

Les investissements sont programmés pour les membres de la CUEA et leurs antennes locales.

| 2.            | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                                     | Coût total    | BOP     | État          | Région        | Opérateurs | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|---------------|---------------|------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| <b>2.4.</b>   | <b>Équipement scientifique pour la recherche</b>                                                  | <b>78,460</b> |         | <b>22,012</b> | <b>27,150</b> |            | <b>1,450</b>               |                              |                          |
| 2.4.          | Décomposition crédits État (22,012 M€)                                                            |               | 172     | 7,572         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | autres  | 14,440        |               |            |                            |                              |                          |
| <b>2.4.1.</b> | <b>Université de Bordeaux</b>                                                                     | <b>55,860</b> |         | <b>19,212</b> | <b>17,150</b> |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.1.      | POA – Pôle océanographique aquitain                                                               | 6,500         | 172     | 0,600         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 0,150         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.2.      | Creatif : Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (CENBG)      | 0,200         | CNRS    | 0,130         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.3.      | AniMUB : Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux                                      | 7,830         | 172     | 2,272         | 2,650         |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 1,000         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | Inserm* | 0,490         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.4.      | NeuroAquitaine                                                                                    | 5,300         | 172     | 0,400         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 1,100         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.5.      | LEAP – Atlas                                                                                      | 21,300        | CEA*    | 9,600         | 6,000         |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 0,300         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.6.      | Plate-forme régionale de calcul intensif – MCIA                                                   | 6,250         | 172     | 0,300         | 3,000         |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 0,200         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | Inria*  | 0,570         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.7.      | Campus B                                                                                          | 5,980         | 172     | 1,000         | 3,500         |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 0,600         |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1.8.      | PmuSciVi                                                                                          | 2,500         | 172     | 0,500         | 2,000         |            |                            |                              |                          |
| <b>2.4.2.</b> | <b>Université Bordeaux Montaigne</b>                                                              | <b>0,570</b>  | 172     | <b>0,200</b>  |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.2.1       | Archéo 3D – Pessac                                                                                | 0,570         | 172     | 0,100         |               |            |                            |                              |                          |
|               |                                                                                                   |               | CNRS    | 0,100         |               |            |                            |                              |                          |
| <b>2.4.3.</b> | <b>UPPA</b>                                                                                       | <b>0,400</b>  |         | <b>0,400</b>  |               |            |                            |                              |                          |
| 2.4.3.1.      | EgE – ISALAB                                                                                      | 0,400         | 172     | 0,400         |               |            |                            |                              |                          |
| <b>2.4.4.</b> | <b>Xylofutur (coordination)</b>                                                                   | <b>12,000</b> |         | <b>0,200</b>  | <b>5,000</b>  |            | <b>0,450</b>               |                              |                          |
| 2.4.4.1.      | Xylocampus – Risques forestiers, matériaux innovants, extension du centre technique de la filière | 12,000        | Inra*   | 0,200         | 5,000         |            | 0,450                      |                              |                          |
| <b>2.4.5.</b> | <b>CUEA (coordination)</b>                                                                        | <b>9,630</b>  |         | <b>2,000</b>  | <b>5,000</b>  |            | <b>1,000</b>               |                              |                          |
| 2.4.5.1.      | Développement du numérique au service de l'innovation et de la réussite de tous                   | 9,630         | 172     | 2,000         | 5,000         |            | 1,000                      |                              |                          |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

\*Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

\*Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

\*Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

\*Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria)

\*Institut national de la recherche agronomique (Inra)

## **2.5. Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation**

### Enjeux

L'intensité de la compétition économique internationale et la rapidité de ses évolutions imposent aux entreprises de se différencier et de se renouveler, en particulier par la mise sur le marché de produits à haute valeur ajoutée, intégrant notamment les défis de la transition écologique et du vieillissement de la population.

Or les petites et moyennes entreprises, particulièrement nombreuses en Aquitaine, ne disposent pas, le plus souvent, des moyens technologiques, humains et financiers pour mener à bien des programmes d'innovation coûteux et risqués.

L'Aquitaine dispose d'un écosystème riche, actif et efficient de plates-formes, cellules de transfert, centres de ressources technologiques et centres de développement technologiques qui accompagnent les entreprises dans cette phase délicate de leur développement. Ils sont les acteurs de la maturation et du développement technologique.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Assurer un transfert de la connaissance scientifique vers la valorisation économique et industrielle des fruits de la recherche ;**
- (ii) Anticiper les besoins futurs en compétences nouvelles issus de la mutation des secteurs industriels traditionnels et de l'émergence de nouvelles filières.**

### Programme d'actions

#### **2.5.1. Centres de développement technologique et plates-formes technologiques**

Ce maillon constitue un élément clé pour accompagner et démultiplier l'innovation dans les PME, qui n'ont souvent pas les ressources financières et humaines pour porter seules cette phase à risque. La capacité des centres à se ressourcer scientifiquement, à intégrer les avancées scientifiques issues des universités et des organismes de recherche, et leur connaissance des problématiques et contraintes industrielles leur confèrent un rôle central.

La maîtrise de technologies clés pour l'avenir, comme les matériaux avancés, les lasers ou les technologies numériques, constituent non seulement un socle indispensable par l'évolution nécessaire de nos industries traditionnelles (par exemple chimie verte et construction pour le bois, matériaux et systèmes embarqués pour l'aéronautique, l'agriculture de précision ou encore les gestions de l'énergie dans les bâtiments), mais elles sont également la clé de voûte du positionnement de l'Aquitaine sur de nouvelles filières à haute valeur ajoutée.

| 2.     | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                    | Coût total | BOP | État  | Région  | Opérateurs | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------|------------|-----|-------|---------|------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 2.5.   | <b>Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation</b> |            |     | 2,003 | 120,000 |            |                            |                              |                          |
| 2.5.1. | Centres de ressources technologiques (CRT), plates-formes technologiques (PFT)   |            | 172 | 2,003 | 120,000 |            |                            | PIA                          |                          |
| 2.5.2. | Autres centres de développement technologiques                                   |            |     |       |         |            |                            |                              |                          |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 2.6. Renforcer les liens entre science et société

### Enjeux

La compréhension des enjeux sociétaux passe souvent par une meilleure appréhension des dynamiques de progrès et d'innovation. La démocratisation de la culture scientifique, technique et industrielle et la qualité des liens entre « science et société » concourent ainsi à la responsabilité citoyenne.

Une meilleure connaissance des sciences et techniques et des métiers qui s'y rapportent joue un rôle décisif dans l'orientation et dans l'insertion professionnelle, notamment des jeunes. Elle est déterminante pour l'avenir de la recherche et de la technologie ainsi que pour celui de l'industrie qui y puise des capacités d'innovation.

L'enjeu en la matière est d'informer et de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux progrès de la science et de la technologie et aux métiers de demain, en adéquation avec les besoins des acteurs socio-économiques et en s'appuyant sur le réseau d'acteurs implantés sur le territoire régional.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) **Améliorer la sensibilisation à la culture scientifique, technique et industrielle, en particulier des jeunes, sur l'ensemble du territoire. ;**
- (ii) **Structurer le réseau d'acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle.**

### Programme d'actions

#### 2.6.1. Culture scientifique, technique et industrielle

Il s'agit de construire et animer le réseau aquitain de la culture scientifique, technique et industrielle afin :

- de donner une lisibilité territoriale à des programmations d'actions (expositions, événements, ...) ;
- de valoriser les compétences et savoir-faire techniques, industriels et scientifiques des différentes filières économiques de l'Aquitaine ;
- d'intégrer auprès des jeunes, et plus largement du public aquitain, les sciences dans la démarche culturelle ;
- d'élargir la culture scientifique à l'ensemble des acteurs économiques, culturels,

sociaux et touristiques.

| 2.     | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€) | Coût total | BOP | État | Région | Opérateurs | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|--------|---------------------------------------------------------------|------------|-----|------|--------|------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 2.6.   | Renforcer les liens entre science et société                  | 9,000      |     |      | 9,000  |            |                            |                              |                          |
| 2.6.1. | Culture scientifique, technique et industrielle               | 9,000      |     |      | 9,000  |            |                            |                              |                          |

## 2.7. Clauses particulières du volet enseignement supérieur recherche et innovation

### 2.7.1. Clause d'éco-conditionnalité

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet enseignement supérieur, recherche et innovation pour les investissements immobiliers ou autres investissements matériels à favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la qualité des aménagements. D'une manière plus générale, les enjeux de développement durable devront être pris en compte pour tout type d'investissement y compris immatériels.

## 2.8. Maquettes financières : résumé du volet ESRI

| 2.     | Enseignement supérieur,<br>Recherche et innovation<br>(en M€)                     | Coût total | BOP           | État            | Région  | Opérateurs | Collectivités<br>locales * | Crédits<br>valorisés<br>État | Crédits eu-<br>ropéens * |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|-----------------|---------|------------|----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| 2.1.   | Vie étudiante                                                                     | 182,038    |               | 8,450           | 20,840  | 31,780     | 3,300                      | 7,140                        |                          |
| 2.1.1  | Logements                                                                         | 167,638    | 231           | 4,950           | 17,040  | 27,980     |                            | 7,140                        |                          |
| 2.1.2. | Restauration et vie de campus                                                     | 14,400     | 150           | 3,500           | 3,800   | 3,800      | 3,300                      |                              |                          |
| 2.2.   | Immobilier enseignement                                                           | 102,785    |               | 32,370          | 36,355  | 3,210      | 13,630                     |                              |                          |
| 2.2.1. | Université de Bordeaux                                                            | 23,000     | 150           | 6,330           | 5,467   | 1,050      | 6,130                      | PIA                          |                          |
| 2.2.2. | Université de Bordeaux Montaigne                                                  | 9,250      | 150           | 4,750           | 4,500   |            |                            |                              |                          |
| 2.2.3. | Université de Pau et des Pays de l'Adour                                          | 43,800     | 150           | 17,890          | 14,613  |            | 4,500                      |                              |                          |
| 2.2.4. | Institut national polytechnique                                                   | 10,260     | 150           | 1,000           | 3,000   | 1,260      | 3,000                      |                              |                          |
| 2.2.5. | BSA                                                                               | 5,700      | 142           | 2,400           | 2,000   | 0,900      |                            |                              |                          |
| 2.2.6. | Estia                                                                             | 9,000      |               |                 | 5,000   |            |                            |                              |                          |
| 2.2.7. | IOGS                                                                              | 1,775      |               |                 | 1,775   |            |                            |                              |                          |
| 2.3.   | Immobilier recherche                                                              | 68,350     |               | 8,550           | 22,850  | 2,400      | 6,000                      | 16,700                       |                          |
| 2.3.1. | Université de Bordeaux                                                            | 38,400     | 150           | 5,550           | 9,350   | 2,000      | 2,000                      | 16,700                       |                          |
| 2.3.2. | Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine                                        | 0,450      | 150           | 0,100           | 0,350   | 0,000      |                            |                              |                          |
| 2.3.3. | UPPA                                                                              | 16,000     |               |                 | 8,000   | 0,000      | 4,000                      |                              |                          |
| 2.3.4. | Irstea                                                                            | 3,000      |               |                 | 2,000   | 0,400      |                            |                              |                          |
| 2.3.5. | Inra                                                                              | 10,500     | Inra          | 2,900           | 3,150   |            |                            |                              |                          |
| 2.4.   | Équipement scientifique pour la recherche                                         | 78,460     |               | 22,012          | 27,150  |            | 1,450                      |                              |                          |
| 2.4.   | Décomposition crédits État (22,012 M€)                                            |            | 172<br>autres | 7,572<br>14,440 |         |            |                            |                              |                          |
| 2.4.1. | Université de Bordeaux                                                            | 55,860     |               | 19,212          | 17,150  |            |                            |                              |                          |
| 2.4.2. | Université Bordeaux Montaigne                                                     | 0,570      | 172           | 0,200           |         |            |                            |                              |                          |
| 2.4.3. | UPPA                                                                              | 0,400      |               | 0,400           |         |            |                            |                              |                          |
| 2.4.4. | Xylofutur (coordination)                                                          | 12,000     |               | 0,200           | 5,000   |            | 0,450                      |                              |                          |
| 2.4.5. | CUEA (coordination)                                                               | 9,630      |               | 2,000           | 5,000   |            | 1,000                      |                              |                          |
| 2.5.   | Renforcer les écosystèmes combinant toutes<br>les dimensions de l'innovation      |            |               | 2,003           | 120,000 |            |                            |                              |                          |
| 2.5.1. | Centres de ressources technologiques (CRT),<br>plates-formes technologiques (PFT) |            | 172           | 2,003           | 120,000 |            |                            | PIA                          |                          |
| 2.5.2. | Autres centres de développement technologiques                                    |            |               |                 |         |            |                            |                              |                          |
| 2.6.   | Renforcer les liens entre science et société                                      | 9,000      |               |                 | 9,000   |            |                            |                              |                          |
| 2.6.1. | Culture scientifique, technique et industrielle                                   | 9,000      |               |                 | 9,000   |            |                            |                              |                          |
| 2.     | TOTAL                                                                             | 440,633    |               | 73,385          | 236,195 | 37,390     | 24,380                     | 23,840                       | 45,000                   |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

# Transition écologique et énergétique



### 3. Transition écologique et énergétique

#### Contexte général

L'Aquitaine est l'une des régions françaises où la température a le plus augmenté au cours du XX<sup>e</sup> siècle (+1,1° C) et cette tendance semble s'accélérer depuis les années 1980. Les évolutions climatiques prévisibles sont susceptibles d'avoir des impacts d'une intensité et d'une fréquence importantes sur un territoire qui présente une topographie très diverse : 275 km de littoral, une fraction de la chaîne des Pyrénées, la plus vaste forêt cultivée d'Europe et le plus grand estuaire d'Europe occidentale. Ainsi sur un siècle, on observe une augmentation moyenne du niveau des eaux dans l'estuaire de la Gironde estimée à 20 cm au Verdon et à Pauillac, et un recul de la côte qui peut être important (de l'ordre de plusieurs mètres par an sur le littoral sablonneux).

C'est aussi une région où le niveau de consommation d'énergie par habitant est plus élevé que la moyenne nationale : 31,3 MWh/hab contre 30,3 MWh/h. Les émissions d'origine énergétiques représentent en Aquitaine les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre (GES) contre les deux tiers au niveau national. Le bâtiment et les transports sont les plus émetteurs, avec respectivement 29 % et 40 % des émissions<sup>2</sup>, contre 18 % et 28 % au niveau national<sup>3</sup>. Si les émissions régionales ont été réduites de 20 % entre 1990 et 2010<sup>4</sup>, les marges de progrès restent importantes.

Le patrimoine écologique régional est constitué d'écosystèmes riches et variés. Le littoral, la montagne, la forêt, la lande, le bassin d'Arcachon, l'estuaire de la Gironde... sont autant d'espaces remarquables.

L'Aquitaine est le 2<sup>e</sup> foyer national pour le nombre d'espèces végétales endémiques et l'une des régions françaises les plus riches en mammifères et en avifaune. Une liste de 32 espèces animales sensibles (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes), qui présentent un enjeu au niveau national, a été établie après consultation du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Le nombre d'espèces végétales en Aquitaine est estimé entre 3 000 et 4 000 taxons, dont 72 des 486 taxons prioritaires cités dans le livre rouge de la flore menacée de France.

L'Aquitaine se caractérise aussi par la richesse et la diversité de ses écosystèmes aquatiques (lacs côtiers, étangs, marais, tourbières...) qui contribuent à réguler les cours d'eau et à maintenir une bonne qualité de la ressource. Elle est la seule région européenne où l'ensemble des espèces migratrices amphihalines (saumon, lamproie, alose, esturgeon, truite de mer, anguille) sont présentes.

L'usage des sols et la biodiversité subissent les effets du tourisme, de la croissance démographique, de l'étalement urbain. L'artificialisation galopante des sols fragmente les habitats naturels et détruit les continuités écologiques (trames vertes et bleues), réservoirs de biodiversité et corridors écologiques indispensables à la circulation des espèces.

Enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux sont ainsi étroitement liés. Le volet transition écologique et énergétique du CPER a pour ambition d'y apporter une réponse, en articulation avec les schémas et programmes de coopération (Schéma régional climat air énergie

2 Données 2010 – Inventaire territorial de l'Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (Airaq) – Observatoire régional énergie, changement climatique air (Orecca), février 2013

3 Données 2012 – Inventaire France, périmètre Kyoto, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa)/Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde), soumission avril 2014

4 Orecca : « tableau de bord pour le Comité d'orientation stratégique du SRCAE du 2<sup>e</sup> trimestre 2014 » – février 2014

(SRCAE), Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), etc.) et avec les autres volets du CPER (notamment territorial, emploi et mobilité).

Les actions programmées porteront en particulier sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur le développement d'énergies renouvelables variées, alternatives et complémentaires aux énergies fossiles.

Elles viendront en complément des actions portées par l'État dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, en particulier des nombreux appels à projets encourageant les initiatives territoriales en la matière.

Par ailleurs, face aux enjeux de changement climatique, l'intégration des risques naturels dans les projets ainsi que la préservation de la biodiversité devront se généraliser.

### **3.1. Efficacité énergétique des bâtiments**

#### Enjeux

L'Aquitaine représente 5,3 % du bilan des consommations énergétiques en France. Le bâtiment (résidentiel et tertiaire) est dans cette région le premier secteur consommateur d'énergie avec 42 % du total devant le secteur des transports (28 %) et le secteur industriel (27 %).

La réhabilitation énergétique du parc immobilier régional, ancien et parfois vétuste, constitue un levier d'action prépondérant dans l'atteinte de l'objectif régional, présenté dans le SRCAE, de diminution de 28,5% des consommations d'énergie à horizon 2020. Dans cette perspective, le SRCAE fixe comme ambition un objectif de réhabilitation de 62 400 logements par an à partir de 2017, ce qui nécessite une massification des opérations de rénovation. Ces réhabilitations doivent par ailleurs intégrer les enjeux de qualité de l'air intérieur.

La priorité donnée à ces réhabilitations est cohérente avec les aides du programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ainsi qu'avec le PREH, lancé par l'État en juillet 2013. Le plan Reno'Aqt, adopté par le Conseil régional en mars 2014, en est la déclinaison régionale. Il s'agit de permettre aux propriétaires, particuliers et communes rurales de prendre conscience de la nécessité d'une rénovation énergétique, de faire réaliser un diagnostic, de trouver des artisans spécialisés et de financer les travaux.

Sur le plan des compétences, le secteur du bâtiment, dans le domaine de la rénovation et du neuf, est en ce sens confronté à des mutations techniques et réglementaires conséquentes (réglementation thermique 2012, PREH précité, système de labellisation RGE – labellisation reconnu garant de l'environnement,...). Cela nécessite des efforts importants en matière de formation professionnelle.

#### **Objectif poursuivi :**

#### **Réduire la consommation énergétique de l'habitat aquitain**

## Programme d'actions

### **3.1.1. Former, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets de rénovations énergétiques**

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région soutiendront :

- La sensibilisation des particuliers, des usagers et des artisans aux actions d'efficacité énergétique et de maintien de la qualité de l'air dans le bâti (logements, locaux tertiaires et industriels) ;

L'ADEME soutiendra :

- Le développement de structures de conseil aux particuliers pour les accompagner dans les travaux de rénovation énergétique de l'habitat : Points de Rénovation Info Services (PRIS), plate-formes de la rénovation énergétique de l'habitat ;
- Le développement de l'ingénierie de proximité, notamment au bénéfice des intercommunalités.

La Région soutiendra également la réhabilitation thermique du parc public de logements communaux.

### **3.1.2. Structurer les filières professionnelles**

Ce volet vise à former les professionnels pour les sensibiliser aux enjeux et faire évoluer leurs pratiques. Pour ce faire, l'ADEME soutiendra :

- La création de groupements d'entreprises maîtrisant collectivement l'ensemble du champ de la rénovation énergétique ;
- Les actions visant à l'amélioration des pratiques professionnelles (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises) ;
- La création de filières sur la restauration des constructions traditionnelles (pour des rénovations adaptées aux caractéristiques spécifiques au bâti ancien) ;
- L'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans la construction.

### **3.1.3. Soutenir les initiatives relatives à l'ingénierie technique et financière**

L'ADEME et la Région soutiendront :

- L'ingénierie de financement de la rénovation énergétique (dispositifs de tiers investisseurs et d'avances remboursables) dans le cadre du programme Réno'Aqt de la Région. Une attention particulière sera portée à l'ingénierie de financement pour les travaux dans les copropriétés.
- La mise en place de postes de conseil en énergie partagées dans les intercommunalités de compétences ou de projet ;
- L'accompagnement de la création de gouvernance locale adaptée et partagée.

### 3.1.4. Soutien des opérations innovantes de construction durable et de rénovation énergétique des bâtiments

L'ADEME et la Région soutiendront les projets innovants de construction et de rénovation énergétique du bâtiment à travers le lancement d'appels à projets ciblés sur des bâtiments démonstrateurs, avec l'appui de l'Institut pour la transition énergétique INEF4, générateur d'innovations pour la construction et la réhabilitation durables

L'exemple type est celui du projet Baobab, construction de bâtiments en hauteur à structure de bois associé à des matériaux biosourcés, pour développer la filière bois-construction à partir d'opérations de démonstration sur des immeubles de 5 à 6 étages dédiés au secteur tertiaire (Opération d'intérêt national (OIN) Transatlantique) ou dans le domaine du logement social (Aquitanis)<sup>5</sup>.

Il s'agira également de favoriser l'intégration des technologies de l'information dans le bâti pour renforcer les bonnes pratiques en matière de maîtrise de l'efficacité énergétique tant par les usagers que par les gestionnaires de bâtiments.

L'ADEME et la Région soutiendront notamment le projet de remplacement des chaufferies de l'université de Pau-Pays de l'Adour. Il s'agit de développer l'usage des énergies renouvelables et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % à l'horizon 2020 (cf. opération 2.2.3.6 du volet ESRI).

Ces actions de type 1 à 4 concernant l'efficacité énergétique des bâtiments seront financées à hauteur de :

ADEME : 8,86 M€

Région : 11,0 M€

Certaines actions, portant notamment sur la transition énergétique et les matériaux biosourcés, relèvent également du CPIER Massif des Pyrénées.

## 3.2. Compétitivité énergétique des entreprises, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique sur les territoires

### Enjeux

L'Aquitaine s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables en 2020 alors que sa population aura probablement atteint 3,4 millions d'habitants (4,1 millions en 2050) et que le nombre de ménages sera passé de 1,57 million en 2020 à 2 millions en 2050.

Le scénario de référence du Schéma régional climat air énergie (SRCAE), schéma directeur des

<sup>5</sup> (Bâtiment en hauteur bois associé aux biosourcés) : Baobab est un projet piloté par l'État en partenariat avec l'Institut technologique forêt cellulosique bois-construction ameublement (FCBA).

orientations et actions à porter en Aquitaine en matière d'énergies, fixe des objectifs à la fois en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables (EnR).

La maîtrise de la demande énergétique globale régionale nécessite des actions portant sur l'ensemble des secteurs, au-delà du seul bâtiment (cf. 3.1 ci-dessus), dans les transports (35 % de la consommation d'énergie finale en Aquitaine), dans l'industrie (21 %), dans le tertiaire (24 %) et dans l'agriculture (3 %).

Avec 17,7 % de sa consommation d'énergie constituée d'EnR, contre 12,8 % en France, l'Aquitaine dispose en la matière d'une avance certaine par rapport à d'autres régions. L'importance des ressources naturelles régionales disponibles (ressources marines, géothermie, solaire, biomasse et éolien) permet d'envisager une hausse globale de la production d'EnR et de porter ainsi sa part dans le mix énergétique global à 25,4 %, conformément aux objectifs fixés dans le SRCAE.

Les ambitions de l'Aquitaine vont donc au-delà des objectifs nationaux et européens et nécessitent de mettre en place des politiques volontaristes et incitatives dans l'ensemble des secteurs : bâtiment (cf. 3.1), transports, industrie, tertiaire et agriculture.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Réduire l'intensité énergétique des entreprises ;**
- (ii) Doubler la part des énergies renouvelables dans la consommation finale entre 2010 et 2020.**

### **Programme d'actions**

#### **3.2.1. Soutenir des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises**

S'inscrivant dans le cadre des 34 plans industriels et le développement de l'usine du futur, la Région a pris l'initiative d'accompagner les projets d'amélioration de la compétitivité énergétique des entreprises de production en Aquitaine. En effet avec une facture énergétique en constante augmentation (+27 % entre 2005 et 2012), l'utilisation rationnelle de l'énergie est devenue un enjeu stratégique pour les entreprises.

La Région accompagnera celles-ci tout au long de leurs démarches : diagnostic énergétique indispensable pour identifier et quantifier les économies d'énergie, études de faisabilité et investissements. L'ADEME pourra intervenir sur les diagnostics énergétiques des entreprises de moins de 250 salariés et sur les investissements liés à des process innovants.

#### **3.2.2. Soutenir la production d'énergies renouvelables**

L'ADEME et la Région soutiendront :

- Le développement des installations en solaire thermique, en biomasse sylvicole ou agricole, en géothermie et pompes à chaleur géothermiques, et de réutilisation de la chaleur fatale à travers une structuration des filières de production. La filière géothermie haute et basse température est soutenue par l'ADEME et la Région en raison de la richesse considérable mais encore trop peu exploitée qu'elle représente, adaptée notamment au petit tertiaire, au chauffage urbain ou à la culture sous serres.
- L'animation régionale, la réalisation d'études de faisabilité et l'investissement de la filière méthanisation dans le cadre du programme Méthaqtion (dispositif aquitain porté par

l'ADEME et la Région) ;

- Le développement des énergies marines renouvelables (études de potentiel et de faisabilité, investissements).

### **3.2.3. Soutenir le développement des réseaux de chaleur**

L'ADEME et la Région soutiendront les réseaux de chaleur alimentés par une source d'EnR (biomasse, géothermie) ou fatale (chaleur de récupération). La Région privilégiera le secteur de l'agriculture.

### **3.2.4. Soutenir le développement des techniques de stockage et de distribution d'EnR**

L'ADEME et la Région soutiendront :

- les démarches innovantes en matière de stockage d'énergies et de ré-injection de l'énergie stockée dans les réseaux (ex : études, équipements),
- le développement des réseaux de chaleur alimentés par une source d'EnR (biomasse, géothermie) ou fatale (chaleur de récupération).

### **3.2.5. Soutenir les démarches territoriales de maîtrise de l'énergie et d'adaptation au changement climatique**

L'ADEME soutiendra les projets territoriaux de développement durable et les démarches intégratrices qui contribueront à répondre au défi de la transition énergétique et écologique. Elle soutiendra également les politiques d'urbanisme volontaristes qui limiteront les déplacements, favoriseront les services de proximité, maîtriseront l'étalement urbain et valoriseront les services de transport en commun. Ce soutien vient compléter les aides de l'État pour la maîtrise de l'énergie et l'adaptation au changement climatique des territoires, notamment celles apportées dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

En matière de mobilité durable, feront l'objet d'un soutien :

- La réalisation d'études sur le trafic des marchandises en ville (pour une meilleure connaissance des pratiques de mobilité et des transports de marchandises et une optimisation des livraisons de marchandises en ville) et la mise en œuvre de la charte d'engagement volontaire de réduction de CO<sub>2</sub> par les transporteurs ;
- Le développement des services de mobilité durable et de multimodalité (ex : covoiturage, autopartage, transport à la demande, plan vélo....) voire la mise en œuvre de plans de mobilité ;

Il s'agira également de :

- Promouvoir les démarches d'élaboration de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) en particulier de 2<sup>e</sup> génération – Plans climat-énergie territoriaux (PCET) « actions » ;
- Promouvoir dans les territoires l'utilisation de l'analyse environnementale de l'urbanisme, préférentiellement dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux ;

La Région soutiendra la poursuite des travaux scientifiques initiés pour prévoir l'impact du changement climatique en Aquitaine, sous la direction du climatologue Hervé Le Treut.

### 3.2.6. Observation des territoires pour la mise en œuvre et le suivi du SRCAE

Suite à la réalisation conjointe du SRCAE, l'État et la Région ont mis en place des indicateurs de suivi permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés par le schéma.

L'ADEME et la Région soutiendront les actions visant à développer la connaissance à l'échelle régionale et à la diffuser.

Ces actions pourront également permettre une déclinaison et une mise à disposition des données à l'échelle des territoires (gisements, consommation d'énergie, développement des EnR, émissions de GES, etc.), de façon à faciliter l'émergence de projets locaux répondant, par démultiplication, aux objectifs du SRCAE.

Les actions 1 à 6 en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables seront financées à hauteur de :

ADEME : 15,5 M€

Région : 40,0 M€

Certaines actions, portant notamment sur l'innovation des entreprises, l'adaptation au changement climatique et les déplacements relèvent également du CPIER Massif des Pyrénées.

## 3.3. Économie circulaire et économie des ressources

### Enjeux

Le développement de l'économie circulaire est une priorité, en tant que système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et en premier lieu des matières premières.

L'ensemble du cycle de vie des produits est concerné, dans une chaîne allant de l'amont – la conception des produits, à l'aval – leur recyclage ou leur réemploi, en passant par l'utilisation du produit. L'économie circulaire implique également un déplacement de la valeur, déjà perceptible dans certains secteurs, de la propriété vers l'usage (économie de la fonctionnalité).

L'enjeu est de réduire la consommation de matières premières et plus spécifiquement de matériaux critiques et celles dont l'extraction et la transformation a de fortes incidences sur l'environnement.

L'optimisation de la gestion des ressources et des déchets est porteuse d'activité et d'emplois locaux, pérennes, non délocalisables. Certains de ces emplois sont liés à l'Économie sociale et solidaire (ESS) avec notamment les activités de réemploi, de réutilisation, et de recyclage.

Pour développer cette économie dans des conditions réalistes, il convient que les projets soutenus allient une démarche prospective et une phase opérationnelle.

## **Objectifs poursuivis :**

- (i) Réduire le volume de déchets produits ;**
- (ii) Augmenter le volume de déchets valorisés ;**
- (iii) Développer l'écologie industrielle et territoriale, l'activité de recyclage, l'écoconception, l'économie de fonctionnalité et l'économie sociale et solidaire.**

## **Programme d'actions**

### **3.3.1. Accompagner des programmes locaux de prévention des déchets et de planification**

L'ADEME soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention des déchets et de planification.

En effet, pour atteindre les objectifs nationaux de réduire de 7 % le volume des déchets ménagers entre 2008 et 2020 et de recycler 50 % de ceux-ci à horizon 2050, la généralisation de programmes de prévention des déchets et de démarches de planification s'avère indispensable.

### **3.3.2. Soutenir l'animation locale des démarches d'écologie industrielle territoriale**

L'ADEME et la Région soutiendront :

- Les opérateurs du territoire aquitain qui entreprennent une démarche intégrée et pérenne de diminution de leur empreinte environnementale ;
- Les PME qui valorisent leurs sous-produits et optimisent leurs matières ;
- L'amélioration de la connaissance des gisements et des flux de matières, notamment sur la base des premiers travaux réalisés par la Dreal Aquitaine.
- Le recensement des acteurs concernés et les initiatives déjà à l'œuvre en la matière ;
- Les actions permettant les synergies et les démarches de symbiose industrielles : études, expérimentations, outils de mise en relation, recherche de nouveaux procédés.

### **3.3.3. Soutenir la mise en place de filière de recyclage et de gestion des biodéchets**

L'ADEME et la Région favoriseront le développement des éco technologies du recyclage (techniques, procédés, matériaux) en aidant les entreprises aquitaines à mener leurs projets de recherche & développement, de valorisation de leurs déchets ou d'utilisation de nouvelles matières premières.

### **3.3.4. Soutenir l'innovation par des achats durables, l'écoconception de biens ou services et l'économie de fonctionnalité**

L'ADEME et la Région soutiendront :

- Le développement des politiques d'achats durables, par l'amélioration de la connaissance des acteurs de l'économie circulaire par les donneurs d'ordres et par la promotion des achats responsables, notamment la commande publique intégrant des produits recyclés, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la réutilisation, la réparation et le recyclage ;

- L'écoconception de biens ou de services par les entreprises aquitaines dès la phase de conception, intégrant la recherche d'un prolongement de la durée de vie des objets, de possibilités de réemploi, de réparation et de recyclage et d'intégration de matières premières secondaires ;
- Le développement de l'économie de fonctionnalité par l'incitation des Aquitains à privilégier le partage des produits plutôt que leur possession.

### 3.3.5. Soutenir les réseaux locaux de réparation et de réutilisation de produits, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire

L'ADEME et la Région soutiendront :

- La création de réseaux locaux visant à donner une deuxième vie aux biens et la mise en œuvre de projets d'innovation et de solutions industrielles facilitant la réutilisation des produits usagés ;
- La création de nouvelles filières de réemploi, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, en promouvant les approches techniques/technologiques innovantes qui favorisent la remise dans le circuit économique des produits ne répondant plus aux besoins du premier consommateur.

Les actions 1 à 5 visant à promouvoir l'économie circulaire et l'économie des ressources seront financées à hauteur de :

ADEME : 4,08 M€

Région : 3,3 M€ (actions 2 à 5)

## 3.4. Prévention des risques naturels

### Enjeux

L'Aquitaine présente un relief diversifié comprenant notamment 275 km de littoral, une partie de la chaîne des Pyrénées, le plus grand estuaire d'Europe occidentale et la plus grande forêt cultivée d'Europe (1,8 million d'hectares). Elle est sujette à la plupart des risques naturels : inondations, risques littoraux, incendies de forêt, risque sismique, mouvements de terrain....

Sur 2 296 communes en Aquitaine, 1 390 communes sont concernées par le risque d'inondation soit plus d'une commune sur deux et 1 075 par le risque sismique dont la moitié dans les Pyrénées-Atlantiques. Enfin de nombreuses communes sont également affectées par les risques mouvements de terrain (glissement, érosion, cavités, retrait gonflement d'argiles).

Cette forte vulnérabilité, conjuguée à l'attractivité démographique et touristique de l'Aquitaine, font de la prévention et de la gestion des risques des enjeux majeurs pour cette région. Les objectifs principaux pour protéger les biens et les personnes visent à développer la « culture du risque » et à

assurer une meilleure connaissance de l'ensemble des risques naturels ainsi que leur prévention, notamment par une maîtrise de l'urbanisation. Ils tendent également à améliorer la capacité des acteurs et des collectivités à gérer et surmonter les situations de crise.

La lutte contre les incendies sera soutenue dans le cadre de mesures inscrites au Plan de développement rural (PDR) Feader 2014-2020. Le risque d'érosion est traité dans le volet littoral du CPER.

## **Objectif poursuivi :**

### **Réduire la vulnérabilité des territoires aux risques naturels**

#### Programme d'actions

##### **3.4.1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de prévention des risques d'inondation**

La Directive Inondation a permis de définir 10 territoires à risque important d'inondation (Tri) en Aquitaine (Agen, Bassin d'Arcachon, Bergerac, Bordeaux, Côte Basque, Dax, Libourne, Pau, Périgueux et Tonneins-Marmande). Y seront définies et mises en œuvre des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) visant à réduire au mieux la vulnérabilité du territoire. Elles seront le cas échéant déclinées sous la forme de Plans d'actions pour la prévention des inondations (Papi) et/ou de projets éligibles au Plan submersion rapide (PSR).

D'autres territoires sensibles au risque inondation (piémont Pyrénéen, estuaires de l'Adour et de la Gironde) enregistrent des phénomènes de crue significatifs qu'il faut prendre en compte dans les démarches de planification.

L'État et la Région soutiendront les actions visant à :

- l'animation des Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) ;
- La mise en œuvre des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) à venir (État) et en cours (Région), et des projets qui seraient labellisés dans le cadre du Plan submersion rapide (PSR), suite notamment aux SLGRI. Il peut s'agir d'études et de travaux en lien avec des actions de prévention (ralentissement des écoulements, réduction de la vulnérabilité....), de prévision, de protection des lieux habités... ;

La Région soutiendra les actions visant à l'acquisition des connaissances et l'expertise des risques préalables à l'élaboration des dites stratégies.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) financera notamment l'animation ainsi que certaines actions des Programmes d'actions de prévention des inondations (Papi) et des Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI). Ces actions porteront notamment sur le ralentissement dynamique des écoulements par des travaux de prévention et de réduction de l'aléa à condition qu'ils s'inscrivent dans une approche respectueuse des écosystèmes aquatiques et concourant aux objectifs du Sdage (préservation des zones humides, de chenaux de crues, d'espaces de mobilité). En lien avec les enjeux de préservation de la biodiversité, elle accompagnera de plus les

collectivités dans la prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

En fonction de l'émergence des besoins, l'État pourra soutenir par ailleurs la mise en place de radars de Météo France en particulier sur la chaîne pyrénéenne, afin d'améliorer les données utilisables pour la prévision des crues.

À noter qu'un volet du plan Garonne et du plan Lot (Contrat de plan interrégional État-Région – CPIER) est consacré à la gestion du risque inondation. De plus, une approche multirisque des territoires pyrénéens (inondations, séismes, incendies, mouvements de terrain....) sera privilégiée, en lien avec le CPIER Massif Pyrénéen.

Les actions visant la prévention des risques d'inondation seront financées, dans le cadre du CPER 2015-2020, à hauteur de :

|                              |
|------------------------------|
| État (Fonds Barnier): 6,0 M€ |
| Région : 5,0 M€              |
| Agence de l'eau : 0,60 M€    |

Le CPIER Garonne prévoit également un financement de la gestion des risques.

#### **3.4.2. Prévenir les risques sismiques et les autres risques naturels (hors érosion)**

En ce qui concerne le risque sismique, seuls les projets globaux en zone de sismicité 4 sont éligibles au financement de l'État. Pourront être financés :

- Des études de recensement des risques existants sur les secteurs les plus sensibles à partir des bases de données existantes ;
- Des pré-diagnostics de microzonage sismique et l'élaboration de scénarios de dommages sur les secteurs présentant des enjeux forts ;
- Des actions de sensibilisation des populations concernées par le risque sismique fort.

En ce qui concerne les risques d'effondrement et de mouvement de terrain, l'accompagnement par le CPER portera sur des projets exemplaires ou importants répondant au traitement d'enjeux exceptionnels notamment les cavités et chutes de bloc

Ces actions visant la prévention des risques autres que d'inondation seront financées par l'État, dans le cadre du CPER 2015-2020, à hauteur :

|                               |
|-------------------------------|
| État (Fonds Barnier): 0,38 M€ |
|-------------------------------|

### 3.5. Reconquête de la biodiversité et protection des ressources naturelles

#### Enjeux

Le patrimoine écologique de l'Aquitaine est constitué d'écosystèmes riches et variés : littoral, bassin d'Arcachon, montagne, forêts, estuaire de la Gironde, lacs, etc. mais également de vastes espaces naturels « ordinaires » qui jouent un rôle important dans la protection de la biodiversité. Ces milieux naturels et leurs continuités écologiques (trames vertes et bleues) sont soumis à d'importantes pressions anthropiques. Le fort dynamisme démographique de la région, l'étalement urbain et l'extension des réseaux de transport qui en découlent créent un risque de fragmentation des espaces naturels, de perte de biodiversité, de pollution et de sur-utilisation des ressources naturelles.

L'équilibre entre le développement urbain et les infrastructures économiques et énergétiques, les différents usages du sol et de l'eau ainsi que le maintien de l'intégrité et du potentiel de production agricole et forestière en Aquitaine constituent en ce sens des enjeux majeurs, tant au niveau économique et social qu'en matière d'environnement (protection des espaces naturels, préservation des terres agricoles et forestières, optimisation de l'urbanisation).

Le CPER contribuera à développer une meilleure connaissance des milieux et de leurs enjeux, à préserver les espèces et les fonctionnalités des milieux ainsi qu'à créer les conditions favorables à une bonne gouvernance dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et de façon plus globale à une utilisation économe des ressources.

#### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Préserver et restaurer les continuités écologiques, les milieux et les espèces ;**
- (ii) Réduire l'utilisation des ressources naturelles ;**
- (iii) Diminuer les pollutions industrielles et agricoles.**

#### Programme d'actions

##### **3.5.1. Développer la gouvernance locale dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales**

L'Agence de l'eau et la Région soutiendront :

- Les actions d'animation et d'ingénierie de projet des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), des plans de gestion des étiages (PGE) et des contrats de rivière ;
- Les outils de gouvernance dans les domaines de la biodiversité et de l'eau. (plans d'actions territoriaux, continuités écologiques, stratégie régionale pour la biodiversité, SRCE, démarches communales ou intercommunales de réduction d'utilisation des pesticides).

L'État participera au financement des outils de gouvernance dans le domaine des ressources minérales (schéma régional des carrières, gestion et protection des ressources minérales) et des actions d'animation des sites Natura 2000.

Le massif forestier des Landes de Gascogne fait l'objet d'une attention particulière. Une réflexion

visant à faire partager par l'ensemble des acteurs son mode de développement et d'aménagement ainsi que ses fonctions écologiques, économiques et sociales doit être lancée et s'inscrire dans la durée.

Ces actions liées à la gouvernance dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales seront financées, dans le cadre du CPER 2015-2020, à hauteur de :

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 113): 1,08 M€  |
| Région : 6,0 M€          |
| Agence de l'eau : 7,7 M€ |

### 3.5.2. Améliorer la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité régionale et de leurs enjeux

L'État, l'Agence de l'eau et la Région soutiendront la mise en œuvre des projets suivants :

- L'amélioration de la connaissance (fonctionnalités écologiques des milieux naturels, effets des actions d'origine anthropique sur la biodiversité...) ;
- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la biodiversité, ainsi que la capitalisation des connaissances et des données ;
- L'amélioration des réseaux de mesures dans le domaine de l'eau (hydrobiologie, nitrates...) ;
- La création ou le développement d'observatoires, d'inventaires, d'atlas et de listes rouges régionales, d'indicateurs de biodiversité, de travaux de recherche (notamment sur les eaux souterraines) ;
- L'élaboration d'outils de communication à destination des acteurs et porteurs de projets (ex : guide, plaquette d'informations...) ;
- La recherche appliquée en génie écologique.

L'État et la Région soutiendront les travaux de l'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (Nafu), afin de généraliser à l'Aquitaine des données sur l'usage des sols et le géoportail de l'urbanisme.

L'État soutiendra la recherche appliquée en matière d'observation sur les mesures compensatoires de projets d'aménagement.

Ces actions seront financées, dans le cadre du CPER 2015-2020, à hauteur de :

|                         |
|-------------------------|
| État (BOP 113): 2,08 M€ |
| Région : 3,5 M€         |
| Agence de l'eau : 9,0 M |

### 3.5.3. Préserver, gérer et remettre en bon état les milieux terrestres, aquatiques, littoraux et marins ainsi que leurs fonctions écologiques ; préserver et restaurer la trame verte et bleue

L'État, l'Agence de l'eau et la Région soutiendront les actions visant à remettre en bon état les continuités écologiques (trame verte et bleue) et les réserves naturelles, y compris sur le domaine public maritime (études et travaux) ;

- Des opérations exemplaires de rétablissement de continuité « trame verte » (opérations groupées, innovantes) et « trame bleue » ;
- La mise en place de contrats de corridors sur les zones à enjeux prioritaires de maintien ou de rétablissement des continuités écologiques identifiées dans le SRCE ;
- Des actions de gestion, de préservation, de restauration des espaces naturels d'importance régionale ;
- L'identification et la prise en compte des continuités et fonctionnalités écologiques dans le cadre des documents d'urbanisme et des autres projets de territoires ;
- Des actions de sensibilisation du public sur la biodiversité et les ressources naturelles.

Pour l'Agence de l'eau, il s'agira plus particulièrement de soutenir :

- L'arasement d'obstacles à la continuité écologique et l'aménagement des obstacles avec des passes à poissons ;
- Les opérations de gestion et de restauration des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides).

|                                              |
|----------------------------------------------|
| Ces actions seront financées, à hauteur de : |
| État (BOP 113): 5,1 M€                       |
| Région : 6,0 M€                              |
| Agence de l'eau : 45,5 M€                    |

### 3.5.4. Préserver et restaurer les espèces animales et végétales

L'État et l'Agence de l'eau soutiendront les actions visant à préserver la biodiversité et les espèces de poissons migrateurs et à restaurer les espèces emblématiques et les espèces d'intérêt patrimonial d'Aquitaine – cf. les plans de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi).

La Région soutiendra les actions visant à préserver les espèces de poissons migrateurs (réintroduction, aménagement des milieux).

L'État s'orientera plus particulièrement sur la déclinaison régionale des plans nationaux d'actions sur les aires de répartition des espèces emblématiques et menacées, et également sur les aires de répartition des espèces exotiques envahissantes.

Ces actions seront financées à hauteur de :

|                           |
|---------------------------|
| État (BOP 113): 0,18 M€   |
| Région : 2,0 M€           |
| Agence de l'eau : 14,0 M€ |

### 3.5.5. Promouvoir une utilisation économe des ressources naturelles et améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau

L'Agence de l'Eau et la Région aideront :

- La mise aux normes des exploitations agricoles, liée au programme d'action nitrates en vigueur, notamment en zone vulnérable (lutte contre les pollutions diffuses, aide aux travaux) ;
- L'amélioration des pratiques en matière d'économie d'eau et de ressources autres par :
  - des actions collectives et la promotion des dispositifs d'économies d'eau par ses différents usagers, dont les particuliers et les collectivités,
  - la sectorisation des réseaux d'eau potable,
  - la lutte contre les pollutions ponctuelles,
  - l'incitation aux économies d'eau,
  - la création d'ouvrages de substitution à des prélèvements dans des ressources déficitaires, dont notamment le projet de substitution aux prélèvements à l'éocène des landes du Médoc identifié par le Sage nappes profondes et porté par Bordeaux Métropole.
  - la création d'ouvrage de soutien d'étiage
- La mise en œuvre des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) sur les territoires les plus vulnérables aux pollutions agricoles et assimilées, ainsi que la promotion et le développement de l'agriculture biologique (plans d'actions territoriaux sur les aires d'alimentation de captages) ;

Ces actions seront financées à hauteur de :

|                           |
|---------------------------|
| Région : 31,0 M€          |
| Agence de l'eau : 68,4 M€ |

Certaines actions peuvent également relever du CPIER Garonne et du CPIER Massif des Pyrénées.

## 3.6. Projets territoriaux de développement durable

### Enjeux

La prise en compte des enjeux du développement durable en amont dans l'organisation des territoires est un enjeu majeur de la réussite de la transition écologique et énergétique. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a fixé comme objectif l'élaboration de 1000 agendas locaux en France. L'Aquitaine est particulièrement dynamique en la matière avec 103 « agendas 21 » sur 800 au niveau national.

L'Aquitaine compte par ailleurs deux parcs naturels régionaux (PNR) :

- Le PNR Périgord-Limousin dont la charte a été révisée en 2011 ;
- Le PNR Landes de Gascogne dont la charte révisée a été approuvée en 2014.

Un troisième est en cours de création dans le Médoc. Sa charte de développement pourrait être adoptée en 2017.

### **Objectif poursuivi :**

**Inciter les territoires à élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales de développement durable**

### Programme d'actions

#### 3.6.1. Accompagner les démarches d'Agenda 21

L'État accompagnera les démarches territoriales d'Agenda 21 :

- En construisant et en diffusant des éléments de méthode au profit de l'ensemble des collectivités ; en capitalisant et en valorisant les initiatives concluantes ;
- En accompagnant financièrement les démarches d'agendas 21 ;
- En formant les acteurs locaux aux projets territoriaux de développement durable via des séminaires de sensibilisation.

Ces actions seront financées par l'État à hauteur de :

|                           |
|---------------------------|
| État ((BOP 217) : 0,18 M€ |
|---------------------------|

#### 3.6.2. Accompagner les Parcs naturels régionaux

L'État et la Région soutiendront l'élaboration et la révision (études et ingénierie notamment) des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR) des Landes de Gascogne, du Périgord Limousin (cf CPER Limousin pour la partie État) et du Médoc en cours de création, ainsi que leur mise en œuvre.

Priorités du PNR Landes de Gascogne :

- Conserver le caractère forestier du territoire ;

- Gérer de façon durable et solidaire la ressource en eau ;
- Préserver et renforcer ses espaces naturels et son intégrité patrimoniale ;
- Promouvoir un urbanisme durable et un habitat respectueux de ses paysages et de son identité ;
- Favoriser un développement équilibré des activités humaines ;
- Développer et partager une conscience du territoire.

Priorités du PNR Périgord Limousin :

- Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants ;Préserver la biodiversité ;
- Valoriser les ressources locales dans une perspective de développement durable ;
- Lutter contre le changement climatique ;
- Dynamiser l'identité et les liens sociaux.

Ces actions seront financées à hauteur de :

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 113) : 1,6 M€* |
| Région : 11,0 M€         |

\* L'État financera le PNR Périgord Limousin dans le CPER Limousin.

### 3.7. Éducation à l'environnement et au développement durable

#### Enjeux

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a pour objectif de faire plus amplement partager par tous les citoyens et tous les acteurs la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et de leurs effets. Ces derniers touchent directement à la qualité de vie (accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ou portent sur le changement climatique, la raréfaction des ressources, la perte de biodiversité, la détérioration de la santé, etc.

Cette éducation doit permettre à l'ensemble des acteurs de la société de comprendre les enjeux complexes et d'agir. Elle intègre nécessairement l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation.

#### **Objectif poursuivi :**

**Accroître le niveau de connaissance par le public des enjeux du développement durable et le degré d'implication de ces acteurs**

#### Programme d'actions

### 3.7.1. Diffuser la connaissance et sensibiliser en matière d'environnement et de développement durable

L'État et la Région accompagneront :

- La filière associative EEDD tête de réseau en Aquitaine pour la mise en œuvre d'actions d'animation, de projets de territoire et de démarches d'EEDD, à destination d'un large public ou les actions ayant pour objectif une meilleure appropriation des politiques publiques par les acteurs locaux (adaptation au changement climatique, Trame verte et bleue...) ;
- La réalisation et la valorisation d'outils pédagogiques destinés à faire connaître les expériences et les savoir-faire ;
- Les actions initiées par des collectivités et de entreprises en matière de responsabilité sociétale

Ces actions seront financées à hauteur de :

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 217) : 0,68 M€ |
| Région : 2,50 M€         |

## 3.8. Conditions d'attribution des financements de l'ADEME

Les propositions d'aide de l'ADEME sont soumises suivant les montants à la décision du Directeur régional, à l'avis de la commission régionale des aides présidé par le Préfet d'Aquitaine, d'une commission nationale des aides ou du conseil d'administration pour les accords pluriannuels et les aides au-delà d'un certain seuil.

Pour engager des crédits en adossement du CPER, l'ADEME mettra en place une convention pluriannuelle État/ADEME/Région, qui sera ensuite déclinée en conventions annuelles d'application.

## 3.9. Conditions d'attribution des financements de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

La programmation globale de ces financements est fixée dans le X<sup>e</sup> programme d'intervention 2013-2018, voté par le conseil d'administration Adour-Garonne. Il vise à contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Ces objectifs sont définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

La mobilisation des crédits de l'agence de l'eau relève donc de la compétence de son conseil d'administration et devra respecter le programme d'interventions 2013-2018 et le suivant.

Une convention pluriannuelle État/Agence de l'eau Adour-Garonne/Région sera mise en place.

## **3.10. Clauses particulières du volet transition écologique et énergétique**

### **3.10.1. Clause d'éco-conditionnalité**

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet transition écologique et énergétique à rechercher des hauts niveaux de performance, à valoriser et à capitaliser les expérimentations et d'une manière générale à renforcer la cohérence des projets avec les stratégies régionales.

### 3.11. Maquettes financières : du volet transition écologique et énergétique

| 3. Transition écologique et énergétique<br>(en M€) |                                                                                                                                        | Crédits contractualisés |               |               |                 |                | Crédits valorisés État | Crédits euro-péens * |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|-----------------|----------------|------------------------|----------------------|
|                                                    |                                                                                                                                        | BOP                     | État          | ADEME         | Agence de l'eau | Région         |                        |                      |
| <b>3.1.</b>                                        | <b>Efficacité énergétique des bâtiments</b>                                                                                            |                         |               | <b>8,860</b>  | <b>0,000</b>    | <b>11,000</b>  |                        |                      |
| 3.1.1.                                             | Former, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets de rénovation énergétiques                                                 |                         |               | 4,360         |                 | 11,000         |                        |                      |
| 3.1.2.                                             | Structurer les filières professionnelles                                                                                               |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.1.3.                                             | Soutenir les initiatives relatives à l'ingénierie technique et financière                                                              |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.1.4.                                             | Soutenir des opérations innovantes de rénovation énergétiques des bâtiments du secteur résidentiel                                     |                         |               | 4,500         |                 |                |                        |                      |
| <b>3.2.</b>                                        | <b>Compétitivité énergétique, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique</b>           |                         |               | <b>15,500</b> | <b>0,000</b>    | <b>40,000</b>  |                        |                      |
| 3.2.1.                                             | Soutenir des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétiques des entreprises                                                    |                         |               | 15,500        |                 | 40,000         |                        |                      |
| 3.2.2.                                             | Soutenir la production d'énergies renouvelables                                                                                        |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.2.3.                                             | Soutenir le développement des réseaux de chaleur                                                                                       |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.2.4.                                             | Soutenir le développement des techniques de stockage et de distribution d'EnR                                                          |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.2.5.                                             | Soutenir les démarches territoriales de maîtrise de l'énergie et d'adaptation au changement climatique                                 |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.2.6.                                             | Observation des territoires pour la mise en œuvre et le suivi du SRCAE                                                                 |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| <b>3.3.</b>                                        | <b>Économie circulaire et économie des ressources</b>                                                                                  |                         |               | <b>4,080</b>  | <b>0,000</b>    | <b>3,300</b>   |                        |                      |
| 3.3.1.                                             | Accompagner des programmes locaux de prévention des déchets et de planification                                                        |                         |               | 4,080         |                 | 3,300          |                        |                      |
| 3.3.2.                                             | Soutenir l'animation locale des démarches d'écologie industrielle territoriale                                                         |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.3.3.                                             | Soutenir la mise en place de filière de recyclage et de gestion des biodéchets                                                         |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.3.4.                                             | Soutenir l'innovation par des achats durables, l'écoconception de biens ou services et l'économie de fonctionnalité                    |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| 3.3.5.                                             | Soutenir les réseaux locaux de réparation et de réutilisation de produits (économie sociale et solidaire)                              |                         |               |               |                 |                |                        |                      |
| <b>3.4.</b>                                        | <b>Prévention des risques naturels</b>                                                                                                 | <b>Fonds Barnier</b>    | <b>6,380</b>  | <b>0,000</b>  | <b>0,600</b>    | <b>5,000</b>   |                        |                      |
| 3.4.1.                                             | Mettre en œuvre des stratégies globales de prévention des risques d'inondation                                                         |                         | 6,000         |               | 0,600           | 5,000          |                        |                      |
| 3.4.2.                                             | Prévenir les risques sismiques et les autres risques naturels (hors érosion)                                                           |                         | 0,380         |               |                 |                |                        |                      |
| <b>3.5.</b>                                        | <b>Reconquête de la biodiversité et protection des ressources</b>                                                                      | <b>113</b>              | <b>8,440</b>  | <b>0,000</b>  | <b>144,600</b>  | <b>48,500</b>  |                        |                      |
| 3.5.1.                                             | Développer la gouvernance locale dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales                            | 113                     | 1,080         |               | 7,700           | 6,000          |                        |                      |
| 3.5.2.                                             | Améliorer la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité régionale et de leurs enjeux                                      | 113                     | 2,080         |               | 9,000           | 3,500          |                        |                      |
| 3.5.3.                                             | Préserver, gérer et remettre en bon état les milieux terrestres, aquatiques, littoraux et marins ainsi que leurs fonctions écologiques | 113                     | 5,100         |               | 45,500          | 6,000          |                        |                      |
| 3.5.4.                                             | Préserver et restaurer les espèces animales et végétales                                                                               | 113                     | 0,180         |               | 14,000          | 2,000          |                        |                      |
| 3.5.5.                                             | Promouvoir une utilisation économe des ressources naturelles et améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau              |                         |               |               | 68,400          | 31,000         |                        |                      |
|                                                    | Mise aux normes des exploitations agricoles (programme nitrates)                                                                       |                         |               |               | 12,300          | 10,000         |                        |                      |
|                                                    | Mesures agro-environnementales climatiques                                                                                             |                         |               |               | 8,000           | 7,000          |                        |                      |
|                                                    | Autres actions d'amélioration qualitative                                                                                              |                         |               |               | 12,000          | 0,000          |                        |                      |
|                                                    | Hydraulique agricole                                                                                                                   |                         |               |               | 4,000           | 14,000         |                        |                      |
|                                                    | Autres actions d'amélioration quantitative                                                                                             |                         |               |               | 32,100          | 0,000          |                        |                      |
| <b>3.6.</b>                                        | <b>Projets territoriaux de développement durable</b>                                                                                   |                         | <b>1,780</b>  | <b>0,000</b>  | <b>0,000</b>    | <b>11,000</b>  |                        |                      |
| 3.6.1.                                             | Agenda 21                                                                                                                              | 217                     | 0,180         |               |                 |                |                        |                      |
| 3.6.2.                                             | PNR                                                                                                                                    | 113                     | 1,600         |               |                 | 11,000         |                        |                      |
| <b>3.7.</b>                                        | <b>Éducation à l'environnement et au développement durable</b>                                                                         | <b>217</b>              | <b>0,680</b>  | <b>0,000</b>  | <b>0,000</b>    | <b>2,500</b>   |                        |                      |
| <b>3.</b>                                          | <b>Total</b>                                                                                                                           |                         | <b>17,280</b> | <b>28,440</b> | <b>145,200</b>  | <b>121,300</b> |                        | <b>65,000</b>        |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

# Numérique



## 4. Numérique

### Contexte général

Le développement des technologies numériques est un objectif qui revêt aujourd'hui une importance particulière. Les perspectives majeures d'innovation et de développement qui leur sont communément prêtées auront des impacts multiples. De nouveaux services et usages bouleverseront la vie quotidienne et contribueront à réduire les fractures sociales, culturelles et territoriales, contribueront à renforcer la compétitivité des entreprises et faciliteront une gestion optimisée des ressources et une réduction des déplacements.

À cette fin, l'Aquitaine ambitionne de construire un réseau public en très haut débit (THD) qui renforcera sa compétitivité et son accessibilité. En effet, la généralisation d'ici à vingt ans de la fibre optique constitue un enjeu majeur tant en termes de compétitivité économique que de réduction de la fracture numérique. Aujourd'hui, seules les zones densément peuplées sont ciblées à long terme par les opérateurs privés de télécommunications. En Aquitaine, région parmi les moins densément peuplées, les opérateurs prévoient de couvrir moins de 5 % du territoire et moins de 40 % de la population alors que la moyenne nationale se situe autour de 57 %. La réalisation du réseau d'infrastructures THD nécessitera donc un investissement public complémentaire important à la fois de l'État, au travers du « Fonds national pour la société numérique » (FSN), de la Région et des collectivités, ainsi que de l'Europe par la mobilisation des fonds européens.

L'Aquitaine dispose d'un modèle spécifique d'investissement public collectif. Les collectivités se sont regroupées au sein de cinq syndicats mixtes ouverts (SMO), un par département, pour construire les réseaux et les commercialiser. Trois d'entre eux se sont associés avec la Région pour assurer la commercialisation au sein d'une Société publique locale (SPL). Les deux autres assurent eux-mêmes l'ensemble du dispositif.

La couverture des zones blanches de téléphonie mobile par voie hertzienne, qui a déjà connu une grande amélioration suite au programme 2003-2011, doit être adaptée au niveau d'exigence des entreprises et des populations : le transport de la voix et des mini-messages ne suffit plus. L'attente porte désormais sur le très haut débit mobile. Le déploiement coordonné de la technologie 4G en dehors des territoires urbanisés doit s'articuler avec le déploiement du très haut débit et des services au public.

### 4.1. Soutenir les réseaux d'initiative publique (hors CPER)

#### Enjeux :

L'accès au réseau très haut débit (THD) constituant un préalable indispensable au déploiement de l'économie numérique, le Plan France très haut débit mis en place par le Gouvernement le 28 février 2013 vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022.

Pour atteindre cet objectif, ce plan s'appuie prioritairement sur le déploiement de réseaux mutualisés de fibres optiques et mobilise un investissement partagé, selon les territoires, entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Dans les zones rurales et le périurbain peu dense, sur lesquelles l'initiative privée est en général insuffisante, le Plan France très haut débit accompagne le développement de réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales. Le déploiement de ces réseaux s'appuie

majoritairement sur la technologie « desserte par fibre à l'abonné » (DFA, terme français pour « fiber to the home » ou FttH).

### **Objectif poursuivi :**

#### **Augmenter le taux de couverture THD sur le territoire aquitain**

#### Programme d'actions

L'État par le biais du FSN – estimé à 187 M€ – et le Conseil régional via sa participation aux syndicats mixtes départementaux – estimée à 106 M€ – participeront au financement des travaux visant à développer le réseau d'infrastructures THD sur les zones définies dans les Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) sur cette période. Les plans de financement des opérations seront complétés pour chacun des départements par une mobilisation des fonds européens et une contribution des autres collectivités au travers des cinq syndicats mixtes départementaux.

## **4.2. Mettre à jour la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (Scoran) sur la région Aquitaine**

#### Enjeux

La Scoran définit les principales orientations régionales en matière de couverture numérique des territoires à haut et très haut débit et de déploiement des usages, services et contenus numériques. Issues d'une large concertation menée avec les différents acteurs, et outils essentiels de gouvernance à l'échelle des régions, les Scoran ont été élaborées pour la plupart en 2010.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les orientations et priorités en matière d'aménagement numérique établies en Aquitaine, en Limousin et en Poitou-Charentes devront être ajustées à l'échelle du nouveau périmètre régional institué par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. La révision de la Scoran devra également tenir compte des évolutions intervenues au niveau européen et national (Digital Agenda de la Commission européenne, feuille de route du Gouvernement pour le numérique du 28 février 2013, ...).

### **Objectif poursuivi :**

**Définir la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (Scoran) à l'échelle de la grande région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes**

#### Programme d'actions :

L'évolution rapide des technologies et appétences des acteurs sociaux-économiques conduit l'État à inscrire des crédits d'études pour réviser cette stratégie dans le cadre la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin, et Poitou-Charentes, en 2016.

|                                   |
|-----------------------------------|
| État (BOP 112 – FNADT) : 0,250 M€ |
|-----------------------------------|

### 4.3. Soutenir le déploiement de la Plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine

#### Enjeux

La Plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (Pigma), centre de ressource et d'expertise en termes de données et d'outils géographiques, est portée depuis 2007 par le GIP ATgeri<sup>6</sup>. Elle a pour vocation de créer un cadre d'échanges structuré pour décloisonner l'information géographique et rendre accessible l'information localisée à tous les acteurs de la sphère publique. L'objectif est de doter la région d'un outil stratégique pour éclairer la décision publique. Pigma s'inscrit par ailleurs dans la constitution de l'infrastructure européenne d'échange de données publiques (Directive européenne Inspire de mars 2007).

La plate-forme rassemble aujourd'hui 578 partenaires qui partagent un patrimoine constitué de plus de 2 500 couches de données et de référentiels, en particulier l'institut géographique national (IGN) depuis 2011. Avec 16 % du catalogue national Inspire, celui de Pigma est l'un des plus étoffés. La plate-forme propose sur son site différents outils de catalogage et de visualisation cartographique des données. En 2013, la plate-forme a recensé plus de 50 000 visites, avec en moyenne 4 300 visites par mois et près de 1 300 000 pages vues.

Au-delà de la mise en ligne de données, Pigma accompagne ses partenaires dans la conduite de leurs projets, notamment dans le cadre de groupes de travail thématiques, d'ateliers de formation (150 partenaires formés lors d'ateliers spécifiques depuis 2011) ou de rencontres personnalisées (450 depuis 2011). Pigma assure par ailleurs une mission d'animation et de structuration du réseau au travers en particulier des journées thématiques, rencontres départementales et rencontres régionales bisannuelles qu'elle organise.

#### **Objectif poursuivi**

**Favoriser la mutualisation et la diffusion des données géographiques localisées**

#### Programme d'actions

L'État et la Région soutiendront les actions visant à pérenniser et consolider la dynamique d'échanges au sein de la plate-forme Pigma et à conforter son rôle de support pour la mise en œuvre des politiques publiques.

|                                   |
|-----------------------------------|
| État (BOP 112 – FNADT) : 0,100 M€ |
| Région : 0,780 M€                 |

### 4.4. Résorber les zones blanches de téléphonie mobile

#### Enjeux

La résorption des zones blanches, centres bourgs non desservis par l'un des trois réseaux des opérateurs de téléphonie mobile à l'extérieur des bâtiments, a fait l'objet d'un programme national

6

GIP Aménagement du territoire et gestion des risques (ATgeri) : État, Région Aquitaine, Services d'incendie et de secours des cinq départements, Unions départementales de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), DFCI Aquitaine et Office national des forêts (ONF).

initié en 2003.

Si l'objectif a été globalement atteint en Aquitaine, l'accès à la téléphonie mobile reste difficile dans certaines zones rurales faiblement peuplées.

### **Objectif poursuivi**

#### **Étendre l'accès à la téléphonie mobile à l'ensemble du territoire aquitain**

#### Programme d'actions :

L'État participera au financement des projets de couverture mobile des territoires. La première étape consistera à identifier les zones à couvrir sur la région Aquitaine, en prenant en compte la définition nouvelle de celles-ci telles qu'annoncées par le gouvernement en 2015.

État (BOP 112 – FNADT) : 0,228 M€

## **4.5. Aquitaine cultures connectées**

### Enjeux

Créée en 2000, la Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA) est un programme de médiation et de valorisation numériques des cultures du territoire aquitain dans toutes leurs dimensions : patrimoine, champs artistiques et créatifs, savoir-faire, architecture et urbanisme, sciences et société, etc.

Inscrit au Contrat de plan 2000-2006 et au Contrat de projets 2007-2014, ce projet est conduit par la Région et l'État et se déploie sur la base de son réseau de partenaires adhérents, signataires d'une charte d'adhésion. Les collections et ressources culturelles constituées ainsi que l'ensemble des informations liées au programme sont agrégées et disponibles via une plate-forme web régionale dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Conseil régional.

Sur la base des derniers développements et expérimentations, la BNSA évolue pour devenir Aquitaine cultures connectées (ACC). Son périmètre d'intervention est élargi par la prise en compte de l'ensemble du domaine culturel intégrant tous les champs de la création : livre, cinéma et audiovisuel, spectacle vivant, musique, patrimoine, etc. De plus, la nouvelle interface propose de nouveaux services en ligne, en adéquation avec les nouveaux usages du web (<http://culturesconnectees.aquitaine.fr> mis en ligne en juin 2014). Il s'agit ainsi de faire face aux nouveaux enjeux et défis du numérique dans le secteur culturel.

### **Objectifs poursuivis**

- (i) Faciliter l'accès du public aux ressources culturelles régionales ;**
- (ii) Développer l'activité des opérateurs publics et privés du secteur de la culture dans le numérique.**

#### Programme d'actions

L'État et la Région participeront au financement du programme Aquitaine cultures connectées qui s'articule autour de quatre axes :

- poursuivre et développer la numérisation et la mise en ligne des collections patrimoniales de

la région,

- amplifier la diffusion des données culturelles aquitaines sur le web ;
- soutenir les projets culturels numériques portés par des opérateurs aquitains publics et privés dans l'objectif de développer leurs compétences en matière de création de nouveaux types de contenus, d'applications et de services ;
- assurer une offre et une plus grande lisibilité des productions artistiques et culturelles aquitaines en phase avec les nouveaux usages et pratiques numériques du public et en particulier auprès des jeunes.

Les projets soutenus dans le cadre de ce programme portent sur les thèmes suivants :

- volet « Collections » : projet de numérisation et mise en ligne des collections culturelles des établissements aquitains partenaires du programme ;
- volet « La Fabrique » : projets numériques culturels des opérateurs publics et privés du territoire (collectivités, associations, entreprises du numérique, etc.).

|                           |
|---------------------------|
| État (BOP 224) : 1,620 M€ |
| Région : 1,710 M€         |

## 4.6. Clauses particulières du volet numérique

### 4.6.1. Clause d'éco-conditionnalité

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet numérique pour les investissements matériels, notamment les réseaux à privilégier les options permettant l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations, à favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique et à réduire l'impact paysager. D'une manière plus générale, les enjeux de développement durable devront être pris en compte pour tout type d'investissement y compris immatériels.

## 4.7. Maquette financière : résumé du volet numérique

| 4.     | Numérique<br>(en M€)                                                                                       | Crédits contractualisés |       |        | Collectivités<br>locales * | Crédits valorisés |         | Crédits<br>Européens * |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|--------|----------------------------|-------------------|---------|------------------------|
|        |                                                                                                            | BOP                     | État  | Région |                            | État              | Région  |                        |
| 4.1.   | Soutenir les réseaux d'initiative publique (Plan France THD, hors CPER)                                    |                         |       |        | 310,500                    | 187,000           | 105,500 | 27,000                 |
| 4.1.1. | Dordogne                                                                                                   |                         |       |        | 80,000                     | 59,000            | 23,000  | 6,000                  |
| 4.1.2. | Gironde                                                                                                    |                         |       |        | 97,000                     | 45,000            | 30,000  | 5,000                  |
| 4.1.3. | Landes                                                                                                     |                         |       |        | 47,500                     | 32,000            | 20,000  | 5,500                  |
| 4.1.4. | Lot et Garonne                                                                                             |                         |       |        | 31,000                     | 20,000            | 10,500  | 5,500                  |
| 4.1.5. | Pyrénées Atlantiques                                                                                       |                         |       |        | 55,000                     | 31,000            | 22,000  | 5,000                  |
| 4.2.   | Mettre à jour la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (Scoran) sur la région Aquitaine | 112                     | 0,250 | 0,000  |                            |                   |         |                        |
| 4.3.   | Soutenir le déploiement de la plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (Pigma)       | 112                     | 0,100 | 0,780  |                            |                   |         | 1,900                  |
| 4.4.   | Résorber les zones blanches téléphonie mobile                                                              | 112                     | 0,228 | 0,000  |                            |                   |         |                        |
| 4.5.   | Aquitaine cultures connectées                                                                              | 224                     | 1,620 | 1,710  |                            |                   |         |                        |
| 4.     | Total                                                                                                      |                         | 2,198 | 2,490  | 310,500                    | 187,000           | 105,500 | 28,900                 |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

# Innovation, filières d'avenir, usine du futur



## 5. Innovation, filières d'avenir et usine du futur

### Enjeux

L'industrie contribue pour 13,1 % à la valeur ajoutée régionale. Elle s'appuie sur de puissantes filières (agroalimentaire, aéronautique et espace, bois-papier, chimie-santé) et sur des activités plus récentes, en fort développement et à haute valeur ajoutée (optique-laser, matériaux à hautes performances, numérique, chimie verte, construction durable, énergies renouvelables...).

Quatre pôles de compétitivité structurent les relations entre entreprises, centres de recherche et de technologie et organismes de formation : « Aerospace Valley » dans l'aéronautique et systèmes embarqués, « Route des lasers » en matière de laser, photonique et applications, « Xylofutur » dans les produits et matériaux des forêts cultivées et « Avenia » dans le domaine des géosciences pour l'énergie et l'environnement.

L'Aquitaine dispose d'atouts en matière de capacités de recherche, fondamentale et appliquée, et de transfert de technologie, ainsi que l'atteste le succès obtenu dans le cadre du programme national des « investissements d'avenir » avec une cinquantaine de projets retenus pour 1,2 milliard € de dotations État, notamment dans les domaines de la physique du laser et des matériaux, des neurosciences, de l'imagerie, de l'environnement et des sciences sociales. Le Conseil régional consacre chaque année en moyenne 10 % de son budget à des actions de recherche, de transfert de technologie, d'innovation et d'enseignement supérieur, ce qui le place au 1<sup>er</sup> rang des régions françaises. Enfin de nombreuses structures de transfert de technologie secondent les entreprises dans leurs programmes de R&D, leur appropriation de nouvelles technologies et la mise sur le marché de nouveaux produits.

Pour autant la mise en œuvre de capacités d'innovation technologique requiert d'importants moyens (compétences, équipements, immatériel, financements), coûteux et risqués. Le nombre d'entreprises susceptibles d'assumer ce risque reste insuffisant. Accompagner la croissance des PME et ETI industrielles pour leur permettre d'acquérir la maîtrise de technologies-clés est indispensable non seulement à l'évolution nécessaire des industries régionales traditionnelles mais aussi au positionnement de l'Aquitaine sur de nouvelles filières à haute valeur ajoutée. Les technologies laser ou les technologies numériques par exemple irriguent de nombreux marchés (procédés industriels, santé, EnR, mobilité, habitat...). Elles constituent un élément-clé dans l'usine du futur.

Devant les signes de fragilité et d'obsolescence montrés par l'appareil productif national, le gouvernement français a mis en place une stratégie de reconquête industrielle, mise en œuvre à travers les « 34 plans de la nouvelle France industrielle. Parmi eux, le plan « usine du futur », désormais « industrie du futur », vise à la modernisation de l'outil industriel, à la réorganisation des méthodes de production, à l'amélioration des conditions de travail et à la formation des salariés. Sont en jeu la création de valeur ajoutée industrielle et d'emplois.

Le Conseil régional s'est rapidement positionné sur ce plan et a lancé en 2014 un appel à manifestation d'intérêt « usine du futur » auprès des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Entreprises de taille intermédiaires (ETI). Dans sa première phase, une centaine d'entre elles, à fort potentiel de développement, bénéficient d'un accompagnement de la Région et du Feder pour l'amélioration de leur performance industrielle. Des diagnostics individuels de leur « chaîne de valeur » ont été ou seront réalisés. Centrés sur l'outil de production, l'organisation industrielle et le facteur humain, ils

vont permettre d'identifier les besoins des entreprises et de formaliser des plans d'amélioration. Lesquels plans pourront déboucher au cas par cas sur des investissements de modernisation de l'outil de production, une optimisation de l'organisation du travail, des formations ou des recrutements. Les entreprises les plus avancées seront incitées à intégrer de nouvelles technologies et à faire évoluer leurs organisations.

## Objectifs

- (i) Augmenter la taille des PME et le nombre d'ETI régionales
- (ii) Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants
- (iii) Accroître les parts de marché à l'international des entreprises
- (iv) Créer des emplois

## Programme d'actions :

### 5.1. Plan national « industrie du futur » (« crédits valorisés »)

Un objectif de financement régionalisé de 40 M€, mobilisés en prêts et en avances remboursables par Bpifrance est fixé pour l'Aquitaine. Le montant réel dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises régionales.

Ces entreprises pourront bénéficier par ailleurs d'un accompagnement régional.

### 5.2. Programme des investissements d'avenir (PIA) « Partenariat régional d'innovation » (« autres crédits contractualisés »)

La grande région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes a été retenue pour conduire une expérimentation dans le cadre du PIA, visant à financer des projets d'innovation portés par des entreprises, sélectionnés suite au lancement d'appels à projets dédiés.

|                                            |
|--------------------------------------------|
| État : 10,000 M€ (PIA)                     |
| Les trois Régions : 10,000 M€ <sup>7</sup> |

### 5.3. Clauses particulières du volet usine du futur

#### 5.3.1. Clause d'éco-conditionnalité

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet usine du futur pour les investissements matériels à favoriser les options permettant la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions de polluants atmosphériques. D'une manière plus générale, les enjeux de développement durable devront être pris en compte pour tout type d'investissement y compris immatériels.

<sup>7</sup> Le montant des crédits régionaux contractualisé vaut pour les trois régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, ce qui sera acté lors de la consolidation des trois CPER fin 2016.

# Volets territoriaux



## 6. Volets territoriaux

### 6.1. Réduire les inégalités territoriales

#### Enjeux

L'Aquitaine est une des régions les moins densément peuplées de France et se caractérise par de vastes espaces ruraux entre les pôles urbains. Le déséquilibre démographique et économique entre ces zones rurales (ou péri-urbaines éloignées) et les pôles urbains s'est accentué ces dernières années.

Les indicateurs territoriaux confirment l'existence de disparités territoriales fortes qui se renforcent dans un contexte de crise. Si la croissance du taux de pauvreté constatée entre 2009 et 2011 est, selon les statistiques de l'Insee, moindre en Aquitaine qu'en France métropolitaine (+0,6 point contre +0,8 point), le constat régional recouvre néanmoins une réalité territoriale contrastée entre le littoral et l'est rural de la région. Au sein de chaque département, les disparités territoriales en termes de pauvreté sont importantes, les plus pauvres vivant souvent dans les communes isolées hors influence des zones urbaines.

Le phénomène aquitain de métropolisation et de littoralisation apparaît de façon particulièrement prononcée en termes d'accessibilité des services ; les zones rurales enclavées ou déconnectées des aires urbaines cumulent souvent difficultés économiques, sociales et d'accès aux services publics, du fait de temps d'accès plus longs aux équipements. L'offre de soins apparaît dense (l'attractivité de l'Aquitaine induit une densité médicale régionale supérieure à la moyenne nationale) mais inégalement répartie dans l'espace régional : des différences de densité s'observent entre les différents départements aquitains d'une part et entre les zones urbaines et les zones rurales d'autre part.

Certaines zones principalement rurales sont particulièrement vulnérables, cumulant les facteurs de fragilité : situation socio-économique et potentialités de développement défavorables, chômage élevé, qualification moindre de la population active, vieillissement accentué de la population, revenus des ménages plus faibles, manque d'attractivité et de compétitivité de l'appareil productif.

Les zones de Villeneuve-sur-Lot et plus particulièrement du Fumelois en Lot-et-Garonne, de Bergerac en Dordogne et d'Hagetmau dans les Landes sont dans une situation économique et sociale de crise avérée suite à des restructurations économiques plus ou moins anciennes : fermeture de fonderies à Fumel, crise de l'industrie de l'ameublement à Hagetmau, retrait des industries militaires à Bergerac.

Également caractérisée par une population vieillissante et un taux de chômage élevé, la zone de Libourne s'inscrit dans le couloir de la pauvreté révélé par l'analyse des allocataires du revenu de solidarité active. Démographiquement attractive dans les dix dernières années, l'évolution de l'emploi moins favorable, la brutale hausse du chômage partiel et les licenciements économiques entre 2008 et 2010 ont fortement dégradé la vitalité de la zone.

La situation du Massif des Landes de Gascogne apparaît également préoccupante : à l'échéance de six mois à un an, la raréfaction de la ressource en bois devrait générer une forte tension à la hausse sur les prix qui remettrait en cause les modèles économiques en place.

Enfin, malgré un taux de chômage faible, le degré de spécialisation industrielle et de concentration de la zone d'Oloron Sainte-Marie est porteur de risques en cas de retournement conjoncturel, dans un territoire dont l'enclavement ne favorise pas le développement.

Dans une région où le poids du rural demeure important, la réduction des inégalités entre territoires en matière d'accès aux services et aux équipements d'une part, et de développement et de redéploiement économique des zones les plus vulnérables d'autre part, représente un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

Afin de soutenir la diversification et la dynamisation économique des zones les plus fragiles par la création d'emploi, la prise en compte des spécificités et des difficultés particulières de ces territoires, est également inscrite dans le cadre du volet emploi du CPER.

#### **6.1.1. Un meilleur accès du public aux services dans les territoires ruraux et les territoires péri-urbains éloignés**

##### **Enjeux**

En raison du vieillissement de la population et des migrations résidentielles en fin de vie active, le poids des ménages retraités s'accroît et atteint un niveau élevé dans certains territoires ruraux. Ce vieillissement de la population en région a un impact fort sur les dynamiques des territoires et renforce les enjeux d'accès aux services, notamment ceux de la santé, en particulier pour les populations âgées vivant en milieu rural.

Au-delà de leur impact sur les conditions et la qualité de vie des populations, les inégalités entre milieu rural, péri-urbain et urbain en matière d'équipements et de services limitent le développement et l'attractivité économique des territoires. L'accès aux services est donc un enjeu fondamental qui appelle la mise en œuvre d'opérations de maintien, d'amélioration et de développement de l'accessibilité et de la qualité des services dans tous les territoires. Le développement de services de proximité permet de garantir une réelle visibilité et une meilleure coordination des services au public proposés sur le territoire. Il concourt ainsi à l'objectif de modernisation de l'action publique et d'accessibilité des services et des équipements.

##### **Objectifs poursuivis**

- (i) Améliorer les conditions de vie de la population dans les territoires ruraux et péri-urbains éloignés**
- (ii) Développer les équipements et services de proximité dans les territoires ruraux et péri-urbains et les territoires fragiles**

##### **Programme d'actions**

L'État et la Région (dans le cadre de sa politique contractuelle) soutiendront les actions et les projets d'équipements destinés à améliorer l'accessibilité des services au public dans les territoires sous-dotés, en particulier :

- Maisons de santé : les maisons et pôles de santé ont vocation à maintenir une offre de soins ambulatoires répondant aux besoins de la population, en particulier dans les territoires confrontés à une problématique de démographie médicale. Le développement de maisons de santé pluridisciplinaires organisant le regroupement de médecins entre eux et avec des professionnels paramédicaux et sociaux sera soutenu

afin de contribuer à réduire les inégalités d'accès à la prévention et à des soins de qualité.

- Autres équipements concourant à améliorer l'accès du public aux services, notamment grâce à la création de maisons de services au public : il s'agit de renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, la forte dimension rurale de la région générant un véritable besoin de soutien au maintien, à la création ou à la mutualisation de services dans les territoires.
- Maisons des saisonniers : lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement, les maisons des saisonniers sont déterminantes pour l'accès aux services (information sur les droits, logement, santé, emploi, etc.) et le dynamisme de l'activité saisonnière ; elles contribuent ainsi fortement au développement économique et social des territoires. À cet égard, l'État et la Région soutiendront le développement et les actions des maisons des saisonniers dans les territoires ruraux ou confrontés à des problématiques d'accès au logement.

La plupart de ces actions s'inscriront dans les 46 mesures identifiées lors du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015<sup>8</sup>. Pour les financer, l'État mobilisera en priorité la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### 6.1.2. Développement économique des territoires fragiles

#### Enjeux

Au regard de ces réalités territoriales contrastées, la Région a procédé à la refonte de sa politique contractuelle, opérant une différenciation des dispositifs d'intervention selon les handicaps des territoires.

Les bassins d'emploi présentant des handicaps d'ordre structurel (enclavement, démographie, diversification insuffisante, moindres qualifications...) (Oloron Sainte-Marie), ayant connu des phénomènes de désindustrialisation destructeurs d'emploi (Villeneuve-sur-Lot/Fumel, Bergerac, Hagetmau) ou présentant des risques de fragilisation (Libourne, Massif des Landes de Gascogne) ont été identifiés comme les territoires les plus vulnérables.

Sur les zones de Villeneuve-sur-Lot/Fumel, de Bergerac, d'Oloron, d'Hagetmau et de Libourne, le Conseil régional a d'ores-et-déjà engagé une démarche de contractualisation visant à mettre en place des Contrats Aquitains de Développement de l'Emploi Territorial (Cadet) pour soutenir un redéploiement et une diversification de l'activité économique favorisant le développement de l'emploi local. Cet outil mobilise les dispositifs d'intervention de la Région Aquitaine dans le domaine du développement économique et de la formation au profit d'un projet porté par chaque territoire concerné.

Compte tenu des difficultés économiques majeures attendues dans le secteur des industries du bois et de leur impact direct sur l'emploi local, la situation du Massif des Landes de Gascogne nécessite d'anticiper le risque de fragilisation et de crise.

Le CPER cible ces territoires afin de conforter la cohérence de l'intervention de l'État et de la Région sur ces bassins d'emploi face aux difficultés du marché du travail et à celles liées à l'ajustement du système productif local en période de conjoncture difficile. Au regard des multiples indicateurs de fragilité, il convient de favoriser le retournement économique de ces

<sup>8</sup> Les 46 mesures s'articulent autour de trois priorités : 1-garantir à tous l'accès aux services, 2-amplifier les capacités de développement des territoires ruraux et 3-assurer la mise en réseau des territoires

territoires confrontés à des enjeux de redéploiement économique, d'innovation et de diversification.

### Objectifs poursuivis

- (i) Créer des emplois dans les zones les plus fragiles
- (ii) Développer le tissu d'entreprises implantées sur ces territoires
- (iii) Améliorer la compétitivité des entreprises situées dans les territoires en difficulté

### Programme d'actions

L'État et la Région soutiendront les programmes de développement dans les territoires connaissant des mutations économiques lourdes dans un objectif de diversification et de redéploiement économique centré autour de l'emploi.

La Région participera au financement des moyens d'ingénierie et des actions engagées dans le cadre des Contrats aquitains de développement et de l'emploi territorial (Cadet) : Villeneuve-sur-Lot / Fumel, Bergerac, Oloron Sainte-Marie – Haut-Béarn, Hagetmau, Libourne. Les Cadet s'articulent autour de quatre axes :

- Accompagnement des entreprises industrielles ;
- Soutien à l'entrepreneuriat et à la création-transmission d'entreprises ;
- Accueil des activités économiques ;
- Orientation-formation-emploi.

L'État soutiendra les actions visant à soutenir le développement et le redéploiement économique dans les zones de Villeneuve-sur-Lot / Fumel, de Bergerac, de Libourne et du Massif des Landes de Gascogne.

L'État et la Région pourront également participer au financement des études nécessaires à l'élaboration des actions visant à réduire les inégalités territoriales et à soutenir les territoires les plus fragiles : diagnostics territoriaux, diagnostics sectoriels...

État (BOP 112) : 11,700 M€

Région : 30,000 M€

| 6.     | Volet territorial<br>(en M€)                                                           | BOP | Crédits contractualisés |        | Collectivités locales * | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|--------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|        |                                                                                        |     | État                    | Région |                         |                        |                     |
| 6.1.   | Réduction des inégalités territoriales<br>(actions relevant du seul volet territorial) | 112 | 11,700                  | 30,000 |                         |                        |                     |
| 6.1.1. | Accès du public aux services dans les territoires ruraux                               |     | 11,700                  | 30,000 |                         |                        |                     |
| 6.1.2. | Développement économique des territoires fragiles                                      |     |                         |        |                         |                        |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 6.2. Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux

### Enjeux

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013 a transformé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et cinquante ans après sa création, la communauté urbaine de Bordeaux (cub) en « métropole ». Ce changement de statut de la Cub en Bordeaux Métropole doit être un changement de paradigme : là où la loi de 1966 organisait à l'échelle des communautés urbaines la mutualisation des grands services publics urbains, la métropole a vocation, pour le compte des communes membres, à « *élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional.* » (Art. L. 5217-1 du CGCT)

Dans ce contexte, l'enjeu du volet métropolitain est d'écrire une stratégie partagée entre l'État, la Région et Bordeaux Métropole, visant à renforcer la dynamique métropolitaine bordelaise. Cette stratégie doit s'inscrire en cohérence avec le programme opérationnel 2014-2020 des fonds structurels européens, dont l'effet levier sera recherché.

Bordeaux Métropole fait face à deux enjeux majeurs :

- une métropole attractive, très marquée par la périurbanisation avec les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés ;
- une métropole dynamique mais peu visible à l'échelon européen avec un déficit d'emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines supérieures.

Ces deux enjeux majeurs n'épuisent pas le projet métropolitain de Bordeaux Métropole qui s'articule autour de cinq axes avec une métropole à la fois solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière.

Le volet métropolitain du CPER doit permettre à l'agglomération bordelaise de passer d'une métropole à dominante « services » à une métropole à dominante « affaires », tout en la connectant mieux aux aires urbaines voisines. Il doit aussi contribuer à ce que la dynamique métropolitaine n'accentue pas les déséquilibres existants entre croissance économique et croissance démographique et ne crée pas de fracture territoriale entre la métropole et ses territoires voisins.

### **Objectifs poursuivis**

- (i) Favoriser le rayonnement métropolitain national et international de Bordeaux Métropole**
- (ii) Améliorer l'accessibilité métropolitaine : meilleurs accès terrestre et aérien**
- (iii) Garantir une métropole attractive en termes d'emplois et d'économie**
- (iv) Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, en matière de déplacement, construction, urbanisme....**
- (v) Réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations**
- (vi) Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau**

## Programme d'actions

### *Avertissement*

*Ne sont reprises ici que les actions relevant du volet territorial proprement dit. Ultérieurement, le volet métropolitain intégrera une présentation territorialisée des opérations inscrites dans les différents volets thématiques dans le cadre d'un projet urbain plus vaste. Il fera l'objet d'une convention spécifique à venir entre l'État, la Région et Bordeaux Métropole ; convention dont la signature devrait intervenir avant l'été 2015.*

### **6.2.1. Favoriser le rayonnement métropolitain national et international de Bordeaux Métropole**

#### **6.2.1.1. Soutenir le fonctionnement et le programme d'actions de l'Établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique (EPA de Bordeaux-Euratlantique)**

Un des objectifs de l'EPA-Euratlantique est de positionner la métropole bordelaise en matière de tertiaire supérieur, à proximité de la gare de Bordeaux Saint-Jean. L'ensemble du projet a obtenu la qualification d'opération d'intérêt national (OIN). Afin de procéder aux opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, le développement économique et le développement durable des espaces compris à l'intérieur du périmètre de l'OIN. L'EPA de Bordeaux-Euratlantique a été créé le 22 mars 2010.

Le territoire de l'OIN Bordeaux recouvre une superficie de 738 hectares<sup>9</sup> répartie sur les communes de Bordeaux (391 ha), Bègles (216 ha) et Floirac (131 ha), de part et d'autre de la Garonne (491 ha en rive gauche et 257 ha en rive droite).

Le projet stratégique et opérationnel de l'EPA de Bordeaux-Euratlantique détaille la stratégie retenue :

- générer une nouvelle gamme d'offre immobilière tertiaire ;
- offrir au sein du quartier d'affaires un ensemble de services à forte valeur ajoutée bénéficiant à un large spectre d'acteurs économiques de l'agglomération ;
- collaborer avec l'association Bordeaux place financière et tertiaire (BPFT) ;
- mettre en œuvre un projet de World Trade Center Bordeaux Aquitaine.

C'est ainsi que l'État, l'EPA de Bordeaux-Euratlantique, Bordeaux-Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles et Floirac et la Région Aquitaine se sont rapprochés pour définir leurs objectifs et leurs engagements, notamment financiers, dans la mise en œuvre, sur la période 2010-2024, des projets urbains de l'OIN.

Le CPER intègre les engagements financiers prévus à l'article 5.7.1. du protocole de partenariat 2010-2024 signé en juin 2010.

### **6.2.2. Améliorer l'accessibilité métropolitaine : meilleurs accès terrestre et aérien**

#### **6.2.2.1. Études sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire**

La desserte interne et externe de la zone aéroportuaire de Bordeaux est un enjeu métropolitain

---

<sup>9</sup> Hors Garonne

en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du territoire. Il convient de rechercher les solutions réalisables les plus adaptées aux besoins de déplacements des passagers de l'aéroport et des salariés travaillant sur la zone d'activités aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac

Cette zone accueille 30 000 à 40 000 emplois sur environ 2 000 ha. sur les communes de Mérignac, du Haillan et de Saint-Médard en Jalles. Ce territoire de développement, qui concentre notamment l'essentiel de l'industrie aéronautique et spatiale dans l'agglomération, et qui dispose encore d'environ 300 hectares aménageables pour l'accueil d'activités nouvelles, est donc stratégique pour la métropole bordelaise.

L'aéroport de Bordeaux-Mérignac et ses infrastructures sont au cœur de ce territoire économique, tant par le trafic des passagers de l'aéroport que par sa fonction de support technique aux activités de construction et de maintenance aéronautiques.

Le programme d'études à mettre en place vise à participer au développement de l'opération d'intérêt métropolitain de « Bordeaux aéroport » (OIM de Bordeaux-aéroport).

### 6.2.3. Garantir une métropole attractive en termes d'emplois et d'économie

#### 6.2.3.1. Soutien au développement des activités industrielles navales du GPMB

En rationalisant l'ensemble des outils d'assèchement du GPMB, l'opération a pour objectif d'accompagner et de pérenniser le développement économique de trois filières :

- le « refit de yacht »

Un appel à manifestation d'intérêt lancé par le GPMB en 2011 a permis d'identifier une réelle demande dans la maintenance des bateaux de grande plaisance (50 à 90 m). Ce projet de « refit de yacht » est porté par un consortium d'entreprises navales dont certaines sont locales.

- la maintenance fluviale

Le développement récent et programmé de la croisière fluviale sur la Gironde, la Garonne et la Dordogne nécessite de prévoir dans l'estuaire la possibilité de maintenir ces navires de grande longueur (115 à 135 m).

- le démantèlement de navire

Enfin, le site de Bordeaux avec sa forme de radoub de Bassens de 200 m de longueur a été identifié à l'échelle nationale comme stratégique pour le développement d'une filière de démantèlement des navires, comme en attestent les déconstructions réalisées (le Matterhorn en 2012 et le Hilde G en 2013), et celles en cours de traitement la « Jeanne d'Arc » et le « Colbert ».

L'opération consiste à remettre en fonction les formes des bassins à flot ainsi que ses terre-pleins, quais, et accès nautiques et terrestres, à aménager sur le site de Bacalan deux zones de réparation navale et de refit de yacht ainsi que leurs accès nautiques et terrestres, et à moderniser la forme de radoub de Bassens ainsi que ses équipements à quais et terre-pleins.

#### 6.2.3.2. Soutien au développement de la filière croisières maritimes

L'opération consiste à engager une étude de faisabilité d'un développement de la filière

croisières maritimes à Bordeaux et dans la région du Médoc, et d'évaluer en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés les modalités techniques et économiques de ce développement. Elle pourrait se référer aux projets déjà identifiés de gare maritime à Bordeaux et de terminal croisière à Pauillac.

| 6.       | Volet territorial<br>(en M€)                                                                                    | BOP | Crédits contractualisés |        | Collectivités locales<br>* | Crédits valorisés<br>État | Crédits européens * |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|--------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
|          |                                                                                                                 |     | État                    | Région |                            |                           |                     |
| 6.2      | Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux<br>(actions relevant du seul volet territorial)        |     | 16,462                  | 2,200  | 29,544                     | 21,530                    |                     |
| 6.2.1.   | Favoriser le rayonnement métropolitain national et international                                                | 135 | 13,392                  |        | 26,667                     |                           |                     |
| 6.2.1.1. | Programme d'actions de l'EPA de Bordeaux-Euratlantique                                                          | 135 | 13,392                  | 0,000  | 26,667                     |                           |                     |
| 6.2.2.   | Améliorer l'accessibilité métropolitaine : meilleur accès ferroviaire (LGV SEA), terrestre et aérien            | 112 | 0,870                   |        | 0,677                      |                           |                     |
| 6.2.2.1. | Études sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire                                               | 112 | 0,870                   | 0,000  | 0,677                      |                           |                     |
| 6.2.3.   | Garantir une métropole attractive en termes d'emplois et d'économie                                             | 112 | 2,200                   | 2,200  | 2,200                      |                           |                     |
| 6.2.3.1. | Soutien au développement des activités industrielles navales du GPMB                                            | 112 | 2,200                   | 2,200  | 2,200                      |                           |                     |
| 6.2.3.2. | Soutien au développement de la filière croisières maritimes                                                     | 112 |                         |        |                            |                           |                     |
| 6.2.4.   | Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, en matière de déplacement, construction, urbanisme... |     |                         |        |                            | 21,53                     |                     |
| 6.2.5.   | Réduire la vulnérabilité des territoires                                                                        |     |                         |        |                            |                           |                     |
| 6.2.6.   | Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau                                                       |     |                         |        |                            |                           |                     |

### 6.3. Déployer une gestion intégrée du littoral aquitain

#### Enjeux

Le littoral aquitain a historiquement bénéficié d'un aménagement raisonné qui a su conjuguer respect de l'environnement et maintien de son potentiel économique. Il est le littoral le mieux préservé de France : la proportion d'espaces naturels y est, de loin, la plus importante du littoral métropolitain. Du fait de la qualité de leur cadre de vie et de leur attractivité résidentielle, les communes littorales et l'espace « rétro-littoral » voisin ont connu, jusqu'à présent, un essor démographique continu, lié notamment à l'arrivée de nouvelles populations, permanentes ou saisonnières.

« L'Aquitaine, avec sa très longue façade maritime, ses activités économiques en zones à risque d'inondation ou de submersion, est particulièrement sensible au relèvement moyen du niveau de la mer »<sup>10</sup>. Parallèlement le risque érosion et mouvement de falaises est jugé élevé et moyen sur 44 % de la côte sableuse longue de 230 km. La côte sableuse peut reculer de 1 à 3 mètres par an en moyenne. Les tempêtes de l'hiver 2013/2014 ont même provoqué un recul du trait de côte supérieur à 10 mètres par endroits, mettant en cause l'existence d'immeubles ou altérant des ouvrages côtiers. La côte rocheuse (40 km) est également concernée.

Compte tenu de l'importance des besoins financiers nécessaires en matière de lutte contre l'érosion-submersion du trait de côte et afin de conférer à l'intervention publique un impact maximal, le CPER cible en priorité les risques d'érosion-submersion qui font l'objet d'une stratégie de protection et/ou d'adaptation conformes aux orientations de la stratégie nationale de mars 2012, élaborées sur le long terme, sur les zones où ils sont les plus élevés. Ces zones sont identifiées par la Stratégie régionale de gestion de la bande côtière dont l'actualisation est programmée (actualisation des taux d'érosion, prise en compte de la submersion). Les changements à venir étant pour partie inéluctables, la mise en œuvre de plans de gestion et d'aménagements issus de stratégies d'adaptation et de prévention constitue un enjeu majeur.

Le littoral aquitain est doté d'une structure de gouvernance territoriale, le « Groupement d'intérêt public (GIP) littoral aquitain », qui associe l'État, la Région et les collectivités littorales. Son action a abouti à la mise en place d'un Plan de développement durable du littoral (PDDL), qui affiche un ensemble d'objectifs d'aménagement ou d'équipement de la côte aquitaine.

Enfin, État et Région ont créé en Aquitaine, dès 1996, un outil technique unique au niveau national : l'Observatoire de la côte Aquitaine, qui détient une connaissance fine, prédictive et reconnue du milieu littoral et de l'évolution du trait de côte. Sa forte capacité d'expertise est primordiale pour les aménageurs et les financeurs (analyse de la pertinence scientifique des projets, appui technique, appui aux décisions des services gestionnaires).

#### **Objectif poursuivi**

- (i) Anticiper davantage et gérer le risque d'érosion-submersion pour protéger les personnes et les biens**
- (ii) Aménager durablement le littoral**

---

<sup>10</sup> Source : rapport sur l'impact du changement climatique, Hervé Le Treut, 2013

## Programme d'actions

### **6.3.1. Améliorer le niveau de connaissance sur l'évolution du littoral**

L'État et la Région soutiendront les actions portées par des structures dont les travaux contribueront à enrichir le programme scientifique « Observatoire de la côte Aquitaine » (recherche, expertise, avis, formation et information, communication....) ainsi que son programme complémentaire d'amélioration des connaissances sur le changement climatique, dans le prolongement du rapport Le Treut.

|                                   |
|-----------------------------------|
| État (BOP 112 – FNADT) : 1,250 M€ |
|-----------------------------------|

|                   |
|-------------------|
| Région : 1,250 M€ |
|-------------------|

### **6.3.2. Faciliter la gouvernance de la stratégie de développement durable du littoral**

L'État et la Région faciliteront la mise en œuvre du plan de développement durable du littoral en soutenant l'action d'animation et de coordination du GIP littoral et les études nécessaires.

|                                   |
|-----------------------------------|
| État (BOP 112 – FNADT) : 0,500 M€ |
|-----------------------------------|

|                   |
|-------------------|
| Région : 0,500 M€ |
|-------------------|

### **6.3.3. Accompagner les stratégies d'adaptation et de lutte contre le risque d'érosion-submersion**

Le littoral aquitain est désormais couvert par sept stratégies locales de gestion du trait de côte, concernant les zones où les risques sont les plus élevés : pointe du Médoc, Lacanau, Passes du bassin d'Arcachon (Biscarosse, la Teste, Lège Cap-Ferret), Mimizan, Capbreton sud Landes, côte basque Adour et sud Pays basque.

L'État et la Région apporteront un soutien aux études et travaux visant à élaborer et à mettre en œuvre ces stratégies. Les projets devront être conformes aux orientations de la stratégie nationale et de la stratégie régionale de gestion du trait de côte. Seront soutenus prioritairement les études et projets visant à une adaptation au recul du trait de côte, comme l'accompagnement des processus naturels et la relocalisation. Au titre des travaux, seront soutenus prioritairement ceux possédant un caractère de réversibilité.

|                                   |
|-----------------------------------|
| État (BOP 112 – FNADT) : 1,800 M€ |
|-----------------------------------|

|                   |
|-------------------|
| Région : 1,800 M€ |
|-------------------|

### **6.3.4. Contribuer à l'aménagement durable du littoral**

L'État et la Région contribueront à l'aménagement durable du littoral par leur appui aux :

- opérations de gestion intégrée des milieux littoraux et rétro-littoraux (dunes, forêt

dunaire, courants côtiers, lacs marins....) ;

- actions d'accueil du public (plans plages ayant fait l'objet d'une étude dans le cadre du schéma régional).

État (BOP 112 – FNADT) : 2,850 M€

Région : 2,850 M€

| 6.     | Volet territorial<br>(en M€)                                                              | Crédits contractualisés |       |        | Collectivités locales * | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|--------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|        |                                                                                           | BOP                     | État  | Région |                         |                        |                     |
| 6.3    | Gestion intégrée du littoral                                                              | 112                     | 6,400 | 6,400  |                         |                        |                     |
| 6.3.1. | Améliorer le niveau de connaissance sur l'évolution du littoral                           |                         | 1,250 | 1,250  |                         |                        |                     |
| 6.3.2. | Faciliter la gouvernance de la stratégie de développement durable du littoral             |                         | 0,500 | 0,500  |                         |                        |                     |
| 6.3.3. | Accompagner les stratégies d'adaptation et de lutte contre le risque d'érosion-submersion |                         | 1,800 | 1,800  |                         |                        |                     |
| 6.3.4. | Contribuer à l'aménagement durable du littoral                                            |                         | 2,850 | 2,850  |                         |                        |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif



## 6.4. Conforter le Pays basque

### Enjeux

Le Pays basque, territoire à forte identité, s'est engagé dès 1992 dans une démarche originale visant à dessiner, sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé du territoire, les grandes évolutions et orientations souhaitables à l'horizon 2010 (« Pays Basque 2010 ») puis, dans un deuxième temps, 2020 (« Pays Basque 2020 »).

Les travaux menés dans ce cadre ont clairement posé les enjeux attachés à l'identité culturelle basque et ont mis en évidence son importance dans le développement du territoire. Dans cette perspective, deux structures ont été mises en place pour développer et promouvoir la culture et la langue basque. L'Institut culturel basque (ICB) créé en 1990 a pour mission de transmettre et valoriser le patrimoine culturel basque et d'accompagner les acteurs culturels ainsi que le développement culturel des territoires. Il constitue également un centre de ressources et un observatoire de la culture basque (1 074 événements recensés en 2013 – expositions, animations, ...). L'Office public de la langue basque (OPLB) créé en 2004 a pour objet de définir et de mettre en œuvre une politique publique en faveur de la langue basque. Dans le domaine de l'enseignement, les dernières données disponibles montrent une forte progression du nombre d'établissements proposant un enseignement bilingue et du nombre d'élèves suivant ces enseignements dans le 1<sup>er</sup> degré (9 250 élèves en 2013, +55 % en 9 ans ; 147 établissements en 2013, +36 %) mais un taux élevé d'abandon lors du passage dans le secondaire (26 % en 2012).

Les réflexions menées par les acteurs se sont également traduites par la mise en place d'un mode de gouvernance spécifique du territoire s'appuyant sur deux instances complémentaires, le Conseil de développement du pays basque (CDPB) et le Conseil des élus du pays basque (CEPB). Le Conseil de développement, lieu de débat et organe de propositions créé en 1994, rassemble 121 représentants de la société civile. Le Conseil des élus, mis en place en 1995 et composé de 79 élus, porte le projet de territoire et constitue une force de proposition des institutions partenaires, en particulier dans les phases d'élaboration et de négociation des contrats territoriaux signés avec l'État, la Région et le Département. Dans le prolongement du Contrat territorial pays basque 2007-2013, les deux structures ont conjointement entamé en 2014 le processus d'élaboration du nouveau contrat qui devrait être signé courant 2015 pour une période de six ans. Les projets inscrits s'articulent autour des six axes qui ont été retenus : solidarité territoriale, langue et culture basques, la jeunesse, transition écologique et énergétique, économie productive et innovante, transfrontalier.

### **Objectifs poursuivis**

- (i) Développer l'usage de la langue basque**
- (ii) Développer les projets et actions culturels en langue basque**
- (iii) Contribuer à la bonne gouvernance du territoire**

### Programme d'actions

#### *Avertissement*

*Ne sont reprises ici que les actions relevant du volet territorial proprement dit. Ultérieurement, le volet Contrat territorial du Pays basque intégrera une présentation*

*territorialisée des opérations inscrites dans les différents volets thématiques. Il fera l'objet d'une convention spécifique à venir entre l'État, la Région et les collectivités locales parties prenantes ; convention dont la signature devrait intervenir avant l'été 2015.*

#### **6.4.1. Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue basque**

L'État et le Conseil régional, aux côtés du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque, soutiendront le fonctionnement de l'Office public de la langue basque chargé de concevoir, définir et mettre en œuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque

|                                 |
|---------------------------------|
| État (BOP 112 et 175) : 2,96 M€ |
|---------------------------------|

|                  |
|------------------|
| Région : 5,16 M€ |
|------------------|

#### **6.4.2. Soutien au fonctionnement de l'Institut Culturel Basque**

L'État et le Conseil régional, aux côtés du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque, soutiendront le fonctionnement de l'Institut culturel basque (ICB) dont les missions principales visent à :

- Accompagner les décideurs institutionnels dans la définition des politiques culturelles publiques, en matière de culture basque ;
- Sauvegarder, transmettre, et valoriser le patrimoine culturel basque ;
- Accompagner les acteurs culturels dans les domaines de la création, de la formation et de la diffusion ;
- Diffuser, par les réseaux modernes de communication, tous les éléments d'information concernant la culture basque.

|                           |
|---------------------------|
| État (BOP 224) : 1,176 M€ |
|---------------------------|

|                   |
|-------------------|
| Région : 1,116 M€ |
|-------------------|

#### **6.4.3. Soutien au fonctionnement des instances de gouvernance**

L'État et la Région soutiendront le fonctionnement de Conseil de développement et du Conseil des élus du pays basque.

|                           |
|---------------------------|
| État (BOP 112) : 0,780 M€ |
|---------------------------|

|                   |
|-------------------|
| Région : 0,660 M€ |
|-------------------|

| 6.     | Volet territorial<br>(en M€)                                         | BOP | Crédits contractualisés |        | Collectivités locales * | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|--------|----------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|--------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|        |                                                                      |     | État                    | Région |                         |                        |                     |
| 6.4.   | Pays Basque<br>(actions relevant du seul volet territorial)          |     | 4,916                   | 6,936  |                         | 1,480                  |                     |
| 6.4.1. | Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue basque (1) | 112 | 1,480                   | 5,160  |                         | 1,480                  |                     |
|        |                                                                      | 175 | 1,480                   |        |                         |                        |                     |
| 6.4.2. | Soutien au fonctionnement de l'Institut culturel basque              | 224 | 1,176                   | 1,116  |                         |                        |                     |
| 6.4.3. | Soutien au fonctionnement des instances de gouvernance               | 112 | 0,780                   | 0,660  |                         |                        |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

(1) 1,48 M€ de crédits de l'Éducation nationale, hors CPER



## 6.5. Politique de la ville et renouvellement urbain

### Enjeux

Malgré de réelles avancées permises par l'effort conjugué de l'État et des collectivités territoriales, amplifié par la mobilisation des fonds européens, le développement des villes se traduit encore souvent par une accentuation des déséquilibres infra-urbains, avec la poursuite de la concentration dans certains quartiers des difficultés économiques et sociales. Les tensions du marché immobilier rendent plus difficiles la mobilité résidentielle et la mixité sociale et urbaine. La crise économique touche en premier lieu les populations souvent peu qualifiées et victimes de discriminations de tous ordres qui vivent dans ces quartiers.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 demande à l'État, aux collectivités locales, à leurs groupements et à l'ensemble de leurs partenaires de s'engager en faveur de l'intégration de ces quartiers dans les dynamiques d'agglomération et en faveur de leurs habitants, dans le cadre d'une stratégie intégrée de développement durable. Elle insiste sur la nécessité d'y mobiliser à la fois les moyens de droit commun nécessaires à la mise en œuvre des actions mais aussi d'y consacrer des moyens spécifiques justifiés par la gravité de la situation.

Le décret du 30 décembre 2014 a défini la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Ce sont aujourd'hui 101 472 habitants qui vivent dans les 43 quartiers prioritaires situés dans 28 communes de la région Aquitaine. Ces territoires sont en net décrochage par rapport à l'agglomération dans laquelle ils sont situés et par rapport à la moyenne régionale. Ce décrochage se mesure notamment à partir du revenu médian par unité de consommation. Calculé pour une population agglomérée d'au moins 1 000 habitants, c'est le seul indicateur retenu pour définir la géographie prioritaire. Dans les quartiers prioritaires aquitains, il s'élève en moyenne à 10 180 € contre 18 723 € dans la région (mais il peut être de moins de 7 000 € dans certains quartiers).

C'est sur ces territoires que seront concentrés les financements de l'État, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités au titre du volet territorial du contrat de plan État-Région consacré à la politique de la ville, complétant les crédits de droit commun et les fonds européens qui lui seront dédiés.

L'engagement de l'État et de la Région est cohérent avec les programmes européens. Il trouvera sa traduction opérationnelle dans les futurs contrats de ville en cours d'élaboration à l'échelon local par les préfets, les présidents des EPCI et les maires concernés, en partenariat avec les acteurs de terrain, sur la base de la nouvelle géographie prioritaire. Ces contrats de ville se dérouleront sur la période 2015 – 2020, tout comme le CPER et les programmes européens, ce qui garantira la concentration des efforts nécessaire à leur cohérence (cf. encadré n°1 en fin de chapitre).

Dans ces quartiers prioritaires, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) interviendra dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ce nouveau programme est doté de 5 milliards d'euros pour la période 2014 – 2024 et recouvre 2 catégories de projets :

- 200 projets d'intérêt national, dont la liste a été arrêtée par le conseil d'administration

du 15 décembre 2014, qui concernent des quartiers, relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, qui présentent des dysfonctionnements urbains majeurs et qui nécessitent un effort financier substantiel pour y remédier. L'Anru a réservé 4,15 milliards d'euros pour ces projets. En Aquitaine, 2 quartiers ont été retenus par l'Anru à ce titre : le quartier de la Benaugue à Bordeaux et celui de Saragosse à Pau

- Des projets régionaux de renouvellement urbain, qui bénéficieront d'une dotation nationale de 850 M€. Dans un souci d'efficacité de l'action publique, l'Anru souhaite une concentration des financements sur un nombre restreint de quartiers qui ne devra pas excéder 200 au niveau national.

Simultanément, la Région interviendra dans le cadre de son nouveau dispositif consacré à la politique de la ville adopté le 15 décembre 2014 (cf encadré n° 2 en fin de chapitre)

### **Objectifs poursuivis**

- (i) Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires (habitat, espaces publics et collectifs, mixité sociale, ...)**
- (ii) Augmenter le nombre d'habitants disposant d'un emploi**
- (iii) Augmenter le revenu médian des habitants des quartiers prioritaires.**

### **Programme d'actions**

#### *Avertissement*

*Ne sont reprises ici que les actions relevant du volet territorial du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Ces actions seront ultérieurement intégrées aux « contrats de ville » en cours de négociation avec les 12 EPCI concernés par les 43 quartiers aquitains de la nouvelle géographie prioritaire. Les signatures des contrats de ville devraient intervenir avant l'été 2015.*

#### **6.5.1. Les projets régionaux : conditions d'intervention**

L'Anru a affecté une enveloppe de 27 M€ pour ces projets régionaux en Aquitaine. Dans un souci de complémentarité et de décroisement des financements, les opérations relevant de l'habitat privé seront financées par l'Anah pour les projets mobilisant moins de 5 M€ de financement national.

Le Conseil régional interviendra de son côté, sur son propre budget et sur les fonds européens, sur le développement économique, le logement et l'aménagement des quartiers (cf. encadré en fin de chapitre)

Les financements affectés à chaque projet ne pourront être précisés qu'à l'issue de la procédure d'élaboration des protocoles de préfiguration des projets. Ceux-ci permettront, après études préalables, d'affiner le coût des opérations et d'arrêter les engagements financiers. Le détail des opérations et des financements qui y seront affectés sera précisé dans une convention spécifique d'application du CPER.

## 6.5.2. Le choix des projets régionaux

### 6.5.2.1. Les deux quartiers de Bordeaux Métropole signalés par l'Anru :

Il s'agit du quartier des Aubiers à Bordeaux et du quartier intercommunal de Dravemont/Palmer/La Sarraillière/8 mai 45 à Floirac et Cenon. La préparation du contrat de ville avec Bordeaux Métropole permettra de préciser la liste et le périmètre des quartiers.

### 6.5.2.2. Le solde de la dotation de l'Anru sera réservée prioritairement aux projets suivants

- Le renouvellement urbain du quartier de Chamiers à Coulounieix-Chamiers en Dordogne (communauté d'agglomération du Grand Périgueux) porte sur un ensemble de 563 logements HLM construit dans les années 60, qui n'a jamais été réhabilité. Il est urgent d'envisager une transformation massive et en profondeur de l'habitat et de réfléchir en profondeur à la question des activités économiques et de l'accès à l'emploi.
- Le projet des quartiers du Peyrouat à Mont-de-Marsan et de La Moustey à St Pierre du Mont dans les Landes rassemble deux quartiers interdépendants. Pour le premier, il s'agit de terminer le « cœur de projet » retenu au titre du premier programme de rénovation urbaine. Pour la Moustey, les interventions porteront sur l'habitat, les espaces publics et les équipements collectifs. L'activité économique et l'accès à l'emploi seront au cœur de ce projet.
- Un projet portant sur le quartier la Gravette à Marmande dans le Lot-et-Garonne, qui nécessite une intervention simultanée sur la réhabilitation des appartements, le cadre de vie, l'activité économique et la cohésion sociale.
- Sur l'agglomération bordelaise, il faut mener à bonne fin trois opérations qui permettront d'achever l'ambitieux projet de renouvellement de l'ensemble urbain des Hauts de Garonne. Les Hauts de Garonne concerne 24 000 habitants en quartiers prioritaires : la cité Jacques Prévert (quartier de l'avenir) à Bassens, la partie intermédiaire de la cité Carriet à Lormont et la cité du midi à Floirac.

### 6.5.2.3. Autres projets à soutenir

Quelques projets qui ne nécessitent pas une intervention massive sur le bâti mais plutôt des travaux de confortement, feront l'objet d'un suivi particulier par l'État et la Région pour rechercher les outils et financements adaptés aux situations d'ores et déjà constatées et qui devront être précisées par les études à conduire :

- Une opération portant sur le quartier Maubec Citadelle à Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit d'un « quartier-rue » qui présente des dysfonctionnements urbains importants. Le projet portera sur la restructuration de l'offre d'habitat, la refonte du maillage interne et externe, et la requalification des équipements commerciaux.
- Une opération sur le quartier de Cuyès à Dax dans les Landes, qui portera sur la poursuite d'un programme de réhabilitation et la restructuration des espaces publics.

Les financements de l'Anah seront mobilisés en priorité sur le parc privé de ces quartiers et les centres anciens de Sainte Foy la Grande et Coutras en Gironde, Sainte Livrade, Villeneuve

sur Lot, Agen et Tonneins dans le Lot-et-Garonne.

État (Ministère en charge de la ville) : à préciser dans les contrats de ville

Anru : 27 M€ pour la période 2015 – 2024, en sus du financement des projets d'intérêt national

soit une hypothèse de  
16 M€ sur la durée du contrat de plan 2015 – 2020

Région : 16 M€ sur la durée du contrat de plan 2015 – 2020

### **Encadré n° 1 : Objectifs et contenu des contrats de ville**

Améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie des quartiers en difficulté, la vie quotidienne de leurs habitants, l'image encore trop souvent négative de ces quartiers, tout mettre en œuvre pour que les habitants puissent accéder à l'emploi et à la qualification, leur garantir la sécurité, offrir à la jeunesse des perspectives positives, etc, autant d'objectifs étroitement liés, qui ne peuvent être atteints qu'en apportant une réponse globale, en actionnant tous les leviers disponibles, à travers un projet intégré de territoire, qui repose sur un diagnostic précis de la situation de chaque quartier, indispensable pour une analyse d'ensemble des enjeux urbains et sociaux et pour la définition des actions concourant à la réussite du projet.

Sur la base de ces diagnostics, il reviendra à chaque contrat de ville de définir précisément ses objectifs, les actions à conduire et les moyens à mobiliser dans le cadre d'un projet de territoire, piloté à l'échelle de l'agglomération pour que le devenir des quartiers prioritaires soit totalement partie prenante du projet de développement de l'agglomération, mais mis en œuvre dans la proximité que représente la commune.

Le Premier Ministre a demandé aux préfets d'engager la préparation des contrats de ville autour des 3 piliers suivants :

- **Un pilier « Cohésion sociale »**

Le pilier « cohésion sociale » porte l'ensemble des actions destinées à améliorer la situation des habitants des quartiers, en particulier les femmes qui élèvent seules leurs enfants et dont le nombre augmente de manière importante, et les jeunes. Les enjeux de ce pilier sont l'éducation, première condition de l'égalité des chances, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'amélioration de l'accès aux droits et aux services et l'adaptation des services publics pour améliorer la qualité des services rendus, et la santé avec des actions de prévention et une amélioration de l'accès aux soins. Une attention particulière sera portée à la culture qui contribue, comme partout ailleurs, à la qualité de vie et à l'enrichissement des habitants, mais aussi à l'amélioration de l'image des quartiers prioritaires.

- **Un pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

L'objectif du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » est d'améliorer les conditions de la vie quotidienne. Tous les quartiers prioritaires feront l'objet d'une réflexion sur le cadre de vie, qu'ils bénéficient ou non d'une intervention de l'Anru. Les enjeux de ce pilier sont la réhabilitation des logements et l'aménagement des espaces urbains, un meilleur accès aux équipements culturels et sportifs, un travail sur la mobilité à travers le traitement des coupures urbaines et le développement de moyens de transports adaptés, le maintien et la création de commerces de proximité, et la mise en place d'une gestion urbaine de proximité, garantie de pérennisation des investissements et de la qualité du cadre de vie, avec le souci de développer la participation des habitants à la définition des priorités de cette gestion de proximité.

- **Un pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »**

Avec le pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi », la volonté est de réduire de manière importante les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier pour les jeunes. Les structures et les dispositifs de la politique de l'emploi seront mobilisés en priorité sur les quartiers de la politique de la ville, et une attention particulière sera portée à la création d'entreprises par les habitants qui le souhaitent.

Le partage des valeurs républicaines, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la lutte contre les discriminations devront être au cœur de l'ensemble des projets élaborés au titre des contrats de ville.

Ces objectifs nationaux ont naturellement vocation à être adaptés et complétés pour tenir compte des enjeux propres à chaque territoire.

## **Encadré n° 2 : Le nouveau règlement d'intervention du Conseil régional du 15 décembre 2014**

Le Conseil régional a renouvelé son dispositif d'intervention dans le domaine de la politique de la ville en adoptant un nouveau règlement d'intervention lors de sa séance plénière du 15 décembre 2014. Ce nouveau règlement prend en compte également les fonds européens dont il assure désormais la gestion. Il est articulé autour de 4 axes :

- **Le soutien à la création d'activités économiques**

Avec l'appui aux structures d'accompagnement à la création ou au développement d'entreprises issues des quartiers, il s'agit de soutenir les projets destinés à favoriser l'attractivité économique et commerciale des quartiers, les opérations de communication et de marketing territorial visant à promouvoir les quartiers prioritaires auprès des acteurs économiques, les études préalables à l'élaboration des projets de développement des territoires de la politique de la ville, en particulier dans ses dimensions économiques et d'emploi, et l'accompagnement des associations pour se doter d'un modèle économique plus adapté.

- Le développement de l'emploi,

Le développement de l'emploi, en particulier celui des jeunes et des femmes est particulièrement ciblé, avec le soutien des démarches de prospection, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, des actions innovantes d'insertion professionnelle et de parrainage, des actions de mobilisation et d'accès à la qualification, et le recours à l'alternance. Le financement complémentaire des contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE) spécifiques « politique de la ville » est maintenu.

- Le soutien aux actions destinées à favoriser la réussite éducative

Il s'agit d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leurs parcours d'orientation, par exemple par l'élaboration de parcours de découverte. L'objectif est également de renforcer la réussite scolaire des 14 – 18 ans par un accompagnement éducatif centré sur de nouvelles méthodes de travail, en ciblant sur les sciences, le numérique et l'entrepreneuriat.

- **L'amélioration du cadre de vie**

L'amélioration du cadre de vie portera essentiellement sur la réhabilitation thermique des logements dans l'ensemble des quartiers prioritaires, avec, dans les communes de moins de 10 000 habitants, une possibilité d'aide à la construction neuve de logements sociaux et aux aménagements urbains. De plus, les aménagements urbains et les équipements collectifs pourront bénéficier de financements européens.

Le Conseil régional continuera également à soutenir des projets associatifs, conçus à l'échelle des agglomérations ou de la région, permettant l'accès des habitants des quartiers prioritaires à la culture, au sport et à la citoyenneté.

Concevoir puis piloter un projet intégré de développement de quartiers prioritaires suppose une ingénierie adaptée, qui pourra être financée par le Conseil régional.

## 6.6. Soutien à des projets culturels spécifiques

### 6.6.1. Développer une offre de formation supérieure musique et danse de qualité

#### Enjeux

Le Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux (PESMD), qui a succédé en mai 2012 au Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem) créé en 1991, est le seul établissement de formation sur l'ensemble du territoire régional habilité à délivrer le Diplôme d'État (DE) en danse et en musique et le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM). Il accueille aujourd'hui 115 étudiants par promotion et 300 stagiaires en formation continue. Le pôle dispose en propre de 400 m<sup>2</sup> de locaux qui ne sont pas aux normes sanitaires pour la danse. De plus, pour couvrir ses besoins – défini par une étude de BL Associés en 2012 à 4 000 m<sup>2</sup> – il s'appuie sur divers partenariats (Conservatoire de Bordeaux, Université...) ainsi que sur des locations onéreuses. La situation des étudiants et des stagiaires en formation continue est difficile compte tenu de la dispersion de ses locaux. Des travaux de rénovation s'imposent donc afin que ces enseignements puissent se dérouler dans de meilleures conditions et faire face aux enjeux d'une formation supérieure actuelle : le développement des usages numériques de la filière, l'accès aux handicaps, l'insertion.

Il existe un lien fort entre les conservatoires en région, les orchestres, dont celui de Bordeaux, et le PESMD qui représente la voie de la professionnalisation.

Un établissement similaire existant par ailleurs en Poitou Charentes, (Centre d'études supérieures musique et danse de Poitiers), la nature et le montant de ces travaux devront s'inscrire dans la définition d'une offre cohérente en matière de formation supérieure musique et danse à l'échelle du nouveau périmètre régional en vigueur au 1er janvier 2016.

#### **Objectif poursuivi**

#### **Développer une offre de formation supérieure musique et danse de qualité**

#### Programme d'actions

L'État et la Région participeront au financement des travaux de rénovation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine. Bordeaux Métropole est sollicitée et pourrait apporter 1,2 M€.

|                           |
|---------------------------|
| État (BOP 224) : 1,800 M€ |
| Région : 1,800 M€         |

## 6.6.2. Favoriser la diffusion et le développement des musiques actuelles

### Enjeux

Le label « Scène de musiques actuelles » (Smac), créé en 1998, est délivré par l'État à des structures assurant des missions de diffusion (concerts) et d'accompagnement des pratiques, de l'amateur au professionnel (répétition, enregistrement, formation, ressource, création, action culturelle...), dans le domaine des musiques dites « actuelles<sup>11</sup> ». Le territoire aquitain compte aujourd'hui plusieurs structures labellisées Smac réparties sur les cinq départements dont certaines se sont récemment unies en réseau afin de développer des projets à une plus large échelle (département ou agglomération) :

- Smac de réseau du département de la Dordogne : Rocksane à Bergerac, Sans Réserve et l'Institut des musiques rock (IMR) à Périgueux,
- Smac d'agglomération bordelaise en Gironde : Krakatoa (Mérignac), Rocher de Palmer (Cenon), Rock et Chanson (Talence) et Rock School Barbey (Bordeaux),
- Smac de réseau du département des Landes : Landes musiques amplifiées (association départementale) et l'Association montoise d'animations culturelles qui gère l'Amac – CaféMusic (Mont de Marsan),
- Smac l'Association pour le développement de l'expression musicale | Florida (ADEM | Florida) en Lot et Garonne (Agen),
- Smac Ampli en Pyrénées Atlantiques (Billière).

Une partie de ces scènes souhaitent aujourd'hui engager des travaux de rénovation des différents lieux d'une part pour accroître leur efficacité énergétique afin que les lieux de musiques actuelles soient identifiés comme des leviers majeurs d'expérimentation, de démonstration et de prescription de la transition énergétique auprès des 350 000 usagers, et d'autre part pour favoriser l'accès de chaque citoyen aux pratiques des musiques actuelles, et particulièrement des lycéens, des apprentis, des étudiants et des publics s'inscrivant dans les dispositifs de la politique de la ville (salles de concerts, studios d'enregistrement et de répétition, transmission...).

### **Objectif poursuivi**

#### **Favoriser la diffusion et le développement des musiques actuelles**

### Programme d'actions

L'État et la Région participeront au financement des travaux engagés par les Smac pour rénover les différents lieux qu'elles mettent à disposition du public avec une attention particulière aux projets affichant une priorité donnée aux mutations numériques de ces établissements, et/ou au développement de bâtiments écot-responsables et/ou s'inscrivant dans

---

11 Ensemble des formes musicales ne relevant ni de la musique classique, ni de la musique contemporaine.

le champ du développement urbain.

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 131) : 1,00 M€ |
| Région : 1,00 M€         |

### 6.6.3. Promouvoir une filière livre régionale indépendante et de qualité

#### Enjeux

La filière livre en Aquitaine représente aujourd'hui<sup>12</sup> plus de 450 emplois directs et un chiffre d'affaires annuel global de près de 140 millions d'euros. Au-delà de son poids économique, elle rassemble près de 320 auteurs, comptant à leur actif plus de 6 500 titres recensés, 123 éditeurs publiant environ 800 nouveautés par an et gérant un stock d'environ 10 000 titres, et un réseau de 79 librairies indépendantes.

Si les dispositifs de soutien déjà en place depuis 2003 ont contribué à l'existence d'un réseau de librairies équilibré sur l'ensemble du territoire régional et au développement de maisons d'édition de qualité, le contexte économique instable fragilise aujourd'hui la cohésion de l'écosystème du livre.

En outre, la présence des auteurs et l'implantation des lieux de production et de diffusion du livre correspondent à la répartition de la population sur le territoire aquitain. Le maintien des points de vente du livre indépendants dans les agglomérations ainsi que leur présence en zone rurale participent à l'attractivité et à une dynamique territoriale fondamentale. Il apparaît donc nécessaire à la fois de maintenir les activités de création et de production et de soutenir les points de ventes professionnels et qualifiés en zone rurale afin de préserver un accès au livre le plus équilibré possible.

Dans ce cadre, la Ministre de la culture et le Centre national du livre (CNL) ont signé le 25 novembre 2014 avec le Président du Conseil régional un contrat de filière livre visant à consolider l'activité et à professionnaliser les acteurs régionaux de la filière. Ce contrat prévoit sur la période 2015-2017 un large panel de soutiens s'articulant autour de trois volets :

- *Structuration, développement économique et numérique* : aide à la structuration des activités librairie, édition et diffusion-distribution ; aide aux développements numériques ; soutien aux micro-investissements ; aide à la mobilité nationale et internationale. Ce volet est complété par un règlement d'intervention en faveur de l'aide à la restructuration financière pour les entreprises éditoriales et pour les librairies indépendantes.
- *Ressources, emploi et formation* : appui aux programmes de formation continue et aux journées professionnelles à l'attention des auteurs, éditeurs, diffuseurs et libraires ; aide à l'emploi et à la professionnalisation ; financement d'un pôle ressource.
- *Création, valorisation et promotion* : soutien à l'action culturelle et aux auteurs (projets de « compagnonnage » en lien avec un projet d'écriture ou d'illustration) ; soutien à la création littéraire (bourses de création) ; aide aux innovations et aux

<sup>12</sup> Étude menée par « écrit, cinéma, livres, audiovisuel » Aquitaine (Ecla) sur la situation économique des professionnels du livre en 2012-2013 : <http://ecla.aquitaine.fr/Ecrit-et-livre/Ressources/Enquete-2012-Economie-du-livre-en-Aquitaine>

expérimentations numériques.

## Objectif poursuivi

### Promouvoir une filière livre régionale indépendante de qualité

#### Programme d'actions

La Région, l'État et le CNL apporteront un soutien aux acteurs de la filière du livre selon les modalités définies dans le cadre du Contrat filière livre, convention portant sur 2015-2016-2017.

État (crédits valorisés hors mandat): 0,3 M€ CNL (versés à la Région : 0,100 M€/an pendant 3 ans) et 0,525 M€ de la Direction régionale de l'action culturelle (Drac) (correspond à la part mobilisée par la Drac sur la durée du contrat de filière : 0,175 M€/an pendant 3 ans)

Région : 1,65 M€

| 6.     | Volet territorial<br>(en M€)                                             | BOP | Crédits contractualisés |        | Collectivités locales * | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|--------|--------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------|--------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|        |                                                                          |     | État                    | Région |                         |                        |                     |
| 6.6.   | Soutien à des projets culturels spécifiques                              |     | 2,800                   | 4,450  | 1,200                   | 0,825                  |                     |
| 6.6.1. | Développer une offre de formation supérieure musique et danse de qualité | 224 | 1,800                   | 1,800  | 1,200                   |                        |                     |
| 6.6.2. | Favoriser la diffusion et le développement des musiques actuelles        | 131 | 1,000                   | 1,000  |                         |                        |                     |
| 6.6.3. | Promouvoir une filière livre régionale indépendante et de qualité (2)    |     | 0,000                   | 1,650  |                         | 0,825                  |                     |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

(2) Conseil national du livre (0,3 M€) et Drac (0,525 M€), convention sur 2015-2017

## 6.7. Expérimentation « Territoires catalyseurs d'innovation »

Deux projets pilotes de démonstrateurs innovants ont été retenus en Aquitaine pour expérimenter ce mode de soutien aux territoires. Ces territoires catalyseurs d'innovation (TCI) sont envisagés comme des lieux « grande nature » d'expérimentation et de déploiement de solutions nouvelles (technologiques, organisationnelles...). Les champs de l'expérimentation concernent : le développement économique, l'aménagement du territoire, l'énergie et la mobilité durables.

### 6.7.1. Projet port du futur – « Peepos start-up » porté par le Grand port maritime de Bordeaux

Le GPMB se présente comme un port du futur se fondant sur trois piliers : un port numérique (éditeur du logiciel Vigie, système d'information portuaire), un port industriel et logistique et un port durable avec le projet de port à énergie et économie positives (Peepos).

Peepos est le schéma directeur énergétique du GPMB sur la période 2014-2020.

L'action « Peepos start-up » couvre deux axes majeurs : d'une part l'équipement de hangars existants de panneaux solaires et d'autre part la première phase du projet d'implantation d'une ferme d'hydroliennes dans l'estuaire de la Gironde.

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 112): 2,380 M€ |
|--------------------------|

|                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds européens : dépôt de dossiers dans les appels d'offre du Mécanisme d'interconnexion européen (MIE) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 6.7.2. Projet visant à « catalyser l'innovation pour relever le défi de la transition urbaine des territoires ruraux » porté par le Département des Pyrénées-Atlantiques

Les bâtisses des centres bourgs ruraux souvent traditionnelles sont difficiles à adapter aux modes de vie actuels et nécessitent des solutions de rénovation coûteuses qui sont délaissées au profit de construction neuve en périphérie. L'enjeu est d'améliorer la capacité des communes rurales à relever le défi de cette reconquête urbaine. C'est aussi un enjeu de développement et d'attractivité territoriale. Le Département des Pyrénées-Atlantiques porte ce projet.

Il s'agit de créer un écosystème d'innovation technologique, sociale, organisationnelle. Grâce à la structuration d'une filière d'experts complémentaires, les solutions mises en place portant sur les outils de modélisation des choix techniques, les matériaux innovants, le montage juridique, l'implication des habitants permettront l'essaimage sur d'autres opérations.

Les maîtres d'ouvrage locaux (communes et communautés de communes) en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques ont ciblé quatre sites pilotes : Ustaritz, Mauléon, Tardets, Bedous. Ils présentent des situations différentes tout en restant typiques des centres bourgs (friche industrielle, maison de maître, bâtisse ancienne de cœur de village).

|                          |
|--------------------------|
| État (BOP 112): 0,667 M€ |
|--------------------------|

|                            |
|----------------------------|
| Région : en cours d'examen |
|----------------------------|



## 6.8. Les conventions territoriales spécifiques

Les conventions suivantes sont en cours de négociation. Leurs signatures devraient intervenir à l'automne 2015.

### 6.8.1. Convention portant sur le volet métropolitain État/Région/Bordeaux Métropole

### 6.8.2. Convention portant sur le contrat territorial du Pays basque État/Région/Collectivités locales

### 6.8.3. 12 contrats de ville concernant les 43 quartiers aquitains de la nouvelle géographie de la politique de la ville <sup>13</sup>

1. L'agglomération du grand Périgueux : 2 quartiers prioritaires  
*Coulounieix-Chamiers* (Chamiers, la boucle de l'Isle)  
*Périgueux* (la boucle de l'Isle);
2. La communauté d'agglomération bergeracoise : 3 quartiers prioritaires  
*Bergerac* (Rive gauche, Quartiers des deux rives, Quartier nord) ;
3. Bordeaux Métropole : 20 quartiers prioritaires dans 12 communes  
*Lormont* (Carriet, Génicart Est, Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri)  
*Bassens* (quartier de l'avenir)  
*Cenon* (Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange, Palmer – Sarailière – 8 mai 45 – Dravemont)  
*Floirac* (Palmer – Sarailière – 8 mai 45 – Dravemont, Jean Jaurès)  
*Bègles* (Carle Vernet – Terres neuves)  
*Bordeaux* (Carle Vernet – Terres neuves, Le Lac, Saint-Michel, Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange, Grand Parc, Bacalan)  
*Talence* (Thouars)  
*Pessac* (Châtaigneraie – Arago, Saige)  
*Mérignac* (Yser – Pont de Madame, Beaudésert)  
*Eysines* (Champ de courses, Grand Caillou)  
*Le Bouscat* (Champ de courses)  
*Gradignan* (Barthez)
4. La communauté de communes du Foyen : 1 quartier prioritaire

<sup>13</sup> Décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

- Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh (quartier bourg)
5. La communauté d'agglomération du Libournais : 1 quartier prioritaire  
Coutras (quartier du centre)
  6. Le Marsan agglomération : 2 quartiers prioritaires  
*Mont-de-Marsan* (Le Peyrouat)  
*Saint-Pierre-du-Mont* (La Moustey)
  7. La communauté d'agglomération du grand Dax : 3 quartiers prioritaires  
Dax (Le Sablar, Cuyès, Le Gond)
  8. La communauté d'agglomération d'Agen : 3 quartiers prioritaires  
*Agen* (Rodrigues – Barleté ; Montanou ; Pin)  
*Pont-du-Casse* (Montanou)
  9. La communauté d'agglomération du grand villeneuvois : 2 quartiers prioritaires  
*Villeneuve-sur-Lot* (Bastide)  
*Sainte-Livrade-sur Lot* (Bastide au bord du Lot)
  10. La communauté d'agglomération du val de Garonne : 2 quartiers prioritaires  
*Marmande* (Baylac Gravette)  
*Tonneins* (Cœur de ville)
  11. La communauté d'agglomération Pau Pyrénées-atlantiques : 2 quartiers prioritaires  
*Pau* (Saragosse ; Ousse des bois)
  12. L'agglomération côte basque Adour : 2 quartiers prioritaires  
*Bayonne* (Maubec – Citadelle ; Hauts de Sainte Croix)

#### **6.8.4. 2 Conventions portant sur les territoires retenus au titre de l'expérimentation « territoire catalyseur d'innovation »**

1. Projet Port du futur – « Peepos start-up » porté par le Grand port maritime de Bordeaux ;
2. Projet visant à « catalyser l'innovation pour relever le défi de la transition urbaine des territoires ruraux » porté par le Département de Pyrénées Atlantiques.

#### **6.8.5. 3 Conventions portant sur les territoires lauréats à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « Revitalisation des centres-bourgs » :**

1. La Réole (Gironde) ;
2. Villeneuve-de-Marsan (Landes) ;
3. Nay (Pyrénées Atlantiques).

## **6.9. Clauses particulières du volet territorial**

### **6.9.1. Clause d'éco-conditionnalité**

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet territorial pour les investissements matériels à favoriser les options permettant de la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique, la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la qualité des aménagements. D'une manière plus générale, les enjeux de développement durable devront être pris en compte pour tout type d'investissement notamment dans les stratégies territoriales.

## 6.10. Maquettes financières : résumé des volets territoriaux

| 6.     | Volet territorial<br>(en M€)                                                                                                                                      | Crédits contractualisés |                |        | Collectivités locales * | Crédits valorisés État | Crédits européens * |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|--------|-------------------------|------------------------|---------------------|
|        |                                                                                                                                                                   | BOP                     | État           | Région |                         |                        |                     |
| 6.1.   | Réduction des inégalités territoriales<br>(actions relevant du seul volet territorial)                                                                            | 112                     | 11,700         | 30,000 |                         |                        |                     |
| 6.1.1. | Accès du public aux services dans les territoires ruraux                                                                                                          |                         | 11,700         | 30,000 |                         |                        |                     |
| 6.1.2. | Développement économique des territoires fragiles                                                                                                                 |                         |                |        |                         |                        |                     |
| 6.2    | Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux<br>(actions relevant du seul volet territorial)                                                          |                         | 16,462         | 2,200  | 29,544                  | 21,530                 |                     |
| 6.2.1. | Favoriser le rayonnement métropolitain national et international                                                                                                  | 135                     | 13,392         |        | 26,667                  |                        |                     |
| 6.2.2. | Améliorer l'accessibilité métropolitaine : meilleur accès ferroviaire (LGV SEA), terrestre et aérien                                                              | 112                     | 0,870          |        | 0,677                   |                        |                     |
| 6.2.3. | Garantir une métropole attractive en termes d'emplois et d'économie                                                                                               | 112                     | 2,200          | 2,200  | 2,200                   |                        |                     |
| 6.2.4. | Favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, en matière de déplacement, construction, urbanisme...                                                   |                         |                |        |                         | 21,53                  |                     |
| 6.2.5. | Réduire la vulnérabilité des territoires                                                                                                                          |                         |                |        |                         |                        |                     |
| 6.2.6. | Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau                                                                                                         |                         |                |        |                         |                        |                     |
| 6.3    | Gestion intégrée du littoral                                                                                                                                      | 112                     | 6,400          | 6,400  |                         |                        |                     |
| 6.3.1. | Améliorer le niveau de connaissance sur l'évolution du littoral                                                                                                   |                         | 1,250          | 1,250  |                         |                        |                     |
| 6.3.2. | Faciliter la gouvernance de la stratégie de développement durable du littoral                                                                                     |                         | 0,500          | 0,500  |                         |                        |                     |
| 6.3.3. | Accompagner les stratégies d'adaptation et de lutte contre le risque d'érosion-submersion                                                                         |                         | 1,800          | 1,800  |                         |                        |                     |
| 6.3.4. | Contribuer à l'aménagement durable du littoral                                                                                                                    |                         | 2,850          | 2,850  |                         |                        |                     |
| 6.4.   | Pays Basque<br>(actions relevant du seul volet territorial)                                                                                                       |                         | 4,916          | 6,936  |                         | 1,480                  |                     |
| 6.4.1. | Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue basque                                                                                                  | 112<br>175              | 1,480<br>1,480 | 5,160  |                         | 1,480                  |                     |
| 6.4.2. | Soutien au fonctionnement de l'Institut culturel basque                                                                                                           | 224                     | 1,176          |        |                         |                        |                     |
| 6.4.3. | Soutien au fonctionnement des instances de gouvernance                                                                                                            | 112                     | 0,780          | 0,660  |                         |                        |                     |
| 6.5    | Politique de la ville et renouvellement urbain<br>(en cours de négociation)                                                                                       | Anru                    | 16,000         | 16,000 |                         |                        |                     |
| 6.6.   | Soutien à des projets culturels spécifiques                                                                                                                       |                         | 2,800          | 4,450  | 1,200                   | 0,825                  |                     |
| 6.6.1. | Développer une offre de formation supérieure musique et danse de qualité                                                                                          | 224                     | 1,800          | 1,800  | 1,200                   |                        |                     |
| 6.6.2. | Favoriser la diffusion et le développement des musiques actuelles                                                                                                 | 131                     | 1,000          | 1,000  |                         |                        |                     |
| 6.6.3. | Promouvoir une filière livre régionale indépendante et de qualité                                                                                                 |                         | 0,000          | 1,650  |                         | 0,825                  |                     |
| 6.7.   | Expérimentation « territoire catalyseur d'innovation »                                                                                                            |                         | 3,047          |        |                         |                        |                     |
| 6.7.1. | Projet Port du futur – « Peepos start-up » porté par le Grand port maritime de Bordeaux                                                                           | 112                     | 2,380          |        |                         |                        |                     |
| 6.7.2. | Projet visant à « catalyser l'innovation pour relever le défi de la transition urbaine des territoires ruraux » porté par le Département des Pyrénées Atlantiques | 112                     | 0,667          |        |                         |                        |                     |
| 6.     | Volet territorial                                                                                                                                                 |                         | 61,325         | 65,986 | 30,744                  | 23,835                 | 40,000              |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

# Emploi



## 7. Emploi

### Contexte général

L'Aquitaine dispose d'une économie diversifiée. Les activités présentielle – tourisme, commerce et services à la personne notamment – dédiées à la satisfaction de la population résidente ou de passage, dominent l'économie régionale et assurent des emplois non délocalisables. Cela se traduit par un secteur tertiaire largement prépondérant dans l'économie aquitaine avec plus de 77 % de la valeur ajoutée et 75 % de l'emploi.

Aux côtés de ces activités, les secteurs agricoles et industriels sont dominés par l'agriculture et la forêt (44 % de la superficie régionale et 12 % de la surface boisée nationale), qui représentent plus de 9 % de la richesse agricole française. L'industrie occupe au sein de l'économie régionale une place relative moins importante que dans d'autres régions françaises : 11,1 % de l'emploi régional contre 13,9 % pour la France métropolitaine en 2013. Toutefois, à côté d'activités industrielles traditionnelles (agro-alimentaire, bois-papier), la région peut revendiquer des positions fortes dans des secteurs de moyenne et haute technologie (aéronautique et espace, chimie et santé) ainsi que dans des activités plus récentes en fort développement (optique et laser, énergies renouvelables, matériaux hautes performances...).

La crise financière puis économique qui s'est développée depuis l'été 2007 a moins affecté l'Aquitaine que les autres régions françaises. Le PIB en volume de l'Aquitaine a crû de 3,5 % entre 2008 et 2012, contre 0,5 % en France métropolitaine, retrouvant son niveau d'avant crise<sup>14</sup>. Après les pertes enregistrées en 2008, l'emploi total a progressé de façon continue jusqu'en 2013 : son niveau à fin 2013 est supérieur de 3,8 % à celui de fin 2008, contre 0,6 % au niveau métropolitain<sup>1</sup>.

Toutefois, l'arrivée depuis ces deux dernières décennies de très nombreux actifs, en raison de l'attractivité de la région, explique que le marché du travail se soit dégradé plus vite qu'au niveau national : 275 000 demandeurs d'emploi de catégories ABC étaient recensés fin décembre 2014, en hausse de 8,1 % sur un an, contre 6,4 % en France métropolitaine. L'insécurité sur le marché de l'emploi des publics fragiles s'est accentuée : avec 61 000 demandeurs d'emploi à la fin 2014, le niveau de la demande d'emploi des seniors a doublé en cinq ans, celui des jeunes demandeurs d'emploi a progressé de 13 % sur la même période et les chômeurs de très longue durée (plus de 3 ans) ont vu leurs effectifs progresser de 40 % entre 2011 et 2013.

Cette situation globale masque une réalité territoriale contrastée entre, d'une part, les pôles urbains avec la métropole bordelaise au nord et les agglomérations Côte basque-Adour et Pau au sud et, d'autre part, les départements ruraux (Dordogne, Lot-et-Garonne) à l'est de la région. L'évolution de ces dernières années a contribué à accentuer le déséquilibre démographique et économique et ses conséquences sur l'emploi entre zones rurales et pôles urbains.

En Aquitaine, un arc reliant la pointe du Médoc à Villeneuve-sur-Lot en passant par le sud de la Dordogne se caractérise par un taux de bénéficiaires du RSA particulièrement élevé. Cet « arc de la pauvreté » correspond aux zones d'emploi où le taux de chômage dépasse 11,8 %, atteignant 12,8 % à Bergerac.

Certains territoires ont été tout particulièrement touchés par des sinistres industriels et

<sup>14</sup> Insee, comptes régionaux 2012, euros constants et estimations d'emploi total au 31/12/2013

connaissent une situation de l'emploi plus dégradée que leur environnement immédiat (Hagetmau avec le secteur du meuble, Terrasson-Lavilledieu avec les papeteries de Condat, Villeneuve-sur-Lot et Fumel avec le secteur de la fonderie...).

Un risque de bouleversement économique majeur a été identifié sur le massif des Landes de Gascogne qui s'étend du Médoc au sud des Landes et à l'est du Lot-et-Garonne. Touchées par les effets de la tempête Klaus de 2009 sur la ressource en pin maritime, les industries du bois, déjà fragiles, risquent d'être très largement affectées, menaçant directement plusieurs milliers d'emplois.

Dans ce contexte, le développement des qualifications est une priorité autant pour les salariés que pour les demandeurs d'emploi. Les premiers sont encore trop peu nombreux à suivre un parcours de formation continue : en 2013, 17,2 % des Aquitains de 25 à 64 ans interrogés dans le cadre de l'enquête européenne sur les forces de travail ont suivi une formation contre 17,7 % en moyenne en France<sup>15</sup>. L'obtention d'une qualification facilite un retour à l'emploi : 63 % de ceux qui ont suivi un stage de formation qualifiante ont travaillé dans les 6 mois suivant la fin de leur formation<sup>16</sup>.

Enfin des difficultés de recrutement sont récurrentes pour certaines professions : salariés et ouvriers agricoles, aides à domicile et aides ménagères, agents d'entretien des locaux, serveurs de cafés-restaurants, etc.<sup>17</sup>. Les entreprises font par ailleurs état de tensions sur les métiers de la mécanique, de la chaudronnerie et de la soudure, de la logistique ou de l'artisanat.

La structuration et l'amélioration des méthodes de communication et d'information des publics sur les systèmes d'orientation et de formation doivent favoriser une orientation choisie et améliorer la réponse aux besoins du marché du travail, en particulier dans les filières industrielles, agricoles et touristiques. Sont en jeu l'insertion professionnelle des publics et la compétitivité de l'économie régionale. Les expériences d'adossement de centres de formation à des secteurs d'activités stratégiques, suivant l'exemple de la maintenance aéronautique déjà en place dans la région, répondent à ce double enjeu. L'outil de contractualisation tripartite avec les organisations professionnelles que constituent les Contrats d'objectifs territoriaux (Cot) mérite d'être étendu (il ne couvre aujourd'hui que 35 % des emplois salariés). L'alternance est également un vecteur essentiel d'adaptation de la formation aux besoins des entreprises, qui reste à développer. La création du Service public régional de l'orientation (SPRO) vise à apporter au public plus de lisibilité en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement.

Dans ce contexte, l'État et de la Région s'engagent à mettre en œuvre des projets structurants pour un développement de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi au plus près des réalités territoriales, des besoins des entreprises, des filières d'avenir et des bassins d'emploi. Cette stratégie s'inscrit dans la perspective du futur Contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDOFP) dont l'adoption est prévue en 2016.

### **Objectifs poursuivis :**

- (i) Faciliter l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi**
- (ii) Sécuriser les parcours professionnels des salariés**

---

<sup>15</sup> Eurostat

<sup>16</sup> Enquête sur le devenir des stagiaires 2012 – Opinion Way – octobre 2013

<sup>17</sup> CREDOC et Pôle emploi : étude sur les besoins en main d'œuvre - 2014

**(iii) Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation**

## **7.1. Développement du Service public régional de l'orientation (SPRO)**

### Enjeux

L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne tout au long de sa vie. Elle doit aider à la construction du projet personnel et professionnel de l'individu, faciliter l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale précise les rôles respectifs de l'État et de la Région en matière d'orientation. Ainsi désormais, l'État définit au niveau national la politique d'orientation et le Conseil régional organise sur son territoire le Service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie. Pour cela, il assure la mise en réseau de tous les services, structures et dispositifs qui concourent à la mise en œuvre de ce service (accueil, information, conseil et accompagnement).

L'État et la Région développent depuis de nombreuses années des initiatives territoriales et régionales innovantes en matière d'orientation. Depuis 2013, en préalable de la réforme territoriale et de la réforme de la formation professionnelle, l'Aquitaine fait partie des 8 régions expérimentatrices de la coordination du futur SPRO.

Aujourd'hui l'expérimentation se traduit par :

- la déclinaison de l'accord-cadre national entre l'État et les Régions par une convention de mise en œuvre du SPRO sur le territoire régional ;
- la définition, après une large concertation, d'objectifs communs et d'un plan d'actions pour l'orientation en Aquitaine.

### Programme d'actions

Pour le développement du SPRO en Aquitaine, l'État et la Région décident de conjuguer leurs efforts et de coordonner leurs interventions financières dans le cadre du CPER. En cohérence avec les objectifs communs du SPRO et le plan d'actions pour l'orientation, L'État et la Région soutiendront les types d'opérations suivants :

- Professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi ;
- Information sur l'orientation, sur l'offre de formation et sur les métiers (par exemple numéro vert, portail régional de l'orientation, expositions métiers et coups de projecteurs, nouveaux contenus numériques liés à l'orientation...) ;
- Initiatives territoriales en faveur de l'orientation (par exemple déploiement des espaces métiers aquitains) ;
- Observation des parcours d'orientation.

Le Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations (Carif) sera particulièrement mobilisé pour la mise en œuvre de ces opérations.

## **7.2. Connaissance des besoins des filières, des entreprises et des territoires et évaluation des politiques d'orientation, de formation et d'emploi**

### Enjeux

La diversité des situations territoriales et des dynamiques de filière en Aquitaine nécessite un travail important d'observation et d'analyse des besoins en matière d'orientation, de formation et d'emploi pour assurer une meilleure insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi, répondre aux besoins de recrutement des entreprises et soutenir ainsi leur compétitivité.

### Programme d'actions

L'analyse territorialisée permettra d'identifier sur les différents bassins d'emploi, en intégrant une logique de filières, les métiers porteurs d'emploi, les besoins de formation correspondants et les mécanismes de promotion et d'orientation à déployer pour assurer la bonne information des jeunes et de leurs familles, des salariés et des demandeurs d'emploi.

L'analyse sectorielle régionale qui sera menée dans le cadre de Contrats d'objectifs territoriaux (Cot) renouvelés, devra permettre, en intégrant une logique de territoires, de renforcer la connaissance partagée des besoins de compétences des filières et des entreprises.

Ces analyses seront croisées afin de répondre, par des programmes d'orientation et de formation adaptés, aux besoins de l'économie régionale et des territoires. Elles seront complétées par des travaux d'observation et des démarches d'évaluation adaptés aux politiques menées sur les champs de l'orientation, de la formation et de l'emploi (observatoires de l'alternance, des métiers du sanitaire et social, de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), de l'emploi-formation des personnes handicapées...).

Ces actions s'effectueront en lien étroit avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop), instance quadripartite de coordination des politiques de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Elles serviront de socle à la convention régionale pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation conclue entre l'État, le Conseil régional, Pôle emploi, l'Association régionale des missions locales (ARML) et Cap emploi, ainsi qu'au bilan annuel des actions financées au titre de l'emploi et de la formation et de l'orientation professionnelles établi par le Crefop.

L'Observatoire régional emploi formation (Oref) sera particulièrement mobilisé pour répondre à ces besoins en lien avec l'apport des partenaires de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

Les objectifs 6.1 et 6.2 seront financés à hauteur de :

État (BOP 103) : 3,000 M€

Région : 15,620 M€

### **7.3. Appui aux filières structurantes et d'avenir et aux territoires en mutation**

#### Enjeux

L'économie régionale est organisée autour de plusieurs filières qui la caractérisent et contribuent fortement à ses performances. L'Aquitaine est ainsi la 2<sup>e</sup> région française pour la valeur ajoutée agricole et viticole et la 5<sup>e</sup> pour le tourisme. Son industrie est dominée par d'importantes filières traditionnelles – industries agroalimentaires et bois-papier, et de moyennes et hautes technologies – aéronautique-espace-défense, chimie-matériaux et pharmacie-santé. Plus récemment, des activités innovantes à forte valeur ajoutée se sont développées dans les matériaux à hautes performances, l'optique-laser, le numérique, la chimie verte, les énergies renouvelables, la construction durable par exemple.

Dans le même temps, certains territoires présentent des handicaps d'ordre structurel (enclavement, réduction de population et vieillissement, diversification insuffisante, moindres qualifications...) ou ont connu des accidents industriels destructeurs d'emplois. Sont en particulier concernés le Bergeracois, le bassin d'Hagetmau, le Libournais, le Massif des Landes de Gascogne, le bassin de Lacq-Oloron Sainte-Marie et le Villeneuvois-Fumelois.

La mobilisation de dynamiques territoriales et de filières au service du développement de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels constitue un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises et des territoires et un rempart face à des évolutions défavorables de la situation de l'économie et de l'emploi.

#### Programme d'actions

Afin de favoriser cette mobilisation, l'État et la Région viendront en soutien des types d'opérations suivants :

- Actions d'anticipation des besoins de compétences au travers des dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec) et de formation à l'échelle d'une filière ou d'un territoire ;
- Développement des pôles d'excellence de formation à l'instar d'Aérocampus à Latresne en Gironde pour la filière maintenance aéronautique et du Pôle cuir et luxe à Nontron en Dordogne ;
- Projets territoriaux innovants permettant le développement de l'activité économique, l'orientation professionnelle et le maintien ou le retour à l'emploi dans le cadre des Contrats aquitains de développement de l'emploi territorial (Cadet) portés par le Conseil régional ou des Services publics de l'emploi de proximité (SPEP) mis en place par l'État ;
- Actions collectives de formation des salariés dans le cadre des Actions de développement de l'emploi et des compétences (Adec).

Les projets les plus ambitieux pourront bénéficier du soutien de l'État par le biais du Programme des investissements d'avenir « partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi » lancé le 7 novembre 2014.

L'attention portée aux territoires les plus fragilisés dans le cadre de cet axe de contractualisa-

tion s'inscrit en appui des orientations du volet territorial du CPER, dans le souci de prendre en compte et de répondre au mieux à leurs spécificités et à leurs difficultés particulières.

L'objectif 6.3 sera financé à hauteur de :

État (BOP 103) : 3,000 M€

Région : 15,900 M€

## **7.4. Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises**

### Enjeux

Face aux évolutions technologiques et à la concurrence internationale, les entreprises doivent innover à la fois en matière de produit et de process, d'organisation de la production et de conditions de travail. C'est tout l'enjeu du plan « usine du futur » qui fait partie des 34 plans industriels, pour lequel le Conseil régional a lancé un appel à projets permettant d'accompagner, dans une première phase, une centaine d'entreprises.

Ces investissements en faveur des différents types d'innovation s'accompagnent nécessairement d'investissements en matière de formation et d'amélioration des conditions de travail. Ceux-ci doivent permettre à la fois d'améliorer la compétitivité – et donc la pérennité de l'entreprise – et de sécuriser les parcours professionnels des salariés en favorisant leur qualification, la validation des acquis de l'expérience et l'acquisition de nouvelles compétences transférables.

### Programme d'actions

L'État et la Région soutiendront les plans de formation des entreprises de production, PME à potentiel et ETI, visant à développer et adapter les compétences de leurs salariés aux évolutions des outils de production, des organisations industrielles et des conditions de travail induites par les investissements réalisés. L'objectif poursuivi est la création de valeur et la conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international.

Ils soutiendront également l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) dans sa mission d'appui aux entreprises pour la mise en place de méthodes de changement concerté et de projets innovants permettant d'améliorer les conditions de travail des salariés et l'efficacité des organisations.

L'objectif 6.4 sera financé à hauteur de :

État (BOP 103) : 2,200 M€

Région : 5,100 M€

## **7.5. Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi**

### Enjeux

Bien que l'économie de l'Aquitaine ait mieux résisté que d'autres régions françaises à la crise

financière puis économique, il n'en demeure pas moins que la progression du chômage a été en 2014 plus marquée en Aquitaine qu'en France. Pourtant, certains employeurs déclarent ne pas trouver les compétences dont ils ont besoin. Selon l'enquête sur les besoins de la main d'œuvre du Credoc et de Pôle emploi, en 2014 36,5 % des projets de recrutement sont jugés difficile contre 37,1 % en 2013 et 40,7 % en 2012. La part des projets jugés difficiles baisse dans le commerce et la construction mais augmente dans l'industrie manufacturière et l'ensemble agriculture-IAA. Elle stagne dans les services.

Ces chiffres témoignent à la fois d'un manque de fluidité du marché du travail et d'une adéquation insuffisante entre les besoins de compétences des entreprises et les qualifications des demandeurs d'emploi.

### Programme d'actions

Dans le prolongement du plan « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi » mis en œuvre et accompagné en 2014 par l'État, les Régions et les partenaires sociaux, le Conseil régional soutiendra la formation de demandeurs d'emploi sur des compétences adaptées et répondant à des besoins de main d'œuvre précis. Ce soutien se traduira notamment par la mobilisation de Préparations opérationnelles à l'emploi (POE), formations préalables à des recrutements, en lien avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et Pôle emploi.

La Région assurera également le développement du Service numérique de l'emploi en vue de fluidifier la relation entre l'offre et la demande d'emploi et de renforcer l'accès à l'emploi des stagiaires de la formation professionnelle, des apprentis et des étudiants du secteur sanitaire et social en articulation avec l'offre numérique de Pôle emploi.

Ces actions sont complémentaires de l'engagement permanent de l'État en faveur des demandeurs d'emploi qui se poursuit, hors CPER, en particulier dans le cadre du plan en cours de lutte contre le chômage de longue et de très longue durée.

L'objectif 6.5 sera financé à hauteur de :

État : –

Région : 6,800 M€

## **7.6. Clauses particulières du volet emploi**

### **7.6.1. Clause d'éco-conditionnalité**

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité sera appliqué sur les projets en veillant en particulier dans le volet emploi à porter une attention particulière à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire notamment en prenant en compte les métiers porteurs dans ce domaine.

## 7.7. Maquette financière : résumé du volet emploi

| 7.1 | Emploi<br>(en M€)                                                                                                                              | Crédits contractualisés |               | Crédits valorisés | Crédits Eu-  |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-------------------|--------------|
|     |                                                                                                                                                | État                    | Région        | État              | ropéens *    |
| 7.1 | Développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)                                                                               | 3,000                   | 15,620        |                   |              |
| 7.2 | Connaissance des besoins des filières, des entreprises et des territoires et évaluation des politiques d'orientation, de formation et d'emploi |                         |               |                   |              |
| 7.3 | Appui aux filières structurantes et aux territoires en mutation                                                                                | 3,000                   | 15,900        |                   |              |
| 7.4 | Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises                                                             | 2,200                   | 5,100         |                   |              |
| 7.5 | Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi                                                              | 0,000                   | 6,800         | Pôle<br>Emploi    |              |
| 7.1 | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>8,200</b>            | <b>43,420</b> |                   | <b>5,000</b> |

\* Montants estimés donnés à titre indicatif

## 8. Résumé des maquettes financières



| Contrat de plan État-Région 2015-2020<br>En Aquitaine<br>(en M€)                                                                                                                  |                                                                                                                                                | Crédits contractualisés |                | Total crédits contractualisés | Autres financeurs     |                         | Crédits valorisés |                | Crédits européens * | Total           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------|----------------|---------------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                | État                    | Région         |                               | Organismes Opérateurs | Collectivités locales * | État              | Région         |                     |                 |
| <b>Mobilité multimodale</b>                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 1.1                                                                                                                                                                               | Moderniser le réseau routier national                                                                                                          | 200,500                 |                | 200,500                       |                       | 152,440                 | 3,760             |                |                     | 356,700         |
| 1.2                                                                                                                                                                               | Rénover et moderniser le réseau ferroviaire                                                                                                    | 121,295                 | 205,295        | 326,590                       | 126,601               | 36,250                  | 6,000             |                | 69,970              | 565,411         |
| 1.3                                                                                                                                                                               | Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port Maritime de Bordeaux                                                         | 14,020                  | 9,000          | 23,020                        | 18,130                | 5,900                   |                   |                | 1,550               | 48,600          |
| 1.4                                                                                                                                                                               | Mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains                                                             | 4,471                   | 3,406          | 7,877                         | 0,534                 | 0,210                   |                   |                |                     | 8,621           |
| 1.5                                                                                                                                                                               | Développer les "modes doux" de transport                                                                                                       |                         | 4,110          | 4,110                         | 0,000                 |                         |                   |                |                     | 4,110           |
| <b>1.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>340,286</b>          | <b>221,811</b> | <b>562,097</b>                | <b>145,265</b>        | <b>194,800</b>          | <b>9,760</b>      |                | <b>71,520</b>       | <b>983,442</b>  |
| <b>Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>                                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 2.1                                                                                                                                                                               | Vie étudiante                                                                                                                                  | 8,450                   | 20,840         | 29,290                        | 31,780                | 3,300                   | 7,140             |                |                     | 71,510          |
| 2.2                                                                                                                                                                               | Immobilier enseignement                                                                                                                        | 32,370                  | 36,355         | 68,725                        | 3,210                 | 13,630                  |                   |                |                     | 85,565          |
| 2.3                                                                                                                                                                               | Immobilier recherche                                                                                                                           | 8,550                   | 22,850         | 31,400                        | 2,400                 | 6,000                   | 16,700            |                |                     | 56,500          |
| 2.4                                                                                                                                                                               | Équipement scientifique pour la recherche                                                                                                      | 22,012                  | 27,150         | 49,162                        | 0,000                 | 1,450                   |                   |                |                     | 50,612          |
| 2.5                                                                                                                                                                               | Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation                                                                      | 2,003                   | 120,000        | 122,003                       | 0,000                 |                         | PIA               |                |                     | 122,003         |
| 2.6                                                                                                                                                                               | Renforcer les liens entre science et société                                                                                                   |                         | 9,000          | 9,000                         | 0,000                 | 0,000                   |                   |                |                     | 9,000           |
| <b>2.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>73,385</b>           | <b>236,195</b> | <b>309,580</b>                | <b>37,390</b>         | <b>24,380</b>           | <b>23,840</b>     |                | <b>45,000</b>       | <b>440,190</b>  |
| <b>Transition écologique et énergétique</b>                                                                                                                                       |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 3.1                                                                                                                                                                               | Efficacité énergétique des bâtiments                                                                                                           | 8,860                   | 11,000         | 19,860                        |                       |                         |                   |                |                     | 19,860          |
| 3.2                                                                                                                                                                               | Compétitivité énergétique, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique                          | 15,500                  | 40,000         | 55,500                        |                       |                         |                   |                |                     | 55,500          |
| 3.3                                                                                                                                                                               | Économie circulaire et économie des ressources                                                                                                 | 4,080                   | 3,300          | 7,380                         |                       |                         |                   |                |                     | 7,380           |
| 3.4                                                                                                                                                                               | Prévention des risques naturels                                                                                                                | 6,980                   | 5,000          | 11,980                        |                       |                         |                   |                |                     | 11,980          |
| 3.5                                                                                                                                                                               | Reconquête de la biodiversité et protection des ressources                                                                                     | 153,040                 | 48,500         | 201,540                       |                       |                         |                   |                |                     | 201,540         |
| 3.6                                                                                                                                                                               | Projets territoriaux de développement durable                                                                                                  | 1,780                   | 11,000         | 12,780                        |                       |                         |                   |                |                     | 12,780          |
| 3.7                                                                                                                                                                               | Éducation à l'environnement et au développement durable                                                                                        | 0,680                   | 2,500          | 3,180                         |                       |                         |                   |                |                     | 3,180           |
| <b>3.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>190,920</b>          | <b>121,300</b> | <b>312,220</b>                |                       |                         |                   |                | <b>65,000</b>       | <b>377,220</b>  |
| <b>Numérique</b>                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 4.1                                                                                                                                                                               | Soutenir les réseaux d'initiative public (Plan France THD, hors CPER)                                                                          |                         |                |                               |                       | 310,500                 | 187,000           | 105,500        | 27,000              | 630,000         |
| 4.2                                                                                                                                                                               | Mettre à jour la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (Scoran) sur la région Aquitaine                                     | 0,250                   |                | 0,250                         |                       |                         |                   |                |                     | 0,250           |
| 4.3                                                                                                                                                                               | Soutenir le déploiement de la plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (Pigma)                                           | 0,100                   | 0,780          | 0,880                         |                       |                         |                   |                | 1,900               | 2,780           |
| 4.4                                                                                                                                                                               | Résorber les zones blanches téléphonie mobile                                                                                                  | 0,228                   | 0,000          | 0,228                         |                       |                         |                   |                |                     | 0,228           |
| 4.5                                                                                                                                                                               | Aquitaine Cultures Connectées                                                                                                                  | 1,620                   | 1,710          | 3,330                         |                       |                         |                   |                |                     | 3,330           |
| <b>4.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>2,198</b>            | <b>2,490</b>   | <b>4,688</b>                  |                       | <b>310,500</b>          | <b>187,000</b>    | <b>105,500</b> | <b>28,900</b>       | <b>636,588</b>  |
| <b>Innovation, filières d'avenir et usine du futur</b>                                                                                                                            |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 5.1                                                                                                                                                                               | Plan national « usine du futur »                                                                                                               |                         |                |                               |                       |                         | 40,000            |                |                     | 40,000          |
| 5.2                                                                                                                                                                               | Partenariat régional d'innovation : expérimentation en cours de négociation sur la future région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes         | 10,000                  | 10,000         | 20,000                        |                       |                         |                   |                |                     | 20,000          |
| <b>5.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>10,000</b>           | <b>10,000</b>  | <b>20,000</b>                 | <b>0,000</b>          | <b>0,000</b>            | <b>40,000</b>     |                |                     | <b>60,000</b>   |
| <b>Volet territorial</b>                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 6.1                                                                                                                                                                               | Réduction des inégalités territoriales (actions relevant du seul volet territorial)                                                            | 11,700                  | 30,000         | 41,700                        |                       |                         |                   |                |                     | 41,700          |
| 6.2                                                                                                                                                                               | Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux (actions relevant du seul volet territorial)                                          | 16,462                  | 2,200          | 18,662                        |                       | 29,544                  | 21,530            |                |                     | 69,736          |
| 6.3                                                                                                                                                                               | Gestion intégrée du littoral                                                                                                                   | 6,400                   | 6,400          | 12,800                        |                       |                         |                   |                |                     | 12,800          |
| 6.4                                                                                                                                                                               | Pays Basque (actions relevant du seul volet territorial)                                                                                       | 4,916                   | 6,936          | 11,852                        |                       |                         | 1,480             |                |                     | 11,852          |
| 6.5                                                                                                                                                                               | Politique de la ville et renouvellement urbain                                                                                                 | 16,000                  | 16,000         | 32,000                        |                       |                         |                   |                |                     | 32,000          |
| 6.6                                                                                                                                                                               | Soutien à des projets culturels spécifiques                                                                                                    | 2,800                   | 4,450          | 7,250                         |                       | 1,200                   | 0,825             |                |                     | 9,275           |
| 6.7                                                                                                                                                                               | Expérimentation « territoire catalyseur d'innovation »                                                                                         | 3,047                   |                | 3,047                         |                       |                         |                   |                |                     | 3,047           |
| <b>6.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>61,325</b>           | <b>65,986</b>  | <b>127,311</b>                | <b>0,000</b>          | <b>30,744</b>           | <b>23,835</b>     |                | <b>40,000</b>       | <b>221,890</b>  |
| <b>Emploi</b>                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 7.1                                                                                                                                                                               | Développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)                                                                               |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| 7.2                                                                                                                                                                               | Connaissance des besoins des filières, des entreprises et des territoires et évaluation des politiques d'orientation, de formation et d'emploi | 3,000                   | 15,620         | 18,620                        |                       |                         |                   |                |                     | 18,620          |
| 7.3                                                                                                                                                                               | Appui aux filières structurantes et aux territoires en mutation                                                                                | 3,000                   | 15,900         | 18,900                        |                       |                         |                   |                |                     | 18,900          |
| 7.4                                                                                                                                                                               | Sécurisation des parcours et soutien à la performance industrielle des entreprises                                                             | 2,200                   | 5,100          | 7,300                         |                       |                         |                   |                |                     | 7,300           |
| 7.5                                                                                                                                                                               | Soutien au développement de l'emploi et accompagnement des chômeurs vers l'emploi                                                              | 0,000                   | 6,800          | 6,800                         |                       |                         | Pôle Emploi       |                |                     | 6,800           |
| <b>7.</b>                                                                                                                                                                         | <b>Total</b>                                                                                                                                   | <b>8,200</b>            | <b>43,420</b>  | <b>51,620</b>                 |                       |                         |                   |                | <b>5,000</b>        | <b>56,620</b>   |
| <b>Total CPER 2015-2020</b>                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                | <b>686,314</b>          | <b>701,202</b> | <b>1387,516</b>               | <b>182,655</b>        | <b>560,424</b>          | <b>284,435</b>    | <b>105,500</b> | <b>255,420</b>      | <b>2775,950</b> |
| État : BOPs, VNF, ADEME, Agence de l'eau Adour-Garonne,                                                                                                                           |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| Organismes/Opérateurs: SNCF Réseau, GPMB, Crous, UB, Irstea                                                                                                                       |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |
| Crédits valorisés État : AFITF, PIA, FSN, PIA (« ville de demain »), Éducation nationale, CNL, hors opération Campus et PIA en matière de formation, de recherche et d'innovation |                                                                                                                                                |                         |                |                               |                       |                         |                   |                |                     |                 |

*\* Montants estimés donnés à titre indicatif*

## 9. Index lexical



## Index lexical

|                                                                                                            |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| A.....                                                                                                     |        |
| Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).....                              | 32, 51 |
| Agence nationale de l'habitat (Anah).....                                                                  | 80     |
| Animaleries mutualisées de l'université de Bordeaux (AniMUB).....                                          | 66     |
| Aquitaine cultures connectées (ACC).....                                                                   | 104    |
| Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (Airaq).....                          | 79     |
| Association régionale des missions locales (ARML).....                                                     | 150    |
| B.....                                                                                                     |        |
| Banque numérique du savoir d'Aquitaine (BNSA).....                                                         | 104    |
| Bibliothèque universitaire (BU).....                                                                       | 58     |
| BOP : Budget opérationnel de programme.....                                                                | 34     |
| Bordeaux sciences agro (BSA).....                                                                          | 63     |
| C.....                                                                                                     |        |
| Centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations (Carif).....                         | 149    |
| Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG).....                                              | 66     |
| Centre d'études scientifiques et technique d'Aquitaine du CEA (CEA-Cesta).....                             | 70     |
| Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem).....                            | 135    |
| Centre de génomique fonctionnelle de Bordeaux (CGFB).....                                                  | 70     |
| Centre de ressources en métrologie des rayonnements ionisants et formation (Creatif) – UB – Gradignan..... | 66     |
| Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa).....                   | 79     |
| Centre lasers intenses et applications (Celia).....                                                        | 70     |
| Centre national de la recherche scientifique (CNRS).....                                                   | 72     |
| Centre national du livre (CNL).....                                                                        | 137    |
| Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous).....                                        | 57     |
| Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).....            | 150    |
| Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).....                                  | 72     |
| Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).....                                               | 9      |
| Communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon sud (Cobas).....                                           | 32     |
| Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (CUEA).....                                       | 71     |
| Communauté urbaine de Bordeaux (cub).....                                                                  | 117    |

|                                                                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Conseil de développement du pays basque (CDPB).....                                                           | 125 |
| Conseil des élus du pays basque (CEPB).....                                                                   | 125 |
| Contrat de plan interrégional État-Région (CPIER).....                                                        | 89  |
| Contrat de plan régional de développement de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDOFP).....  | 148 |
| Contrats aquitains de développement et de l'emploi territorial (Cadet).....                                   | 116 |
| Contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE).....                                                            | 134 |
| Contrats d'objectifs territoriaux (Cot).....                                                                  | 148 |
| Contrats de plan État-Région (CPER).....                                                                      | 9   |
| CRCTB – IHU : Centre de recherche cardio-thoracique de Bordeaux.....                                          | 66  |
| D.....                                                                                                        |     |
| Déclaration d'utilité publique (DUP).....                                                                     | 30  |
| Département d'études du français langue étrangère (DEFLE).....                                                | 61  |
| Département d'études juridiques et économiques de Périgueux (DEJEP).....                                      | 60  |
| Desserte par fibre à l'abonné» (DFA, terme français pour « fiber to the home » ou FttH).....                  | 102 |
| Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM).....                                             | 135 |
| Diplôme universitaire de technologie (DUT).....                                                               | 59  |
| Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).....                                                      | 115 |
| E.....                                                                                                        |     |
| Éco-construction-Géomécanique-Environnement (EgéE).....                                                       | 62  |
| École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie développement durable (ENSEGID)..... | 62  |
| École supérieure des technologies industrielles avancées (Estia).....                                         | 63  |
| École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).....                                                 | 60  |
| écrit, cinéma, livres, audiovisuel » Aquitaine (Ecla).....                                                    | 137 |
| Énergies renouvelables (EnR).....                                                                             | 83  |
| Entreprises de taille intermédiaire (ETI).....                                                                | 70  |
| Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).....                                  | 55  |
| F.....                                                                                                        |     |
| Fonds européen de développement économique et régional (Feder).....                                           | 38  |
| Fonds européens structurels et d'investissement (Fesi).....                                                   | 3   |
| G.....                                                                                                        |     |
| Gaz à effet de serre (GES).....                                                                               | 79  |
| Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).....                                    | 89  |
| Grand port maritime de Bordeaux (GPMB).....                                                                   | 43  |

|                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Grand programme de modernisation du réseau ferroviaire (GPMR).....                                             | 35  |
| Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO).....                                                              | 34  |
| I.....                                                                                                         |     |
| IMA – Institut de maintenance aéronautique.....                                                                | 60  |
| Industries agro-alimentaires (IAA).....                                                                        | 153 |
| Installations fixes de traction électrique (IFTE).....                                                         | 37  |
| Institut culturel basque (ICB).....                                                                            | 125 |
| Institut d'études politiques (IEP) – Pessac.....                                                               | 67  |
| Institut d'optique graduate school (IOGS).....                                                                 | 63  |
| Institut de biologie végétale moléculaire (IBVM).....                                                          | 67  |
| Institut de formation d'aide-soignant (IFAS).....                                                              | 60  |
| Institut de formation en soins infirmiers (IFSI).....                                                          | 60  |
| Institut des musiques rock (IMR) à Périgueux.....                                                              | 136 |
| Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (Iprem)-UPPA..... | 67  |
| Institut hospitalo-universitaire (IHU).....                                                                    | 66  |
| Institut national de la recherche agronomique (Inra).....                                                      | 72  |
| Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).....                                        | 72  |
| Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria).....                                  | 72  |
| Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée (Ipra)-UPPA.....                                            | 67  |
| Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics (ISA BTP).....                                  | 62  |
| Institut universitaire de technologie (IUT).....                                                               | 59  |
| L.....                                                                                                         |     |
| Lasers énergétiques en Aquitaine pour les plasmas à haute puissance moyenne (LEAP)...                          | 70  |
| Licence professionnelle (Lpro).....                                                                            | 59  |
| M.....                                                                                                         |     |
| Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA).....                                                         | 67  |
| Maison pour la science et la technologie d'Aquitaine (MSTA).....                                               | 60  |
| Mass spectrometry for reactivity and speciation sciences (Marss) – UPPA– Iprem.....                            | 67  |
| Mésocentre de calcul intensif aquitaine (MCIA).....                                                            | 70  |
| Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).....                                                         | 93  |
| Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde).....                                 | 79  |
| N.....                                                                                                         |     |
| NeuroAquitaine : imagerie biologique IBIO.....                                                                 | 66  |
| Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).....                                               | 129 |

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| O.....                                                                                  |     |
| Observatoire régional énergie, changement climatique air (Orecca).....                  | 79  |
| Office public de la langue basque (OPLB).....                                           | 125 |
| Opération d'intérêt national (OIN) Transatlantique).....                                | 82  |
| Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).....                                    | 153 |
| P.....                                                                                  |     |
| Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT).....                                        | 40  |
| Personnes à mobilité réduite (PMR).....                                                 | 37  |
| Petawatt Aquitaine laser (Petal).....                                                   | 70  |
| Petites et moyennes entreprises (PME),.....                                             | 70  |
| Plan de développement durable du littoral (PDDL).....                                   | 121 |
| Plan de développement rural (PDR) Feader 2014-2020.....                                 | 88  |
| Plan de gestion des étiages (PGE).....                                                  | 90  |
| Plan de modernisation des itinéraires routiers (PDMI).....                              | 32  |
| Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).....                                 | 80  |
| Plan submersion rapide (PSR).....                                                       | 88  |
| Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).....                                      | 84  |
| Plans climat-énergie territoriaux (PCET).....                                           | 84  |
| Plans d'actions pour la prévention des inondations (Papi).....                          | 88  |
| Plans de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi).....                               | 92  |
| Plans locaux d'urbanisme (PLU).....                                                     | 84  |
| Plate-forme d'information géographique mutualisée en Aquitaine (Pigma).....             | 103 |
| Plate-forme fédérative pour la recherche en informatique et mathématique (Plafrim)..... | 70  |
| Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux (PESMD).....     | 135 |
| Pôle océanographique aquitain (POA).....                                                | 66  |
| Port à énergie et économie positives (Peepos).....                                      | 139 |
| Préparations opérationnelles à l'emploi (POE).....                                      | 153 |
| Programme de développement durable (PDR).....                                           | 3   |
| Programmes opérationnels (PO).....                                                      | 3   |
| R.....                                                                                  |     |
| Réseau trans-européen de transport (RTE-T).....                                         | 36  |
| RGE – labellisation reconnu garant de l'environnement.....                              | 80  |
| Rocksane à Bergerac.....                                                                | 136 |
| S.....                                                                                  |     |
| Scène de musiques actuelles (SMAC).....                                                 | 136 |

|                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Schéma départemental d'aménagement du numérique (SDAN).....                                    | 102       |
| Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).....                             | 96        |
| Schéma régional climat air énergie (SRCAE).....                                                | 79        |
| Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....                                            | 80        |
| Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).....                                       | 90        |
| Schémas de cohérence territoriale (SCOT).....                                                  | 84        |
| Service public régional de l'orientation (SPRO).....                                           | 148       |
| Services publics de l'emploi de proximité (SPEP).....                                          | 151       |
| SSI (Sécurité des systèmes d'information).....                                                 | 62        |
| Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (Scoran).....                    | 102       |
| Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI).....                                | 88        |
| Syndicats mixtes numériques ouverts (SMO).....                                                 | 101       |
| T.....                                                                                         |           |
| Campus Talence Pessac Gradignan (campus TPG).....                                              | <b>57</b> |
| Technology readiness level, TRL).....                                                          | 70        |
| Territoires à risque important d'inondation (Tri).....                                         | 88        |
| Territoires catalyseurs d'innovation (TCI).....                                                | 139       |
| Trains aptes à la grande vitesse (TAGV).....                                                   | 38        |
| très haut débit (THD).....                                                                     | 101       |
| U.....                                                                                         |           |
| Union internationale des chemins de fer (UIC).....                                             | 36        |
| Unité de formation et de recherche (UFR).....                                                  | 61        |
| Unité mixte de service (UMS).....                                                              | 71        |
| Université Bordeaux Montaigne (UBM).....                                                       | 61        |
| Université Bordeaux Montaigne/Département patrimoine, immobilier et logistique (UBM/DPIL)..... | 60        |
| V.....                                                                                         |           |
| Validation des acquis de l'expérience (VAE).....                                               | 150       |
| Voies navigables de France (VNF).....                                                          | 47        |
| X.....                                                                                         |           |
| Xylocampus – Risques forestiers, matériaux innovants.....                                      | 71        |



PRÉFET DE LA RÉGION  
AQUITAINE



RÉGION  
AQUITAINE



**Aquitaine**  
**2015-2020**